



F R A N C E
G A L O P

Courses à obstacles

ADDENDUM

A l'examen des Bulletins officiels publiés en 2018, certaines décisions des Commissaires de courses n'avaient pas été publiées, le présent addendum vise à corriger cette situation.

FRANCE GALOP

Direction Programme & Technique

46, Place Abel Gance

92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur

Quantité de tirage : 300 ex.



© 2018 - France Galop

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

STRASBOURG

Réunion organisée par STE DES COURSES DE NANCY-BRABOIS

0907 263 Jeudi 20 septembre 2018

Commissaires des courses : Alain NOIRJEAN - François BURG - Jean-Pierre FIX - Jean-Paul MANGEONJEAN

1483 4687 PRIX DE DRAGUIGNAN 5.200 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

1311 1 Moon Wells, f, b, 6 ans, par Irish Wells et Lavirca Rouge (Lavirco GER), 73 k, Ecurie des Dunes (A Gasnier), P Quinton (s) 1

1157 2 Amazing Comedy, h, b, 8 ans, par Great Pretender IRE et Comedie Divine (Lesotho USA), 73 k, ♂, Mlle Louise Collet-Vidal (W Denuault), D Cottin (s) 2

1321 1 Tabac D'Estuval, h, bf, 11 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Javelle D'Estuval (Cadoudal), 73 k, Andre Sannier (H Tabet), A Sannier 3

961 Serko D'Ace, h, b, 12 ans, (AQ), par Sassanian USA et Diva De Chalamont (Balsamo), 70 k, Dominique Limousy (P Lucas), D Limousy 4

1243 5 Pacha Du Lac, h, bf, 15 ans, (AC), par Baloo Du Camp et Gipsy Du Lac (Solido), 71 k (68 k), Gilles Houillon (G Fabre), G Houillon 5

807 4 Magnum Du Lac, h, 11 ans, 67 k, G Houillon (J Zerourou), G Houillon arr

1243 1 Vent Des Dunes, h, 9 ans, (AQ), 74 k, D Houillon (L Sloup), D Houillon dér

7 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 105 €

Eng. sup. : Amazing Comedy

1 long, loin, 8 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Xavier Leredde, Mme Valerie Boix-Vives, Daniel Desforges.

756 € Mlle Louise Collet-Vidal, Mlle Camille Collet-Vidal.

Temps total : 06'47"52

Le jockey Damien ULINSKI étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre SERKO D'ACE par le jockey Paul LUCAS.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Lukas SLOUP au sujet de la dérobade du hongre VENT DES DUNES à l'entrée de la ligne d'arrivée.

Le jockey a déclaré que son cheval avait brusquement dérobé et il n'avait pas réussi à le faire passer entre les fanions entre les deux derniers obstacles, ce qui a été confirmé par le film de contrôle.

1484 4684 PRIX JEAN PROUVE 3.500 m (Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu 10.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Nimix De Juilley, h, b, 4 ans, par Al Namix et Halbina De Juilley (Beysac), 67 k (64 k), Julien Paulen (J Zerourou), J Paulen 1

1347 4 Elegant Star, f, al, 4 ans, (AQ), par Kapgarde et Victoria's Star [Poliglote (GB)], 65 k (66 k), Mme Magalen Bryant (W Denuault), D Cottin (s) 2

1349 Misti D'Aspe, f, b, 4 ans, par Muhaymin USA et Cyber One (Take Risks), 65 k (62 k), Jean-Louis Fabre (AD Fouchet), G Macaire (s) 3

Centeroyal, h, bf, 4 ans, par Centennial IRE et Six Royale (Royal Charter), 67 k, Bourgogne Racing Club (CE Cayeux), C Provot 4

1249 Taste Of Rock, h, b, 4 ans, par Myboycharlie IRE et Almahroosa (Green Tune USA), 68 k, Englicovi A Kulhankovi (J Myska), Mme S Myskova 5

651 5 Irnova Has, f, 4 ans, 68 k, Scea Hamel Stud (B Lestrade), G Macaire (s) arr

Panos, h, 4 ans, 67 k, J Hofer (H Tabet), M Rulec arr

Montaure, h, 4 ans, 67 k, Staj Marcelewo (J Faltejsek), Mme P Bastova arr

1291 Valouh Kate, f, 4 ans, 65 k, Stall Allegra (M.J Quinlan), M Weber arr

9 partants ; 44 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 406 €

1/2 long, tête, 15 long, 4 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mme Pascale Serre-Combe, Yves Trincot.

720 € Mme Magalen Bryant.

420 € Jean-Louis Fabre, Mme Nadine Fabre.

285 € Mme Yvon Chandoux.

135 € Haras de Grandcamp Earl.

Temps total : 03'42"92

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Bertrand LESTRADE sur la performance de la pouliche IRNOVA HAS qui a été arrêtée.

Le jockey a déclaré que la pouliche n'avait pas respiré correctement et qu'il n'avait pas pu suivre le rythme du peloton, préférant alors l'arrêter.

Les Commissaires ont enregistré ses déclarations.

1485 4685 PRIX DES AUBEPINES 4.000 m (Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

523 1 Politkar, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Kitara GER (Camp David GER), 68 k, Mme Patrick Papot (B Lestrade), G Macaire (s) 1

1187 3 Lodgian Whistle CZE, h, al, 5 ans, par Silver Whistle USA et Lodgia IRE (Grand Lodge USA), 68 k, Ecurie Jakub Myska-Myskova (J Myska), Mme S Myskova 2

Filou De Juilley, h, bf, 5 ans, par Ungaro GER et Lucy De Juilley (Goldneyev USA), 67 k, Claude Weber (THO Gillet), C Weber 3

1339 Celtic Dream, h, b, 6 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Soleiade (Laveron GB), 68 k (64 k), Mme Capucine Brac de la Perriere (A Lelievre), A Boisbrunet (s) 4

Calero D'Airy, h, b, 6 ans, (AQ), par Anzillero GER et Olica D'Airy (Cachet Noir USA), 67 k (64 1/2 k), Mlle Sandra Halbwax (G Fabre), Mlle S Halbwax 5

- 1245 Escadron GER**, h, 5 ans, 67 k, Staj Marcelewo (*J Faltejsek*), 6
Mme P Bastova
- 1408 Valerio GER**, h, 5 ans, 68 k, Stall Allegra (*M.J Quinlan*), arr
M Weber
- 1292 Dom Alron**, h, 5 ans, (AQ), 67 k (64 k), AND Roussel arr
(*J Zerourou*), AND Roussel
- Banesca D'Airy**, f, 7 ans, (AQ), 65 k, A Brenckle (*L Sloup*), arr
A Brenckle

9 partants ; 45 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 432 €

Eng. sup. : *Banesca D'Airy*

Condition spéciale : *Horus De Pompadour Aa.*

8 long, 6 long, 2,5 long, loin, 15 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mme Benoit Gabeur.

720 € Ladislav Jezdinsky, prime non attribuée.

420 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.

285 € Scea Terres Noires.

135 € Claude-Yves Pelsy.

Temps total : 04'32"95

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Philippe SCHARER en ses explications, n'ont pas autorisé le hongre HORUS DE POMPADOUR à participer à la course, les mentions de vaccinations apposées sur le document d'identification, ne permettant pas d'établir qu'il avait reçu les deux injections constituant la primo vaccination.

1486 ⁴⁶⁸⁶ **PRIX DE VREGILLE** **4.000 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1335 Late News GB**, h, bf, 4 ans, par Lawman et In The Light GB 1
(Inchinor GB), 67 k (64 k), Pierre-Yves Merienne (*A Merienne*), H Merienne
- Calotin**, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Cardamine [Garde 2
Royale (IRE)], 69 k, Jeannot Andt (*B Lestrade*), G Macaire (s)
- Magician**, h, bf, 4 ans, par Manduro GER et Now Again GER 3
(Lomitas GB), 67 k, ♂, Joachim Erhardt (*M.J Quinlan*), M Rulec
- 1397 Echo Roc De Kerser**, h, al, 4 ans, par Network GER et 4
Roquette De Kerser (Yokohama USA), 67 k, Ecurie des Dunes
(*A Gasnier*), P Quinton (s)
- 1347 Easysland**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Gentlewave (IRE) et Island 5
Du Frene (Useful), 69 k, Christopher John Edwards
(*W Denuault*), D Cottin (s)
- 1335 Netroe**, f, 4 ans, 68 k (64 k), Sarl Carion E.m.m. (*A Lelievre*), arr
A Boisbrunet (s)
- 428** ⁵ **Spring Risk**, f, 4 ans, 68 k (66 k), S Plot (*D Ubeda*), arr
M Rolland (s)
- 1241 Arratrixie**, f, 4 ans, 65 k, P Munsch (*L Sloup*), P Munsch arr

8 partants ; 42 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 518 €

Sans motif : *Amazing Sea Pearl GER.*

Condition spéciale : *Palazzo Corsini IRE.*

5 long, 2 long, 6 long, 5 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € London Thoroughbred Services, prime non attribuée.

756 € Earl Haras de Nonant Le Pin.

441 € Elevage Haras de Bourgeauville, Mme Alexandra Bresges-Jung.

299 € Mme Kerstin Drevet.

141 € Mme Marinette Avril, Mlle Marie-Laure Labbe.

Temps total : 04'46"65

Le jockey Damien MESCAM étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre MAGICMAN par le jockey MARK JAMES QUINLIAN.

Les Commissaires, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Pavlina BASTOVA en ses explications, n'ont pas autorisé le hongre PALAZZO CORSINI IRE à participer à la course, les mentions de vaccinations apposées sur le document d'identification, ne permettant pas d'établir qu'il avait reçu les deux injections constituant la primo vaccination.

CLUNY

0714 264 **Vendredi 21 septembre 2018**

Commissaires des courses : Stanislas de VILLETTE -
Philippe BEAUCHAMP - Guy de LABRETOIGNE

1487 ⁴⁷⁰³ **PRIX LAVIRCO** **4.600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1285 Amigrock**, f, bf, 8 ans, (AQ), par Laverock IRE et Migualine 1
(Murmure), 67 k, Mlle Marie Chiampo (*D Ullinski*), Mlle
M Chiampo
- 1321 Cap Mix**, h, al, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Easy III 2
(Perrault GB), 67 k (66 k), Ecurie Magnien (*G Malone*),
E Clayeux (s)
- 1388** ³ **Broad Peak**, h, gr, 6 ans, par Kaldounevees et Breakthrough 3
(Dark Moondancer GB), 71 k, Come Ligerot (*B Gelhay*),
C Ligerot
- 1402 Verysabre**, h, b, 9 ans, par Sabrehill USA et Fleur D'Akarad 4
[Akarad (FR)], 69 k (66 k), Mme Claude Dugast (*J Geuns*), Mme
C Dugast
- 1373** ⁴ **Tradisatine**, f, b, 8 ans, par Traditionally USA et Satine 5
Chauviere (Satin Wood IRE), 66 k, Daniel Lacassagne (*L Sloup*),
Mlle M Chiampo
- 1388** ² **Baratin De Sivola**, h, 7 ans, 72 k, H Despont (*CE Cayeux*), tbe
H Despont
- 6 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 265 €
- Eng. sup. : *Cap Mix*
- 1,5 long, 5 long, 4,5 long, loin.
- 5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €
- Primes aux éleveurs :
- 864 € Mlle Marie Chiampo, Claude Mosnier-Thoumas.
- 432 € Charles Magnien.
- 252 € Jean Mangin.
- 171 € Earl Haras du Chateau D'Ygrande, Jean-Michel Olivart.
- 81 € Jean-Claude Larbre.

1488 ⁴⁰⁷³ **GRAND STEEPLE DE LA VILLE DE CHATEAUROUX** **3.600 m**
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 54 k. et n'ayant pas, depuis le 1er mars dernier inclus, en steeple-chase, été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 13.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1330** ³ **Ball De Touzaine**, h, gr, 7 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) 1
et Narcisse De Touzaine (Roi De Rome USA), 72 k, Mme Andree
Jandard (*B Gelhay*), S Eveno
- 1387** ⁴ **Prince Moriviere**, h, b, 7 ans, par Le Balafre et Altesse 2
Moriviere (Passing Sale), 67 k (64 k), Ecurie Barnum Iii Sarl
(*Q Jacob*), E Clayeux (s)
- 1367** ⁴ **Fine Angels**, f, b, 5 ans, par Fine Grain JPN et Star Jelois 3
[Marchand De Sable (USA)], 71 k (68 k), Patrick-Roger Nicolas
(*J Zerourou*), E Caroux
- 1010 Cashburg**, f, np, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Bella Ciao 4
(Green Tune USA), 68 k, Mme Nadia Lequesne (*M.J Quinlan*),
Mme N Lequesne
- 1310** ⁵ **Twill Stand To Us IRE**, h, b, 11 ans, par Beneficial GB et 5
Guitane Lady IRE (Commanche Run GB), 67 k (64 k), Stal
Maloca (*J Geuns*), B Bruneel
- 1387 Still Young**, h, 12 ans, 67 k, C Ponnelle (*L Sloup*), C Ponnelle arr
- 6 partants ; 27 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 531 €
- Sans motif : *Al Clay.*
- 10 long, 3/4 long, 12 long, loin.
- 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
- Primes aux éleveurs :
- 936 € Daniel Jandard, Scea Jandard.
- 468 € Patrick Harroin.
- 273 € Bertrand Gouin, Antoine Gouin, Alexandre Gouin.
- 185 € Earl Ecurie Feuillet.
- Le jockey Nicolas COUANEL (7) ne pouvant monter au poids déclaré, Les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Jonathan GEUNS

1489 ⁴⁰⁷⁴ **PRIX QUART DE VIN** **4.600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country. - **Autres Que de Pur Sang**)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, cette année, en steeple-chase, ni reçu une allocation de 6.000, ni été classé ou 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 17.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1388 Vivamar**, h, af, 9 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et 1
Noblemare (Lesotho USA), 74 k (71 k), Leray (s) (*T Vabois*),
E Leray (s)
- 1266** ² **Sarika**, h, b, 12 ans, (AQ), par Grand Tresor et Arika (Le 2
Riverain), 73 k, ♂, Mlle Hannah Jones (*W Denuault*),
A Boisbrunet (s)

- Arfang Des Neiges**, f, b, 8 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Ludiana Des Neiges (Lute Antique), 65 k, Bertrand Martin (CE Cayeux), H Despont
- 1326⁵ **Droit De Reponse**, h, np, 5 ans, (AQ), par Network GER et Gleep Will (Cadoudal), 71 k (68 k), Haras de Saint-Voir (C Gaillard), N de Lageneste
- 312 **Diablo Aa**, h, b, 5 ans, (AC), par Ragtime Pontadour et La Sagra (Noblequest), 65 k, Mlle Marion Benoit (D Ulinski), F Lagarde
- 1317⁴ **Djaplu**, h, 6 ans, (AA), 65 k (62 k), ♂, Mme P Pasqualini (J Geuns), Mlle M Chiampo
- 1321⁴ **Violeta Song**, f, 9 ans, (AQ), 69 k (66 k), AND Roussel (J Zerourou), AND Roussel
- 7 partants ; 16 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 143 €
courte encolure, 3,5 long, 8 long, 8 long, encolure, 2,5 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
- Primes aux éleveurs :
- 936 € Charles-Edouard Walsh de Serrant.
273 € Suc. Alain Martin.
185 € Michel-Jacques Rivailon, Haras de Saint-Voir.
87 € Mme Marianne Vigneau.

NANTES

0137 264 Vendredi 21 septembre 2018

Commissaires des courses : Jacqueline de PONTBRIAND - Michel HUET - Théophile MELOU - Marie-Pierre GUERIN

- 1490⁴²¹³ **GRAND PRIX SYNERGIE - GRANDE COURSE DE HAIES D'AUTOMNE** 3.900 m (Haies)
- 30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 15.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 9.000 l'année dernière.
- 1348⁴ **Porlock Bay (FR)**, h, bf, 7 ans, par Kayf Tara GB et Exolthir (Muhtathir GB), 71 k, John Studd (T Gueguen), F Nicolle
- 733¹ **Fasimix**, h, al, 8 ans, par Carlotamix et Fanissa GER (Exit To Nowhere USA), 67 k, ♂, Boissard (s) (MO Belley), J Boissard (s)
- 20 **Armyr**, h, b, 6 ans, par Crillon et Ars Armandi GER (Johan Cruyff GB), 69 k, Ecurie R.e. (T Beaurain), Y Fertillet (s)
- 1328¹ **Danseur Jaguen**, h, b, 5 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et La Biche Du Pont (Abdonski), 71 k, Simon Munir (T Chevillard), F Nicolle
- 87 **Bagdad Cafe**, h, np, 7 ans, (AQ), par Konig Shuffle GER et Pepite Daure (Bulington), 67 k, Soaig Guerin (A Poirier), A Lacombe
- 1158⁵ **Doux Dingue**, h, 5 ans, (AQ), 68 k, P Terperea (H Lucas), E&G Leenders (s)
- 1084 **Abraxas GER**, h, 6 ans, 67 k, Ecurie Cerdeval (S Colas), P Raussin
- 7 partants ; 34 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 807 €
Cas force maj. : Veronica's Napkin IRE.
1,5 long, 6 long, 2 long, 2 long, 2 long, 30 long.
14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €
- Primes aux éleveurs :
- 2 160 € John Studd, prime non attribuée.
1 080 € Joel Boissard, Gerard Margogne.
630 € Andre-Jean Belloir, Ecurie R.e., Yannick Fertillet.
427 € Herve Tibeuf.
202 € Jacques Cheral.
- Temps total : 04'44''65
La jument VERONICA'SNAPKIN (IRE) a été déclarée non partante en raison de problèmes de trafic maritime.

- 1491⁴²¹² **PRIX DE LA TURBALLE** 3.900 m (Haies)
- 20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k par 2.500.
- Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1173¹ **Enzo Des Ongrais**, h, al, 4 ans, par Saddex (GB) et Nava Des Ongrais (Java Gold USA), 70 k, Mme Philippe Chemin (J Lebrun), Chemin & Herpin (s)
- 1249⁵ **Eho Lord**, h, b, 4 ans, par Kotky Bleu et Silverila (Silver Rainbow GB), 67 k, Arnaud Chaille-Chaille (G Re), A Chaille-Chaille
- 1294 **Epsidini**, h, b, 4 ans, par Apsis GB et Kaberdini (Chamberlin), 69 k, Stephane Seignoux (P Blot), Mme V Seignoux
- 1335 **Akiday**, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Greenaki (Green Tune USA), 67 k, Denuault (s) (O Jouin), G Denuault (s)

- 1331³ **Elitburg**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Sageburg (IRE) et Vidi Des Mottes (Saint Des Saints), 70 k, Ecurie Cerdeval (C Lefebvre), GAB Leenders
- 1294 **Dancer Du Lemo**, h, 4 ans, 70 k, M Le Floch (C Couillaud), PJ Fertillet
- 1255 **Fripou De Ballon**, h, 4 ans, 67 k, D Retif (P Carberry), D Retif
- 725 **Happy Roch Sienne**, h, 4 ans, 67 k, J Zuliani (MO Belley), J Zuliani
- 1255 **Saint Tropez**, h, 4 ans, 69 k, Mme H Devin (G Masure), arr F Nicolle
- 951 **Spider Love**, h, 4 ans, 67 k (66 k), J Delaunay (A Orain), arr J Delaunay
- 725³ **Elvis D'Ygrande**, h, 4 ans, 68 k (67 k), J Marion (s) (E Rongere), J Marion (s)
- 11 partants ; 46 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 590 €
5 long, 6 long, 2 long, 3/4 long, 15 long, 3 long, 2 long.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 440 € Marc Trincot, Mme Odile Trincot.
720 € Thierry Adenot.
420 € Mme Irene Perche.
285 € Mme Sylviane Jeffroy, Mme Melanie Jeffroy Berthet.
135 € Ecurie Cerdeval.
- Temps total : 04'44''09

1492⁴²¹¹ PRIX DU PORTEREAU 3.500 m (Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant, en courses de haies, ni couru trois fois ni reçu une allocation de 6.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Folie D'Oudairies, f, bf, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Miss D'Estruval (Pistolet Bleu IRE), 65 k, Ecurie Cerdeval (C Lefebvre), GAB Leenders
- 1297 **Babygnac**, f, b, 3 ans, par Spider Flight et Zarinka [Anabaa Blue (GB)], 65 k, Mme Marie Solignac (L Solignac), C Restout
- 1301⁵ **Fighter Sport**, h, bf, 3 ans, par High Rock (IRE) et Theloune (Cardoun), 69 k, Philippe Matzinger (A Lotout), B Lefevre
- 256⁵ **Happy Monarch**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Ladies Choice (Turgeon USA), 68 k, Mme Henri Devin (G Masure), F Nicolle
- 1246⁵ **Hole In One**, f, al, 3 ans, par Linnangi IRE et Bayonnelle (Saint Cyrien), 65 k (65^{1/2} k), Ecurie Sagittaire Sas (T Beaurain), D Sourdeau de Beaugard (s)
- Fabiano Bello, h, 3 ans, 67 k (64 k), J Marion (s) (E Metivier), J Marion (s)
- 1325³ **Zambezi Flow**, f, 3 ans, 66 k, Mme J Mottin (P Blot), Mme V Seignoux
- 1385 **View Gold**, h, 3 ans, 67 k, J Detre (J Charron), PH Peltier
- Elchrrabi, h, 3 ans, 67 k, A Lajon (O Jouin), T Jouin arr
- Vismie De La Vis, f, 3 ans, 65 k, JP Gasnier (A Gasnier), thé JP Gasnier
- Divine Prestige, f, 3 ans, 65 k, S Guerin (H Lucas), thé A Lacombe
- 11 partants ; 46 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 548 €
Certf. vétérinaire : Arverne.
- 9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 440 € Comte Michel de Gigou, Mme Corinne Dupeyrat.
720 € Mme Marie Solignac, Mlle Adele Solignac.
420 € Scea Haras de L'Etoile, Philippe Matzinger.
285 € Mme Henri Devin.
135 € Pierre de Maleissye Melun, Donatien Sourdeau de Beaugard, Ecurie Sagittaire Sas.
- Temps total : 04'10''75

Le poulain ARVERNE a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Arnel LOTOUT en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2ème infraction - 9 coups).

CRAON

0212 265 Samedi 22 septembre 2018

Commissaires des courses : Luc JOURNIAC - Jean-Pierre QUINSON - Régis ROMAGNE - Bernard HUNAULT

1493⁴³⁰⁵ PRIX APGO-REVERDY (PRIX CHATEAU DE CRAON) 3.700 m (Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 12.000, les 6 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 5 ans, 67 k ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1310** ¹ **Ayurveda**, f, gr, 6 ans, par Centennial IRE et Al Wathba (Sleeping Car), 71 k, Michel Darchy (*T Beaurain*), W Menuet (s) 1
55 ⁵ **Red Mix**, h, b, 5 ans, par Al Namix et Fidelety (Vilhez USA), 68 k (64 k), Mme Patrick Papot (*B Berenguer*), D Bressou 2
1352 ² **Alectibo**, h, b, 5 ans, par Creachadoir IRE et All Risk BEL (Pyramus USA), 70 k, ♂, Philippe Bigot (*W Lajon*), GAB Leenders 3
1422 **Beau Nora GER**, h, b, 5 ans, par It's Gino GER et Bear Nora GER (Highest Honor), 68 k, Andre Bocquet (*MA Dragon*), S Foucher 4

4 partants ; 27 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 716 €

Eng. sup. : *Beau Nora GER*

4,5 long, 8 long, 20 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Gilles Cachot, Mlle Emma Cachot, Mme Denise Cachot, Mlle Veronique Cheron.
 756 € Xavier Lerédde.
 441 € Ecurie Haras de Quetieville.
 299 € Stall 5 Stars, prime non attribuée.

Temps total : 04'30''55

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la sortie de piste du hongre RED MIX (Benjamin BERENGUER), arrivé 2ème, survenue après le saut du 3ème obstacle de la dernière ligne droite d'en face, et les conséquences de cette sortie de piste sur l'ordre d'arrivée de la course.

En outre les Commissaires ont été saisis d'une réclamation d'une part du jockey Marc-Antoine DRAGON (BEAU NORA GER), arrivé 4ème, se plaignant que le hongre RED MIX était sorti de la piste et d'autre part du jockey Wilfried LAJON (ALECTIBO), arrivé 3ème, se plaignant également de la sortie de piste du hongre RED MIX.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant qu'en application des dispositions de l'article 168 du Code des Courses au Galop, le hongre RED MIX avait fait un mouvement incontrôlable par son jockey à un endroit où la piste n'est pas délimitée par une lice continue et que ledit hongre n'avait pas tiré un avantage de cette sortie de piste, ce dernier perdant même plusieurs longueurs sur ses concurrents.

En outre, les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'encontre du jockey Benjamin BERENGUER, ce dernier ayant fait tout son possible pour éviter l'incident.

1494 ⁴³⁰⁶ **PRIX ADMR (PRIX RENE GUY)** **4.600 m**
 (Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 11.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1375** ¹ **Armada**, f, b, 8 ans, (AQ), par Early March GB et Morava (Perrault GB), 73 k, Serge Landon (*R Julliot*), P Journiac 1
1388 ¹ **Enki Baba**, h, b, 5 ans, par Buck's Boum et Baba San Siro (Dom Alco), 73 k (71 k), Arnaud Chaille-Chaille (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 2
1375 ⁵ **Blue Discover**, h, bf, 9 ans, par Discover D'Auteuil et Little Blue (Reve Bleu), 70 k, Jerome Follain (*A Desvaux*), J Follain 3
1264 ¹ **Coiffe Du Bara**, h, gr, 6 ans, par Indian Daffodil (IRE) et Villanelle [Fragrant Mix (IRE)], 68 k, Eric Lecoiffier (*A Moriceau*), E Lecoiffier 4

- 1401** **Titania**, f, 11 ans, (AQ), 65 k, REG Le Texier (*R Le Stang*), XL Le Stang arr

5 partants ; 13 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 525 €

Sans motif : *Verdel De Kerza*.

7 long, 3,5 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Nicolas Landon, Mme Nicolas Landon, Guillaume Landon.
 756 € Esteve Rouchvarger, Leo-Paul Salmain.
 441 € E.a.r.l. Ecurie du Fosse Blanc, Patrick Perroud.
 299 € Sebastien Aubel, Suc. Antoinette Ouvry.

Temps total : 06'26''30

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Richard LE STANG sur les raisons pour lesquelles la jument TITANIA avait refusé de sauter le premier obstacle.

L'intéressé a déclaré que la dite jument était caractériel, que lors de sa dernière courses elle avait refusé de s'élancer et aujourd'hui, bien que s'étant élancée avec les autres concurrents, elle avait refusé de sauter, ajoutant par ailleurs qu'elle n'allait certainement plus courir.

Les Commissaires ont enregistré ses explications et lui ont demandé d'informer l'entraîneur Xavier LE STANG qu'il devait prendre toutes les mesures nécessaires afin qu'un tel comportement ne se reproduise pas.

1495 ⁴³⁰³ **PRIX FRANCE BLEU MAYENNE (PRIX DE L'OUDON)** **4.000 m**
 (Steeple-Chase. - A réclamer)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 1.000 en 1.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 1.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1394** **Chouch'ou**, h, b, 6 ans, (AQ), par Passing Sale et Nice Filly (Assessor IRE), 69 k (66 k), (10.000), Denuault (s) (*A Baudoin-Boin*), G Denuault (s) 1

- 1310** ⁴ **Ok Darling**, h, b, 10 ans, par Priolo USA et Chichi Darling (Homme De Loi IRE), 68 k, (9.000), Mael Thepot (*O Jouin*), W Menuet (s) 2

- 1350** **Sacha Green**, h, gr, 5 ans, par Barastraight (GB) et Sara Rose (Visionary), 75 k (72 k), (14.000), ♂, Charles Chevreux (*A Merienne*), W Menuet (s) 3

- 1046** **Soupcon De Reve**, h, b, 7 ans, par Antarctique IRE et Argomilla (Dansili GB), 71 k, (10.000), Jean-Raymond Breton (*MA Dragon*), JR Breton 4

- 1401** **Borntoloveyou**, f, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Konigin Von Saba IRE (Ela Mana Mou IRE), 66 k, (9.000), ♂, Comte Eric de Saint Pierre (*C Lefebvre*), GAB Leenders 5

- 1355** **Got Sun**, h, 12 ans, 68 k, (9.000), P Van Der Linden (*R Le Stang*), XL Le Stang arr

- 1091** **Alcinger**, h, 6 ans, 68 k (65 k), (9.000), D Huyck (*A Coupu*), PJ Fertillet dér

7 partants ; 27 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 447 €

Sans motif : *Burdigala*.

3,5 long, courte encolure, 30 long, 13 long.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Mme Brigitte Ricous.
 357 € Charles Chevreux.
 242 € Jean-Philippe Duguey, Mlle Adele Duguey.
 114 € Julian Roisaju-Lopez.

Sacha Green, réclamé 14.444,00 € par son propriétaire.

Temps total : 05'11''72

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert un enquête sur les causes et les circonstances de la dérobade du hongre ALCINGER (Antoine COUPU) survenue avant le saut de la haie vive.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Antoine COUPU, se plaignant que le jockey Alexandre BAUDOIN-BOIN (CHOUCH'OU), arrivé 1er, était responsable de sa dérobade.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités et du jockey Clément LEFEBVRE (BORNTOLOVEYOU), arrivé 5ème, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la dérobade du hongre ALCINGER n'était pas due à l'irrégularité de l'un des concurrents, ce dernier ayant dérobé suite à un léger écart du hongre CHOUCH'OU, qui se trouvait à son extérieur, bien que le jockey Alexandre BAUDOIN-BOIN ait fait tout son possible pour éviter l'incident.

1496 ⁴³⁰⁴ **PRIX LM PETITS PAS (PRIX DU TERTRE)** **4.000 m**
 (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chases, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1376** ³ **Defi Des Mottes**, h, al, 5 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Sara De Flee (Useful), 67 k, Simon Munir (*T Gueguen*), F Nicolle 1

- 1358** ³ **Auteuil Dore**, h, b, 8 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et Grande Duchesse (Rivelago), 70 k, William Travers-Durand (*O Jouin*), W Menuet (s) 2

- 754** ³ **Ultranet**, h, bf, 10 ans, (AQ), par Network GER et First Union (Shafoun), 71 k (68 k), Gilles Chaignon (*A Brunetti*), GIL Chaignon 3

- 1278** **Dixit Des Issards**, f, b, 5 ans, (AQ), par Kaldounevees et Queserasera (Le Malemortois), 65 k, Brne J.p. de Laitre (*A Moriceau*), P Raussin 4

- 1145** ³ **Ballon Rouge**, h, b, 7 ans, (AQ), par Early March GB et Karlene Cheri (Ajdayt USA), 68 k, Mme Constance Baron-Losfeld (*L Solignac*), G Dumont 5

- 1394** ³ **Baptist'palace**, h, 7 ans, (AQ), 72 k (68 k), Mlle A Le Bastard (*Mlle C Lequien*), ART Adeline de Boisbrunet 6

- 1457** **Djeddel**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, Gold And Blue Ltd (*C Gabard*), E&G Leenders (s) thé

- 1360** ⁵ **Bonheur De Grain**, h, 7 ans, (AQ), 69 k, N Lefebvre (*C Lefebvre*), N Lefebvre thé

8 partants ; 26 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 338 €

10 long, 2 long, 2 long, 30 long, 2 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Earl Ecurie des Mottes, Guenael Renier.
756 € Michel Bedier.
299 € Elevage Laitre Scea.
141 € Ferdinand-Jacques Guimard, Mme Constance Baron-Losfeld, Ferdinand-Fabrice Guimard, Christophe Guimard.

Temps total : 04'43''21

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Antoine MORICEAU en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (4ème infraction).

VITRE

0160 265

Samedi 22 septembre 2018

Commissaires des courses : Dominique GORON -
Louis-Marcel AULNETTE - Yves MAILLARD - Thierry BLAVET

1497³⁸¹⁵ **PRIX FEDERATION REGIONALE DE L'OUEST** 3.800 m
(Haies. - A réclamer)

10 000 € (4 800, 2 400, 1 400, 950, 450) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. ; pour 11.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1391¹ **Parismarseille GB**, h, b, 3 ans, par Lawman et Enterprising GB (Dansili GB), 70 k, (9.000), Mme Prosper Cormier-Martin (*P Carberry*), PJ Fertillet 1

1386⁴ **Seccotine**, f, gr, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et Saga D'Or (Sagacity), 66 k, (7.000), Mme Jean-Louis Giral (*MO Bellej*), J Boissard (s) 2

1391⁵ **Suzannedor**, f, np, 3 ans, par Orpen USA et Suzanne Bouet (Rock Of Gibraltar IRE), 66 k (65 k), (7.000), Etienne d' Andigne (*A Orain*), E d' Andigne 3

1391² **Sophienis**, f, b, 3 ans, par Scalo GB et Charbelle [Poliglote (GB)], 68 k, (9.000), Passion Racing Club (*C Couillaud*), PJ Fertillet 4

Montsoreau, h, al, 3 ans, par Coastal Path GB et La Ville Aux Dames (Sleeping Car), 72 k (69 k), (11.000), Ecurie des Dunes (*T Vodrazka*), P Quinton (s) 5

Fiesta Du Trianon, f, 3 ans, (AQ), 66 k (63 k), (7.000), Ecurie Bred To Win Sc (*J Hallet*), P Quinton (s) 6

1385 **Fari Boy**, h, 3 ans, 68 k, (7.000), Mme A Moreau (*A Lotout*), B Lefevre 7

1423 **Zanzidon**, h, 3 ans, 72 k (69 k), (11.000), C Plisson (*Y Courmont*), C Plisson 8

Sololiam, h, 3 ans, 68 k (67 k), (7.000), P Grollier (*E Rongere*), arr P Grollier

9 partants ; 16 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 310 €

Eng. sup. : *Seccotine, Suzannedor*

1/2 long, 2,5 long, 1,5 long, 10 long, 5 long, 10 long, 15 long.

4 800 € - 2 400 € - 1 400 € - 950 € - 450 €

Primes aux éleveurs :

720 € Sydney Vidal, prime non attribuée.
360 € Mme Jean-Louis Giral.
210 € Ecurie Brindor, Hugues Loiseau.
142 € Patrick Chiche, Loic Audon.
67 € Pierre Julienne.

1498³⁸¹⁴ **PRIX LA CHAUX DE SAINT PIERRE** 3.800 m
(Haies. - Femelles)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1389⁵ **Vandana**, f, b, 4 ans, par Stormy River et Version Originale [Poliglote (GB)], 67 k, Ecurie Michel Doineau (*P Carberry*), PJ Fertillet 1

1412 **Flexible**, f, au, 4 ans, par Kyllachy GB et Conciliatory GB (Medicean GB), 72 k, Ecurie Michel Doineau (*C Couillaud*), PJ Fertillet 2

Mazouga, f, gr, 4 ans, par Dragon Dancer GB et Miss Teresina (Take Risks), 67 k (65 k), Vincent Le Roy (*V Morin*), ARM Lefevre 3

Leandra Faoudel, f, b, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Lectrice (Okawango USA), 67 k (63 k), Thierry Tailleur (*Y Courmont*), T Poche 4

Evidence Sarthoise, f, b, 4 ans, par Konig Shuffle GER et Delfina One (Apple Tree), 67 k, Fabrice Guillossou (*Mr E Fouquet*), F Guillossou 5

1318⁴ **Mia Wallace**, f, 4 ans, 68 k, D Quédillac (*MO Bellej*), J Boissard (s) 6

6 partants ; 12 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 58 €

2,5 long, 10 long, 3 long, courte tête, 8 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Haras D'Haspel.
396 € Framont Limited.
231 € Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.
156 € Jean-Philippe Raoult, Frederic Le Gall, Jean-Luc Guillem.
74 € Christophe Plisson, Kevin Plisson, Mlle Lucie Plisson, Ecurie du Val de Bresle Earl.

ANGOULEME

0502 266

Dimanche 23 septembre 2018

Commissaires des courses : Frédéric BASSET - Daniel BREJOU -
Michel JOYEUX - Pierre BROSSET

1499⁴⁴⁷³ **PRIX D. GENDRON-MOUTHIER** 3.400 m
(Haies)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) 1 k. par 1.500.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1409² **Ma Saone**, f, gr, 3 ans, par Martaline GB et La Saone (Daliapour IRE), 68 k, Jeannot Andt (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1

622³ **Saint Jacques**, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Slim Pearl [Enrique (GB)], 70 k (66 k), Jacques Detre (*Q Houdoin*), T Fourcy 2

1333 **Furia Sei**, f, no, 3 ans, par Sinndar IRE et Samsara Sei [Poliglote (GB)], 65 k (62 k), Ecurie Magnien (*A Zuliani*), F Nicolle 3

Tzarineblue, f, al, 3 ans, par Anabaa Blue (GB) et Tzapane (Agnes Kamikaze JPN), 65 k, Arnaud Chaille-Chaille (*M Dangles*), A Chaille-Chaille 4

1395 **Frelon D'Estruval**, h, gf, 3 ans, (AQ), par Cachet Noir USA et Nouvelle D'Estruval (Saint Preuil), 67 k, Mme Bernard Le Gentil (*A Renard*), G Macaire (s) 5

Turfiste, h, 3 ans, 67 k (65 k), Mme H Devin (*P Moreau*), F Nicolle 6

Fahrance, f, 3 ans, (AQ), 65 k (61 k), F Deliberos (*G Boughaïta*), F Nicolle arr

Makmaja, f, 3 ans, 65 k (64 k), J Dalifard (*E Rongere*), thé J Marion (s)

8 partants ; 35 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 325 €

1,5 long, 2,5 long, loin, 1 long, 1,5 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Jeannot Andt.
468 € Pierre Lamy.
273 € Charles Magnien, Jean-Francois Magnien, Benoit Magnien.
185 € Jean-Paul Marchand, Quentin Marchand.
87 € Mme Bernard Le Gentil.

Temps total : 04'14''06

1500⁴⁴⁷⁴ **PRIX ELYTOLAB-DOCT.JM.PITAVY** 3.800 m
(Haies. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k., pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1394¹ **Saporetto**, h, bf, 6 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Summer (Lomitas GB), 72 k (68 k), (10.000), Richard Corveller (*Mlle M Jauilhac*), A Chaille-Chaille 1

1343⁵ **Cime Des Obeaux**, f, b, 6 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Kalimie (Iris Noir), 66 k, (6.000), Mme Nicolas Devilder (*K Dubourg*), N Devilder 2

1289¹ **Renania SPA**, f, al, 6 ans, par Kissing You ARG et Teatrale SWE (Theatrician USA), 70 k (67 k), (8.000), Frederic Sanchez (*H Rodriguez Nunez*), F Sanchez 3

1399 **Tout En Cardoun**, f, b, 7 ans, par Layman USA et Baigaine (Cardoun), 72 k, (10.000), ♂, Daniel Beaunez (*B Fouchet*), Butel & Beaunez (s) 4

1450⁵ **Fly To Traou Land**, h, b, 7 ans, par Kingsalsa USA et Lila De Traou Land (Goldneyev USA), 68 k (65 k), (6.000), Bernard Le Regent (*M Govaerts*), B Le Regent 5

1392³ **Wheel Of Fortune**, f, 5 ans, 66 k, (6.000), O Chaudun (*MA Dragon*), L Cadot 6

Songaron GER, h, 6 ans, 70 k (67 k), (8.000), Mme J Amouraben (*T Dupouy-Bataille*), Mme J Amouraben 7

7 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 251 €

Eng. sup. : *Saporetto*Condition spéciale : *Keyrs.*

1 long 1/4, 11 long, 2 long, 4 long, 6 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Richard Corveller, Mme Marinette Avril.

396 € Mme Nicolas Devilder, Fernand Sellier.

231 € Cuadra Nanina, prime non attribuée.

156 € Antoine Segura, Michel Segura.

74 € Jean-Claude Ollivier.

Cime Des Obeaux, réclamée 6.427,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'35"60

Les Commissaires ont interdit à la jument KERYS de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop.

1501 4475 **PRIX COOP MOUTHIERS** **3.800 m**
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1363 **Flyovergreen**, h, np, 3 ans, par Diamond Boy et Kiluti (Solid Illusion USA), 67 k (64 k), Mme Patrick Papot (*A Zuliani*), F Nicolle

1361 **Kimbola**, f, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Kouika (Bonnet Rouge), 71 k (69 k), Mme Christine Precy-Baroni (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille

1290 **Bicudo Has**, h, b, 3 ans, par Kapgarde et Big Miss Take (IRE) (Sinnard IRE), 71 k, Simon Munir (*B Lestrade*), G Macaire (s)

860 **Moorhouse Lady**, f, b, 3 ans, par Balko et Mer D'Arabie (Ballingarry IRE), 65 k, Ian Kelliott (*K Dubourg*), P Journiac

1385 **Le Briand**, h, 3 ans, 67 k, Ecurie de la Verte Vallée (*MA Dragon*), S Foucher

5 partants ; 20 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 198 €

3/4 long, 13 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 €

Primes aux éleveurs :

936 € Jean-Pascal Liberge, Jean-Charles Haimet.

468 € Richard Corveller, Mme Catherine Bodin.

273 € Scea Hamel Stud.

185 € Nicolas Madamet, Ian Kelliott, Mme David Thomlinson.

Temps total : 04'56"03

1502 4476 **PRIX CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE LA COURONNE** **4.000 m**
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1288 **Lopesan GER**, h, gr, 4 ans, par Santiago GER et Lasuna GER (Monsun GER), 69 k, Thomas Jordan (*RL O'Brien*), G Macaire (s)

815 **Martasprings**, f, al, 4 ans, par Martaline GB et Aurore Celtique (Alamo Bay USA), 68 k (65 k), Jean-Marie Le Roux (*K Deniel*), A Lacombe

1283 **Evviva Aa**, f, bm, 4 ans, (AC), par Fantagaro et Made In Law (Northern Crystal (GB)), 65 k (64 k), Mlle Marie Chiampo (*F Mouraret de Vita*), Mlle M Chiampo

1265 **Etoile Japonnaise**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (64 k), D Lacassagne (*L Franzel*), Mlle M Chiampo

150 **Evidemment**, f, 4 ans, (AQ), 65 k (62 k), S Munir (*A Zuliani*), F Nicolle

5 partants ; 32 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 508 €

Eng. sup. : *Evidemment*

14 long, 14 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 €

Primes aux éleveurs :

936 € Thomas Jordan, prime non attribuée.

468 € Bernard Le Roux, Jean-Marie Le Roux.

273 € Mlle Marie Chiampo.

Temps total : 05'16"02

1503 4477 **PRIX MISS POITOU-CHARENTES** **4.000 m**
(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

ANNULEE, REPORTEE AU 07/10/2018 A ANGOULEME

1504 4478 **PRIX LEOBET ALIMENTATION** **4.000 m**
(Steeple-Chase - Cavaliers et Gentlemen-riders)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavaliers, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

ANNULEE, REPORTEE AU 07/10/2018 A ANGOULEME

1505 4479 **PRIX DES BENEVOLES DE LA SOCIETE D'ANGOULEME** **4.200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, les 6 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chases reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 67 k., 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

ANNULEE, REPORTEE AU 07/10/2018 A ANGOULEME

CRAON

0212 266 **Dimanche 23 septembre 2018**

Commissaires des courses : Jean-Pierre QUINSON - Régis ROMAGNE - Bernard HUNAUT - Luc JOURNIAC

1506 4308 **GRAND STEEPLE CHASE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MAYENNE** **4.200 m**
(Steeple-Chase)
(L.)

65 000 € (31 200, 15 600, 9 100, 6 175, 2 925) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 cette année et par 18.000 l'année dernière.

1428 **Vauquoise**, f, b, 6 ans, par Ungaro GER et Vamuna (Varese), 70 k, Eric Lecoiffier (*T Beaurain*), E Lecoiffier

1225 **Poly Grandchamp**, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Qualia Grandchamp [Nikos (GB)], 67 k, Mme Patrick Papot (*T Gueguen*), F Nicolle

874 **Celtino**, h, b, 7 ans, par Doctor Dino et Celtic Air (Kaldounevees), 67 k, Mme Henri Devin (*M Regairaz*), D Bressou

1414 **Hurkhan**, h, b, 5 ans, par Air Eminem IRE et Polynikova (Polish Summer GB), 70 k, Simon Munir (*G Masure*), F Nicolle

1376 **Il S'Envole**, h, b, 8 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Marie D'Altorja (Roi De Rome USA), 69 k, Denuault (s) (*S Paillard*), G Denuault (s)

1359 **Baby Boy**, h, 7 ans, (AQ), 71 k, W Menuet (s) (*O Jouin*), W Menuet (s)

1360 **Abakahn GER**, h, 9 ans, 71 k, Mme F Balsan (*J Reveley*), G Macaire (s)

7 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 2 177 €

Sans motif : *C'Est Le Bouquet*.

3/4 long, 2 long, 2,5 long, 10 long, 2 long.

31 200 € - 15 600 € - 9 100 € - 6 175 € - 2 925 €

Primes aux éleveurs :

4 680 € Eric Becq.

2 340 € Jean-Louis Guerin.

1 365 € Mme Henri Devin.

926 € Bertrand Gouin, Mme Caroline de la Soudiere-Niault.

438 € Philippe Desmard, Mlle Alexia Desmard.

Temps total : 05'16"35

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey James REVELEY sur la performance du hongre ABAKHAN GER, arrêté avant le saut du dernier obstacle.

L'intéressé a déclaré que le terrain était trop souple aujourd'hui pour les aptitudes de son cheval. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

1507 4309 **PRIX PROMOCASH LAVAL (PRIX ROGER CHAIGNON)** **4.600 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

1375	³	Boeing Du Bara , h, bf, 7 ans, (AQ), par Crillon et Full Of Wisky (Useful), 72 k, Philippe Brechet (<i>W Lajon</i>), GAB Leenders	1
1275	⁴	Cename Red , h, bf, 6 ans, (AQ), par Denham Red et Old Lane (Lesotho USA), 70 k, Christophe Dubourg (<i>O Jouin</i>), C Dubourg	2
1157		Butterfly Du Mou , h, b, 7 ans, (AQ), par Daramsar et Kaline Du Mou (Lights Out), 72 k, Mlle Marie-France Suberville (<i>R Julliot</i>), P Journiac	3
		Jejekarad , h, b, 8 ans, par Dano Mast GB et Okarine (Roakarad IRE), 71 k, Frederic Chopin (<i>T Beaurain</i>), F Chopin	4
1420		Vletcher , h, b, 9 ans, (AQ), par Robin Des Pres et Ozanna De Louisiere (Akhdari USA), 67 k, Jean-Pierre Paillette (<i>L Solignac</i>), JP Paillette	5
1375		Star De La Prise , h, 12 ans, (AQ), 69 k, S Dory (<i>S Dory</i>), S Dory	6
1356	¹	Kashento D'Hommee , h, 13 ans, 70 k, ♂, J Planque (<i>S Paillard</i>), J Planque (s)	arr
		Brumeuse , f, 7 ans, (AQ), 67 k, S Landon (<i>C Lefebvre</i>), P Journiac	tbé

8 partants ; 23 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 279 €

6 long, 6 long, 20 long, 6 long, 20 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Sebastien Aubel.

756 € Christophe Dubourg, Frederic Paillat Launay.

441 € E.a.r.l. Domaine du Mou.

299 € Mlle Ginette Mahe, Michel Cebert, Mme Nathalie Mahe, Pascal-Gerard Mahe.

141 € Jean-Pierre Paillette.

Temps total : 06'17"00

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Ludovic SOLIGNAC en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 7 coups).

1508 ⁴³⁰⁷ PRIX OLIVIER D'ANDIGNE 3.700 m

(Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)

23 000 € (10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Référence : +17.

1360	³	Radiologue , h, ab, 6 ans, par Doctor Dino et Radio Londres (Kaldounevees), 71 k, Loic Glemin (<i>H Lucas</i>), E&G Leenders (s)	1
1199		Gaelick Kap , f, bf, 5 ans, par Kapgarde et Gaelika (IRE) (Pistolet Bleu IRE), 71 k, Dirk Huyck (<i>S Paillard</i>), N Paysan	2
1343	⁴	Black Pearl Tavel , f, gr, 7 ans, (AQ), par Al Namix et Quiza (Ungaro GER), 69 k, Jean-Luc Pignet (<i>O Jouin</i>), J Zuliani	3
1379		Derby Dete , h, gr, 5 ans, par Great Pretender IRE et Femme D'Honneur (Take Risks), 72 k (68 k), Planque (s) (<i>A Coupou</i>), J Planque (s)	4
1369	⁴	First Pym , h, bf, 14 ans, par With The Flow USA et Miss Avireenne (Baby Turk IRE), 68 k, Stephane Seignoux (<i>P Blot</i>), Mme V Seignoux	5
1390	³	Menu Menthol , h, 6 ans, 69 k, JV Chaignon (<i>A Brunetti</i>), GIL Chaignon	tbé
1399	⁵	Kelforest , h, 6 ans, 69 k, ♂, JC Leleu (<i>W Lajon</i>), GAB Leenders	tbé

7 partants ; 26 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 322 €

1,5 long, 8 long, 4 long, 15 long.

10 350 € - 5 060 € - 2 990 € - 2 070 € - 1 150 €

Primes aux éleveurs :

1 552 € Mme Henri Devin.

759 € Mme Karine Perreau, Bertran de Balanda (s), Michel Denisot.

448 € Jean-Luc Pignet.

310 € Daniel Toub blanc, Mme Claudine Toub blanc.

Temps total : 04'43"43

LANDIVISIAU

0122 266 Dimanche 23 septembre 2018

Commissaires des courses : Jeanne GUILLAUME-KERGROHEN - Max CONFRERE - Philippe ABILY - Marc MEVEL

1509 ⁴²¹⁴ PRIX DE BRETAGNE 3.900 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1412	⁵	Eclair Des Brieres , h, b, 4 ans, par Sandwaki USA et Gagne Du Peze (Spartacus IRE), 70 k (67 k), (9.000), Daniel Lepage (<i>Y Kondoki</i>), S Foucher	1
1368	⁴	Emagoul , h, bf, 4 ans, (AQ), par Blue Bresil et Responsable (Video Rock), 70 k (67 k), (9.000), Leray (s) (<i>T Vabois</i>), E Leray (s)	2
1389	⁴	Yellow Mellow , f, b, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA (Langfuhr CAN), 68 k (65 k), (7.000), Marion (s) (<i>E Melivier</i>), J Marion (s)	3
1389		Saldorello , h, al, 4 ans, par Saddex (GB) et Helvetic Melody (Kendor), 70 k (69 k), (7.000), Marion (s) (<i>A Orain</i>), J Marion (s)	4
1322	⁵	Defi Chope , f, b, 4 ans, par Captain Chop et Lady Jak (American Post GB), 66 k (63 k), (7.000), Ecurie Anjou Passion (<i>B Berenguer</i>), J Marion (s)	5
1256		My Secret GB , f, 4 ans, 68 k (64 k), (7.000), Mme M Gozlan (<i>B Lemor</i>), P Leblanc	6
1221	⁴	Fraudeur , m, 4 ans, 68 k (64 k), (7.000), Mlle L Lequien (<i>Mlle C Lequien</i>), Mlle L Lequien	tbé

7 partants ; 25 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 198 €

3/4 long, 3 long, 2,5 long, 5 long, loin.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 € - 495 €

Primes aux éleveurs :

792 € Eric Saily, Mme Severine Lemaire.

396 € Eric Leray, Roland Madiot.

231 € Mme Valerie Saint-Palais, Haras de Plasence.

156 € M.I. Bloodstock Ltd.

74 € Albert Rivetti, Jean-Luc Rivetti, Aldo Volo.

1510 ⁴²¹⁵ PRIX J.DE TONQUEDEC 4.200 m

(Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chases, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1393	¹	Divine Vision , f, al, 5 ans, par Vision D'Etat et Velvet Glove UAE (Timber Country USA), 68 k, Patrice Lienart (<i>P Carberry</i>), G Dumont	1
1390	²	Miss Del'rais , f, al, 5 ans, par Anabaa Blue (GB) et Miss Night (IRE) (Night Shift USA), 70 k, Mlle Lisa Charital (<i>A Lotout</i>), Mlle L Charital	2
		Dadifete , f, bf, 5 ans, (AQ), par Califet et Non Dadi (Hellios USA), 67 k (66 k), Mme Anne-Sophie Bernier (<i>A Orain</i>), D Bernier	3
1370	⁵	Telegenie , f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Sigune Pierji (Sleeping Car), 71 k (68 k), Mlle Elisabeth Boin (<i>A Baudoin-Boin</i>), JC Baudoin	4
		Lutin D'Audouville , h, np, 5 ans, par Ungaro GER et Lute D'Audouville (Lute Antique), 67 k (66 k), Dominique Delorme (<i>Y Kondoki</i>), D Delorme	5
1392		Mademoiselle Mars , f, 5 ans, 65 k, Scea Ecurie Francis Gamichon (<i>R Le Stang</i>), Mlle S Duchesnay	6
1400		Miss Sonate , f, 5 ans, 69 k, Mme C Coiffier (<i>B Bourez</i>), R Chatel (s)	7

7 partants ; 30 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 322 €

4,5 long, 7 long, encolure, 4 long, 20 long, 10 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Patrice Lienart.

468 € Ecurie de la Rehoraie.

273 € David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier, Mlle Charlotte Bernier, Mlle Agathe Bernier.

185 € Mme Celine Sirven-Gualde.

87 € Omer Legoupil.

Le 3 MISS SONATE a été monté par BERTRAND BOUREZ en remplacement de ANGELO GASNIER

1511 ⁴²¹⁶ PRIX DE KERVEN - EDOUARD LECLERC 4.200 m

(Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, cette année, reçu 10.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

992		Union Precieuse , f, b, 10 ans, (AQ), par Persian Ruler GB et Djerba De Champfeu (El Badr IRE), 71 k, Mme Mireille Desvaux (<i>A Desvaux</i>), Mme M Desvaux	1
1324	³	Chichi Star , f, gf, 6 ans, (AQ), par Rashbag GB et Quati Star (Visionary), 72 k, Cedric Bidon (<i>Y Plummas</i>), A Dupont	2
416	³	Djazz De Loued , h, np, 5 ans, (AQ), par Protoktor GER et Malyciane (Hellios USA), 69 k (68 k), David Bernier (<i>A Orain</i>), D Bernier	3

1459 Bob Alone, h, al, 7 ans, (AQ), par High Rock (IRE) et Monetta (Chef De Clan), 67 k (64 k), Mlle Elisabeth Boin (*A Baudoin-Boin*), JC Baudoin 4
Vadelem's De Loued, h, 9 ans, (AQ), 67 k (68 k), S Jouin (*B Bourez*), S Jouin 146
 5 partants ; 27 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 291 €
 Certif. vétérinaire : *Damara Du Tabert*.
 3 long, 2 long, loin.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 €
 Primes aux éleveurs :
 468 € Suc. Michel Perdielle.
 273 € Franck Fougere, Mme Irene Fougere, David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier.
 185 € Jean-Pierre Roussel.
 Le 5 VADELEM'S DE LOUED a été monté par BERTRAND BOUREZ en remplacement de ANGELO GASNIER Modification du poids porté par le 5 VADELEM'S DE LOUED : 68 kg au lieu de 67 kg

LYON PARILLY

0712 266 Dimanche 23 septembre 2018

Commissaires des courses : Christian MAILLARD - Michel CONDAMIN - Christian PORTE - Stanislas de VILLETTE

1512 4577 PRIX DU PUY DE DOME 3.400 m
 (Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 1.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Les poulains et pouliches n'ayant jamais couru en steeple-chases recevront 2 k.

1415 La Doix, f, b, 3 ans, par Youmzain IRE et Flavigny (Sleeping Car), 63 k (65^{1/2} k), Sarl Carion E.m.m. (*W Denuault*), A Boisbrunet (s) 1

1415 Sagaline, f, ab, 3 ans, par Vision D'Etat et Saga De Senam (Saint Des Saints), 63 k (63^{1/2} k), Jacques Detre (*T Chevillard*), F Nicolle 2

1419 Shannon Verse, f, al, 3 ans, par Kapgarde et Shannon Vale (Turgeon USA), 65 k (61^{1/2} k), Mme Henri Devin (*H Bachelot*), F Nicolle 3

1329 Sacha Le Lovers, m, b, 3 ans, par Martaline GB et Rosee Normande (Vertical Speed), 65 k (66^{1/2} k), William Munoz (*K Herzog*), S Culin 4

4 partants ; 21 eng. ; 4 part. déf. - Total des entrées : 329 €
 encolure, 5,5 long, loin.
 8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Sarl Carion E.m.m.
 612 € Pierre Senamaud, Jacques Detre.
 357 € Mme Henri Devin.
 242 € Mlle Cheyenne Munoz, Sacha Munoz, Bernard Jacquemont.

Temps total : 04'01"50

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

1513 4578 PRIX UCELLO II 4.100 m
 (Steeple-Chase - Femelles)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
 Pour toutes juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1320 4 L'Euareate, f, b, 6 ans, par Buck's Boum et Eau De Chesne (R B Chesne GB), 70 k (67^{1/2} k), Christophe Toussaint (*G Malone*), E Clayeux (s) 1

1292 5 Caprika Royale, f, bf, 5 ans, par Kapgarde et Line Come (Kadalko), 67 k (64^{1/2} k), Pascal Beraud (*M Chailloleau*), E Clayeux (s) 2

1407 1 Lacaune, f, np, 5 ans, par Turgeon USA et Achere (Mont Basile), 72 k (72^{1/2} k), ♂, Sarl Carion E.m.m. (*W Denuault*), A Boisbrunet (s) 3

1141 4 Boulou Du Reponet, f, 7 ans, (AQ), 67 k (64^{1/2} k), S Maurer (*MA Mermel*), S Maurer 146
Littlemissdynamite GB, f, 5 ans, 67 k (67^{1/2} k), R Stanley (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 146

5 partants ; 17 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 205 €
 11 long, 1/2 long.
 8 160 € - 4 080 € - 2 380 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Emmanuel Clayeux, Christophe Toussaint.
 612 € Pascal Beraud, Bernard Beraud.
 357 € Sarl Carion E.m.m..

Temps total : 05'23"26

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

1514 4576 PRIX DU MONT BLANC 3.800 m
 (Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

934 4 Droit De Veto, h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Parole D'Evangile (Lomitas GB), 74 k (71^{1/2} k), Haras de Saint-Voir (*C Gaillard*), N de Lageneste 1

Al Clay, h, b, 6 ans, par American Post GB et Ile De See (Saint Des Saints), 67 k (66^{1/2} k), Haras de Sivola (*G Malone*), E Clayeux (s) 2

535 Javirco, h, b, 9 ans, par Lavirco GER et Junta (Cariellor), 67 k (64^{1/2} k), Pascal Cluzeau (*G Boinard*), P Cluzeau 3

Saint Empereur, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et First Empress (Dernier Empereur USA), 67 k (67^{1/2} k), Stephane Eveno (*B Gelhay*), S Eveno 4

Diamant Gris, h, gr, 5 ans, (AQ), par Gris De Gris (IRE) et Landalouse (Iris Noir), 67 k (67^{1/2} k), Emmanuel Brac de la Perriere (*W Denuault*), A Boisbrunet (s) 5

1320 Cybele De Ciergues, f, 6 ans, (AQ), 65 k (65^{1/2} k), C Ligerot (*CE Cayeux*), C Ligerot 6

6 partants ; 34 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 581 €
 2 long, 5,5 long, 3 long, courte encolure, 7,5 long.
 8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Haras de Saint-Voir.
 612 € Jacky Rauch.
 357 € Scea Raymond Jean-Christian.
 242 € Mme Sandrine Eveno, Michel Marius Moureaux.
 114 € Mme Claudine Winkel.

Temps total : 04'46"64

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

AUTEUIL

0006 267 Lundi 24 septembre 2018

Terrain bon

Commissaires des courses : Christine du BREIL - Pascal PIGNOT - Emmanuel CHEVALIER DU FAU - Bernard GOURDAIN

1515 208 PRIX FEZENSAC 3.500 m
 (Steeple-Chase - Autres Que de Pur Sang)

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

1351 3 Eludy, f, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Idy (Quart De Vin), 66 k, Patrice Detre (*T Chevillard*), F Nicolle 1

1025 2 Equation, f, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Maorie Antique (Lute Antique), 68 k, Dominic Dormeuil (*A de Chitray*), E Clayeux (s) 2

85 1 Echiquier, h, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Regate (Agent Bleu), 71 k (68 k), Mme Patrick Papot (*A Zuliani*), F Nicolle 3

1076 1 Encredechine, f, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Provence (Subotica), 67 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (*J Reveley*), E Clayeux (s) 4

1347 3 Eminence Rouge, f, b, 4 ans, (AQ), par Youmzain IRE et Quiche Lorraine (Bateau Rouge IRE), 66 k, Mme Magalen Bryant (*T Beaurain*), Butel & Beaunez (s) 5

1398 Emil Di Milo, h, 4 ans, (AQ), 67 k (64 k), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s) 6

1296 4 Esprit De Quartier, h, 4 ans, (AQ), 70 k, Vcte M de Soultrait (*W Denuault*), A Boisbrunet (s) 7

1274 4 Espoir, h, 4 ans, (AQ), 68 k, J Marion (s) (*D Mescam*), 146
 J Marion (s)

8 partants ; 25 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 868 €
 4 long, courte encolure, 3 long, tête, loin, 1,5 long.
 24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Thierry Cypres.
1 872 € Herve D' Armaille.
1 092 € Jacques Cypres.
741 € Jacques Cypres, Laurent Couetel.
351 € Mlle Charlotte Denieul, Mme Laurence Gagneux.

Temps total : 04'24''70

Le jockey Stéphane PAILLARD étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ESPOIR par le jockey Damien MESCAM.

1516²⁰⁴ PRIX LE GOURZY 3.500 m

(Haies. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

- 1427² Arin, f, b, 3 ans, par Falco USA et Thiva USA (Concern USA), 70 k (67 k), (20.000), Hubert De Waele (*S Pechaire*), P Lenogue 1
- 1451⁴ Catch All, h, b, 3 ans, par Zanzibari USA et Nan's Catch (Loupe Solitaire USA), 74 k (70 k), (20.000), Passion Racing Club (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 2
- 1413 New Bresil, h, al, 3 ans, par Dylan Thomas IRE et Miss Recif (IRE) (Exit To Nowhere USA), 69 k (66 k), (14.000), Seror (s) (*K Deniel*), M Seror (s) 3
- 1344³ Gin Tonik, h, b, 3 ans, par Masterstroke USA et My Fair Lady [Poliglote (GB)], 72 k (69 k), (20.000), Pierpaolo Cavagnola (*J Tabary*), FM Cottin (s) 4
- 1413 Bolt Of Lightning IRE, h, b, 3 ans, par Canford Cliffs IRE et A Good Year IRE [Montjeu (IRE)], 69 k (66 k), (14.000), ♂, Seror (s) (*M Lefebvre*), M Seror (s) 5
- 1344 Ryshnikov, h, 3 ans, 68 k (65 k), (12.000), G Barbedette (*C Smeuldere*), G Barbedette 6
- 1395 Assad Lawal, h, 3 ans, 71 k (67 k), (18.000), ♂, S Jeddari (*Mlle M Daubry-Barbier*), S Jeddari arr
- 1252 Le Milos GB, h, 3 ans, 71 k (68 k), (18.000), Mme P Papot arr
Happy Fox, h, 3 ans, 70 k (67 k), (16.000), Ecurie Jaeckin (*A Merienne*), P Adda (s) arr
- 1257⁴ Villa Collet, f, 3 ans, 68 k (65 k), (16.000), J Beres arr
(*N.W O'Driscoll*), FM Cottin (s)

10 partants ; 20 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 324 €

nez, 12 long, 3 long, 1/2 long, 3,5 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Stud Farms Of Kastro Voiotias.
828 € Jean-Philippe Dubois.
483 € Jean-Louis Pariente.
327 € Haras des Sablonnets, Mme Benoit Gabeur.
155 € Asterra Holdings Ltd, prime non attribuée.

Arin, réclamée 21.780,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'17''86

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Florent BAYLE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Benjamin BERENQUER afin de connaître les raisons l'ayant amené à arrêter le hongre LE MILOS après le saut du second obstacle.

Le jockey a déclaré qu'il avait été victime d'un incident de harnachement lors du saut du premier obstacle, sa selle ayant avancé, ce qui a été confirmé par le film de contrôle.

1517²⁰⁷ PRIX KARGAL 3.500 m

(Steeple-Chase)

53 000 € (25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385)

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

- 1345¹ Goliath Du Berlais, m, b, 3 ans, par Saint Des Saints et King's Daughter (King's Theatre IRE), 69 k, Stephane Szwarc (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- 1345² Fantastic Sivola, h, b, 3 ans, par Noroit GER et Ker Llinka (Snurge IRE), 67 k, Gilles Trapenard (*JC Gagnon*), A Chaille-Chaille 2
- 1345 Last Sparkler, h, al, 3 ans, par Rip Van Winkle IRE et Sparkling Star (Art Sebal USA), 66 k, Mme Martina Stadelmann (*A de Chitray*), C&Y Lerner (s) 3
- 1340² Ch'ti Diamond, f, al, 3 ans, par Diamond Boy et Loralas (Kahyasi IRE), 64 k, Christopher John Edwards (*T Chevillard*), F Nicolle 4
- 1340¹ Fiumicino, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Firmini (Mansonnien), 67 k, Ecurie Pierre Pilarski (*K Nabet*), G Macaire (s) 5

1345 Risk The Star, h, 3 ans, 66 k, Mme M Bryant (*A Acker*), FM Cottin (s) 6

1257 Zen Kaiga, h, 3 ans, 66 k, R Pritchard-Gordon (*J Charron*), GAB Leenders arr

1377¹ Pic D'Orhy, h, 3 ans, 66 k, J Detre (*T Gueguen*), F Nicolle tbé
8 partants ; 20 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 022 €
Sans motif : *Fantaisie Musicale*.

8 long, 2,5 long, 12 long, 2 long, loin.

25 440 € - 12 720 € - 7 420 € - 5 035 € - 2 385 €

Primes aux éleveurs :

3 816 € Jean-Marc Lucas.
1 908 € Gilles Trapenard.
1 113 € Mme Martina Stadelmann.
755 € Yorton Farm.
357 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

Temps total : 04'19''84

Le jockey Clément LEFEBVRE étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ZEN KAIGA par le jockey Johnny CHARRON.

1518²⁰³ PRIX ROBERT LEJEUNE 3.600 m

(Haies. - Mâles et Hongres)

(L.)

85 000 € (40 800, 20 400, 11 900, 8 075, 3 825)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans. Poids : 65 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 21.000.

- 892³ Beaumec De Houelle, m, gr, 3 ans, par Martaline GB et Zandalee (Trempolino USA), 68 k, Jdg Bloodstock Services (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 1
- 892¹ Porto Pollo, h, gr, 3 ans, par Manduro GER et Silky Steps IRE (Nayef USA), 69 k, Antoine Bardini (*D Gallon*), F Nicolle 2
- 1301² Doctor Squeeze, h, gr, 3 ans, par Doctor Dino et Gold Harvest (Kaldounevees), 66 k, Mme Henri Devin (*A Moriceau*), D Bressou 3
- 747² Polirico, h, b, 3 ans, par Cokoriko et Polimere [Poliglote (GB)], 68 k, Jacques Detre (*T Gueguen*), F Nicolle 4
- 1377⁵ Tender Winner, h, b, 3 ans, par Alex The Winner USA et Tender Night USA (Elusive Quality USA), 66 k, Ecurie Victoria Dreams (*T Beaurain*), JPH Dubois 5

5 partants ; 16 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 1 334 €

2,5 long, nez, 4 long, 9 long.

40 800 € - 20 400 € - 11 900 € - 8 075 € - 3 825 €

Primes aux éleveurs :

6 120 € Franck Leblanc.
3 060 € Arnaud Coursin, Joel Souchard, Pierre Souchard.
1 785 € Mme Henri Devin.
1 211 € Thierry Cypres.
573 € Jean-Philippe Dubois.

Temps total : 04'22''40

1519²⁰⁵ PRIX CALABRAIS 3.600 m

(Haies. - Handicap. - Femelles)

(L.)

86 000 € (38 700, 18 920, 11 180, 7 740, 4 300, 3 010, 2 150)

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classées dans les sept premières d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classées dans les trois premières d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les références applicables dans ce handicap seront de pour les 4 ans : +7 ; les 5 ans : +9

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 71 k.

Références : 4 ans, + 7 ; 5 ans, + 9.

- 1351² Marlonne, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Loulane (Commands AUS), 68 k, Mme Joseph Shalam (*L Philippereon*), M Rolland (s) 1
- 569 Ebonite, f, b, 4 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Tamise (Sleeping Car), 66 k (66^{1/2} k), Ecurie Madame Jacques Cypres (*J Reveley*), E Clayeux (s) 2
- 1379 Beaute Promise, f, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Coeur De Valse (Anabaa Me), 70 k, ♂, Mme Gerard Aoudai (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 3
- 1352³ Drole D'Idée, f, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Place Au Soleil (Trempolino USA), 71 k, ♂, Haras de Saint-Voir (*J Charron*), GAB Leenders 4
- 1351⁵ Sucaille, f, bf, 4 ans, par Sumitas GER et La Joncaille (Dolphin Street), 68 k, Jean-Marc Baudrelle (*A Poirier*), JM Baudrelle 5
- 922 Decidee Allen, f, b, 5 ans, (AQ), par Kapparde et Haida III (Video Rock), 64 k (65 k), Bruno Vagne (*W Denuault*), PH Peltier 6
- 1422 Guyonne, f, b, 5 ans, par Nombre Premier (GB) et Gymnote (Cardoun), 68 k, Ecurie Centrale (*A Acker*), FM Cottin (s) 7

717	Doctor Chaietta , f, 4 ans, 65 k, Ecurie Jaeckin (<i>E Chazelle</i>), P Adda (s)	8
1328	Daimiel , f, 5 ans, (AQ), 64 ^{1/2} k, Ecurie Madame Jacques Cypres (<i>G Masure</i>), E Clayeux (s)	9
1224	Merlin Woods , f, 4 ans, 68 k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>D Ubeda</i>), ROB Collet (s)	arr
730	Shekidame , f, 4 ans, 67 k, R Corveller (<i>JC Gagnon</i>), A Chaille-Chaille	arr
1379	Deniaville , f, 5 ans, (AQ), 65 k (65 ^{1/2} k), T Cypres (<i>T Beaurain</i>), E Vagne (s)	arr
390	Moody Mary , f, 4 ans, 63 k, S Vidal (<i>A Seigneul</i>), ROB Collet (s)	arr
1343	Divine D'Alene , f, 5 ans, (AQ), 66 k, Comte E de Saint Pierre (<i>T Gueguen</i>), GAB Leenders	tbé
1384	Djamena , f, 5 ans, (AQ), 63 k, X Kepa (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	tbé

15 partants ; 32 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 1 685 €
8 long, 2,5 long, 4,5 long, 2 long, tête, tête, 12 long, 1 long 1/4.
38 700 € - 18 920 € - 11 180 € - 7 740 € - 4 300 € - 3 010 € - 2 150 €

Primes aux éleveurs :

5 805 € Mme Joseph Shalam.
2 838 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
1 677 € Mme Gerard Aoudal.
1 161 € Haras de Saint-Voir.
645 € Sarl Grouas.
451 € Bruno Vagne, Andre Vagne.
322 € Mme Baudouin de la Motte Saint-Pierre, Jean-Pierre Curtet, Suc. Alain Correard, Suc. Brigitte Correard.

Temps total : 04'15''59

Le jockey Clément LEFEBVRE étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument DROLE D'IDEE par le jockey Johnny CHARRON . A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Pierre Dubourg en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 8 coups, Listed) . Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du jockey Regis SCHMIDLIN à mi-parcours sur le plat .

Après examen du film de contrôle et audition du jockey concerné, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la chute de la jument DJAMENA n'était pas due à l'irrégularité de l'un de ses concurrents

1520 206 PRIX MARITTIMO (Haies) 3.600 m

50 000 € (24 000, 12 000, 7 000, 4 750, 2 250)

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas couru avant le 30 juin dernier. Poids : 4 ans, 64 k. ; 5 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 10.000.

1378	Tap Tap Boom GB , h, gr, 4 ans, par Foxwedge AUS et Exclusive Approval USA (With Approval CAN), 66 k (62 k), Mme Geraldine Reille-Villedéy (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	1
1349	Drole D'Histoire , f, al, 5 ans, (AQ), par Lucarno USA et Isis De Sormain (Useful), 68 k, Mme Karine Perreau (<i>G Re</i>), J Bertran de Balanda (s)	2
1349	Chocady , h, al, 6 ans, (AQ), par Bernebeau et Omady (Kalmoss), 69 k, Thierry Poche (<i>J Charron</i>), T Poche	3
1349	Tineon , h, al, 4 ans, par Turgeon USA et Targerine (Gairloch GB), 64 k, Mme Beatrice Keighley (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	4
	Remember The Man (IRE) , h, b, 5 ans, par Dalakhani IRE et Perfect Hedge (GB) (Unfuwain USA), 68 k, Fair Salinia Ltd (<i>W Denuault</i>), D Cottin (s)	5
1372	Du Ottamba , f, 5 ans, (AQ), 66 k, ♂, F Fiol (<i>H Tabet</i>), E Vagne (s)	6
	Doliglote Ville , h, 5 ans, (AQ), 68 k, JP Gasnier (<i>B Gelhay</i>), JP Gasnier	arr
	Don Juan Du Mou , h, 5 ans, (AQ), 68 k, E Lecoiffier (<i>A Moriceau</i>), E Lecoiffier	arr
	Sorry Mun , h, 4 ans, 64 k (64 ^{1/2} k), Scea Barbottiere (<i>A de Chitray</i>), O Regley	arr

9 partants ; 22 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 825 €
12 long, 12 long, 6 long, 2,5 long, 30 long.
24 000 € - 12 000 € - 7 000 € - 4 750 € - 2 250 €

Primes aux éleveurs :

3 600 € London Thoroughbred Services, prime non attribuée.
1 800 € Mme Karine Perreau, Domaine des Barrières.
1 050 € Hubert Langot, Mme Elisabeth Langot.
712 € Mme Baudouin de la Motte Saint-Pierre, Jean-Dominique Missoffe.
337 € Fair Salinia Ltd.

Temps total : 04'21''37

Le jockey Angélo GASNIER étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DOLIGLOTTE VILLE par le jockey Benjamin GELHAY.

1521 209 PRIX LANISTE (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang) 4.300 m

52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 et 6 ans, n'étant pas de race Pur Sang, les 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000 cette année ; les 6 ans, n'ayant pas reçu, cette année, 8.000 en steeple-chase (victoires et places) à Auteuil. Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 14.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k

749	Crystal Beach , h, b, 6 ans, (AQ), par Network GER et Hatilade (Royal Charter), 69 k, Jdg Bloodstock Services (<i>L Phillipperon</i>), M Rolland (s)	1
1240	Cadeau D'Estruval , h, bf, 6 ans, (AQ), par Nickname et Nouvelle D'Estruval (Saint Preuil), 73 k (70 k), Mme Bernard Le Gentil (<i>AD Fouchet</i>), G Macaire (s)	2
	Calnutz , h, gr, 6 ans, (AQ), par Balko et Nutz (Turgeon USA), 70 k, Mme Magalen Bryant (<i>J Charron</i>), PH Peltier	3
1422	Dakar , h, bf, 5 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Marie D'Anjou [Garde Royale (IRE)], 67 k, Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s)	4
1383	Diyala Junior , f, b, 5 ans, (AQ), par Laveron GB et Diyala III (Quart De Vin), 69 k, Xavier Kepa (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	5
1422	Dauteuil Precieux , h, 5 ans, (AQ), 71 k, Mme M Desvaux (<i>A Desvaux</i>), Mme M Desvaux	6
1225	Desir Des Roses , h, 5 ans, (AQ), 68 k, F Fiol (<i>B Gelhay</i>), E Vagne (s)	7
933	Detente , f, 5 ans, (AQ), 69 k, Mme M Juhen-Cypres (<i>J Reveley</i>), E Clayeux (s)	8
793	Docteur X , h, 5 ans, (AQ), 67 k (64 k), Mme C Terrenegre-Laval (<i>A Zuliani</i>), JL Guillochon	9
936	Domaine De L'Isle , h, 5 ans, (AQ), 69 k (66 k), Ecurie Patrick Joubert (<i>G Malone</i>), E Clayeux (s)	arr
1342	Daenerys Targaryen , f, 5 ans, (AQ), 68 k, S Berger (<i>A Lotout</i>), B Lefevre	tbé

11 partants ; 29 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 1 081 €
4 long, 3/4 long, 5 long, 3,5 long, encoule, 10 long, loin, 1 long.
24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Scea Terres Noires.
1 872 € Mme Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.
1 092 € Mme Dorothee Saliou, Mme Jocelyne Ventrour.
741 € Francois-Marie Cottin.
351 € Mme Michele Juhen-Cypres, Laurent Juhen, Bertrand Juhen, Thibaut Juhen.

Temps total : 05'31''78

CRAON

0212 267

Lundi 24 septembre 2018

Commissaires des courses : Michel HUAU - Bernard DERSOIR - Luc JOURNIAC - Bernard HUNAUT

1522 4310 PRIX CANARD-DUCHENE (PRIX GUY JALLOT) 4.100 m (Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Des primes de 2.880, 1.440, 840, 570, 270 seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 24.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000.

1353	Akha Du Mathan , h, np, 4 ans, par Great Pretender IRE et Jeapano (Panoramic GB), 69 k, Jean-Marie Baradeau (<i>O d'Andigne</i>), A Chaille-Chaille	1
1381	Queens Crystal , f, gr, 4 ans, par Turgeon USA et King's Crystal GB (King's Theatre IRE), 69 k, Mme Henri Devin (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	2
1353	Tyzeff , h, af, 4 ans, par Fuisse et Helguera (Hamas IRE), 68 k, Patrice Goulard (<i>W Lajon</i>), GAB Leenders	3
1274	En Temps Voulu , f, b, 4 ans, (AQ), par Moss Vale IRE et Trotot (Sleeping Car), 66 k, Jean-Philippe Vinet (<i>H Lucas</i>), E&G Leenders (s)	4
1353	Extra Smart , h, bf, 4 ans, par Califet et Nuit Du Maine (April Night), 69 k, Denuault (s) (<i>R Julliot</i>), G Denuault (s)	5
1445	Elektron Libre , h, 4 ans, (AQ), 68 k, P Jerome (<i>O Jouin</i>), PH Peltier	arr

6 partants ; 24 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 436 €
Certif. vétérinaire : Countess Allegro.
1 long, 2,5 long, 10 long, loin.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Jean-Marie Baradeau.
756 € Mme Henri Devin, Henri-Francois Devin.
441 € Bernard Le Roux, Patrice Goulard.
299 € Mme Françoise Gondouin, Suc. Michel Marchal.
141 € Ecurie Smart.

Primes F.E.E. :

2 880 € Akha du Mathan.
1 440 € Queens Crystal.
840 € Tyzeff.
570 € En Temps Voulu.
270 € Extra Smart.

Temps total : 04'47"19

BORDEAUX LE BOUSCAT

0581 268

Mardi 25 septembre 2018

Commissaires des courses : Pierre BARBE - Jean Michel LEDUC -
Bernadette KIRCHHOFF

1523 4481 **PRIX EDOUARD CLAVERIE** 3.300 m
(Haies. - Mâles et Hongres)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les poulains n'ayant pas couru cinq fois en courses au Galop recevront 2 k.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

- Blue Blue Eyes**, h, b, 3 ans, par Sageburg (IRE) et Blue Hollow (IRE) (Beat Hollow GB), 68 k, Albert Delaey (*T Chevillard*), F Nicolle 1
Rumoroso GB, h, b, 3 ans, par Rip Van Winkle IRE et Enchuffa GB (Danehill Dancer IRE), 66 k, Alban Chevalier du Fau (*C Lefebvre*), GAB Leenders 2
Rocheston, h, b, 3 ans, par Kapgarde et Ravna (Nikos (GB)), 66 k, Genetique Obstacle (*B Lestrade*), G Macaire (s) 3
Shaktal, h, gr, 3 ans, par Shakespearean IRE et Cristalnango (Chichicastenango), 66 k, Ecurie Jules Ouaki (*J Reveley*), Mlle I Gallorini 4
King Elvis, h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Grastica (Bonbon Rose), 66 k, Jdg Bloodstock Services (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 5
Recap, h, 3 ans, 68 k, Mme N Walton (*Q Houdoin*), T Fourcy 6
Agrippinou, h, 3 ans, 66 k, S Becerra (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) 7
Surviver, h, 3 ans, 66 k, P Goral (*K Nabet*), G Macaire (s) 8
Hashtag Succes, h, 3 ans, 66 k, D Bellanger (*O Jouin*), PH Peltier 9
Shamalcoeur, m, 3 ans, 66 k, M Laflandre (*A Moriceau*), P Raussin 10

10 partants ; 26 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 388 €

1/2 long, 1/2 long, 4 long, courte tête, 7,5 long, 4,5 long, 15 long, 20 long, 7 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Philippe Delaey, Philippe Dievert.
720 € Fittocks Stud & Partners, prime non attribuée.
420 € Earl Haras du Camp Benard.
285 € Ecurie Jules Ouaki.
135 € Gilbert Conesa, Mousquetaire Investissement.

Temps total : 03'42"37

1524 4480 **PRIX MAURICE CALVE** 3.300 m
(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 68 k.** Les pouliches n'ayant pas couru cinq fois en courses au Galop recevront 2 k.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

- Deadline Diva GB**, f, b, 3 ans, par Frankel GB et Hurry Home Hillary USA (Deputed Testamony USA), 66 k, Suc. Andre de Ganay (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
Farces Attrapes, f, b, 3 ans, par Kapgarde et Lounoas (Limnos JPN), 66 k, Ecurie Patrick Joubert (*C Lefebvre*), GAB Leenders 2
Sawsan Senora, f, b, 3 ans, par Martaline GB et Princesse Senora (Saint Des Saints), 66 k, Ecurie Haras des Senora (*M Delage*), F Nicolle 3
Amour Du Mathan, f, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Swahilie Du Mathan (Turgeon USA), 66 k, Jean-Marie Baradeau (*O d' Andigne*), A Chaille-Chaille 4

4 partants ; 12 eng. ; 4 part. déf. - Total des entrées : 238 €

3,5 long, 2 long, 9 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Muteb Bin Abdullah, prime non attribuée.
720 € Patrick Joubert, Haras de Saint-Voir.
420 € Ecurie Haras des Senora.
285 € Jean-Marie Baradeau.

Temps total : 03'51"94

1525 4482 **PRIX DE MIGRON** 3.900 m
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 reçu cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 87 Speed Fire**, h, gr, 6 ans, par Spirit One et Monette Bere (Zieten USA), 69 k, Gilles Lorenzi (*B Lestrade*), JP Daireaux 1
Art Majeur, h, b, 8 ans, (AQ), par Panoramic GB et Magenta (Cadoudal), 67 k (65 k), Alain Guenet (*Mlle B Guenet*), G Macaire (s) 2
174 Wealth Des Mottes, h, bf, 5 ans, par Silver Frost (IRE) et Wavy (Lavirco GER), 67 k, Gerard Mason (*T Gueguen*), F Nicolle 3
1355 Invincible Fighter, h, bf, 7 ans, par Nickname et Bahama Pearl (Double Bed), 69 k (66 k), Mme Alexandra Gourdon (*AD Fouchet*), G Macaire (s) 4
Liberatore, h, b, 5 ans, par Poliglote (GB) et Magic Poline (Tremolino USA), 68 k, Philippe Vorniere (*J Reveley*), Mlle I Gallorini 5
902 Chalm, f, 6 ans, 67 k, JL Guillerm (*A Lotout*), B Lefevre 6
Black Flight, h, 6 ans, 67 k (65 k), Ecurie Patrick Boiteau (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 7
Malie Gane, f, 5 ans, 65 k (61 k), C Mosnier-Thoumas (*Q Houdoin*), T Fourcy 7b

8 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 650 €

Eng. sup. : *Liberatore*

2,5 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mme Monique Boillin, Christophe Boillin, Nicolas Boillin, Mlle Adeline Boillin.
720 € Michel Parreau-Delhotte.
420 € Earl Ecurie des Mottes.
285 € Gilbert Conesa.
135 € Mme Sylviane Jeffroy, Philippe Cochard, S.c.e.a. des Prairies.

Temps total : 04'33"10

1526 4483 **PRIX AURELIEN COUPERIE** 3.800 m
(Steeple-Chase)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

- 1410 Khalmarin**, h, gr, 4 ans, par Khalkevi IRE et Almarine (Dom Alco), 71 k (68 k), Mme Hubert Favre (*AD Fouchet*), G Macaire (s) 1
333 Kenzo De Champdoux, h, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Timberland (Hawker's News IRE), 70 k, Philippe Peltier (*O Jouin*), PH Peltier 2
245 Enza, f, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Quenza (Ragmar), 65 k, Ecurie Magnien (*T Gueguen*), F Nicolle 3
951 Ballinsco, h, al, 4 ans, par Ballingarry IRE et Pascolie (Mansonnien), 67 k, Arnaud Chaille-Chaille (*M Danglades*), A Chaille-Chaille 4
1368 Kaltri, h, b, 4 ans, par Satri IRE et Kalavaya (Califet), 67 k (63 k), Olivier Poirier (*Mlle C Lequien*), E Leray (s) 5
851 Orage A Bali, h, 4 ans, 67 k (64 k), E Leray (s) (*T Vabois*), E Leray (s) 6

6 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 562 €

Eng. sup. : *Orage A Bali*

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Hubert Favre.
720 € Mme Marie-Helene Cassier.
420 € Jean-Francois Magnien.
285 € Laurent Nadot, Arnaud Chaille-Chaille.
135 € Mme Anne Britt Poirier, Olivier Poirier.

Temps total : 04'39"19

COMPIEGNE

Réunion organisée par FRANCE GALOP PROVINCE

0880 270

Jeudi 27 septembre 2018

Commissaires des courses : Bernard GOURDAIN - Nicole BRAEM - Denis MASSION - Patrick SOURD

1527 4633 PRIX DE THONON 3.400 m (Steeple-Chase. - A réclamer)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1381 **Eniocanto**, h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Perle Du Seuil (Sleeping Car), 75 k (72 k), (19.000), Passion Racing Club (*J Claudic*), Butel & Beaunez (s)

1256 5 **Goldami Ka**, f, b, 4 ans, par No Risk At All et Tahomas (Clety), 68 k (65 k), (13.000), ♂, Ecurie Pigoni M&M (*F Leroy*), Y Gourraud (s)

Eyes Of Indian, h, np, 4 ans, (AQ), par Indian Danehill IRE et Nikitta (Video Rock), 69 k (66 k), (11.000), Tenuta Dei Principi (*A Coupu*), L Maceli

1424 **Zarisk**, h, bf, 4 ans, par No Risk At All et Zanatiya (Sinndar IRE), 72 k (69 k), (17.000), Ecurie Centrale (*N.W O'Driscoll*), FM Cottin (s)

1465 **Kapmone Jelois**, h, bf, 4 ans, par Kapgarde et Diamond Aule (GB) (Sleeping Car), 68 k (64 k), (9.000), ♂, Fouin (s) (*T Stromboni*), Y Fouin (s)

1347 5 **Espoir De L'Oasis**, h, 4 ans, (AQ), 72 k (68 k), (13.000), S Munir (*B Berenguer*), D Bressou

1251 4 **Tribalion**, h, 4 ans, 73 k (69 k), (19.000), ♂, P Drioton (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s)

1397 **Espoir Du Seuil**, h, 4 ans, (AQ), 70 k (67 k), (13.000), Mme M Boudot (*M Lefebvre*), M Seror (s)

1397 5 **All Rounder**, h, 4 ans, 69 k (66 k), (11.000), Mme M Bryant (*AD Fouchet*), G Macaire (s)

9 partants ; 27 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 476 €

3 long, 1,5 long, 3/4 long, 3 long, 12 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Sébastien Berger, Guy Berger.

828 € Jacques Chapet, Ecurie Pigoni M&M, Milton Porzier.

483 € Earl Detouillon Raphael Frederique.

327 € Scpa Fertilia.

155 € Roger Charles Jean, Michel Guillois.

Goldami Ka, réclamée 13.997,00 € par son propriétaire.

Eniocanto, réclamé 20.015,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'08"64

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Noel William O'DRISCOLL en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 75Euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 1ère infraction).

1528 4628 PRIX DE BIARRITZ 3.400 m (Haies. - A réclamer. - Femelles)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)

Pour pouliches de 3 ans, mises à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, toute pouliche ayant, en courses de haies, reçu une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1427 1 **Jugeotte**, f, b, 3 ans, par George Vancouver USA et Margot Mine IRE (Choisir AUS), 71 k (68 k), (16.000), Ecurie Pigoni M&M (*F Leroy*), Y Gourraud (s)

1427 3 **Rive One**, f, al, 3 ans, par Spirit One et Arriver USA (Diesis GB), 70 k (67 k), (18.000), Mickael Lasry (*M Lefebvre*), M Seror (s)

1427 4 **Lumiere D'Afrique**, f, b, 3 ans, par Balko et Lumina (Exit To Nowhere USA), 67 k (64 k), (12.000), Georges Austruy (*T Cheesman*), G Mousnier

1427 **Via Appia**, f, b, 3 ans, par Amico Fritz GER et Via Carolina (Xaar GB), 69 k (66 k), (12.000), ♂, Hubert De Waele (*S Pechaire*), P Lenogue

1396 **Burrows Meadow**, f, bf, 3 ans, par Masterstroke USA et Condoleezza (Mansonnien), 68 k (64 k), (14.000), Arcadio Vangelisti (*Mlle M Daubry-Barbier*), D Satalia

1427 5 **Lady Lane IRE**, f, 3 ans, 67 k (64 k), (12.000), JPJ Dubois (*J Claudic*), L Baudron (s)

1334 **Envy IRE**, f, 3 ans, 67 k (64 k), (12.000), H Billot (*R Mayeur*), H Billot (s)

1469 **French Dream**, f, 3 ans, 73 k (69 k), (20.000), P Nicolet (*T Stromboni*), Y Fouin (s)

1431 **Fee Des Bois**, f, 3 ans, 69 k (66 k), (16.000), Mme J Brillet (*A Merienne*), W Menuet (s)

1246 **Broken Diamond**, f, 3 ans, 69 k (65 k), (16.000), Butel & Beaunez (s) (*Mlle M Lagrange*), Butel & Beaunez (s)

10 partants ; 21 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 285 €

1/2 long, 15 long, 3/4 long, 3 long, 3,5 long, 30 long.

11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € Mulungu Bloodstock.

828 € Haras de Botozel.

483 € Mlle Laure Godet.

327 € Gestut Eulenberger Hof.

155 € Mme Julie Morgan.

Broken Diamond, réclamée 16.500,00 € par son propriétaire.

Rive One, réclamée 19.500,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'07"47

1529 4627 PRIX DE BEAUNE 3.800 m (Haies. - Handicap divisé) (L.) Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Un souvenir sera offert au Propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Référence : + 8.

1384 1 **Pragelor**, h, np, 5 ans, par Al Namix et Pragelata GER (Platini GER), 62 k, Mme Margrit Egli (*B Berenguer*), Hue & Lamotte D'Argy (s)

1379 2 **Garasyl**, h, bf, 5 ans, par Blue Bresil et Niagara L'Amoureux (Saint Des Saints), 69 k, Mme Catherine Coiffier (*G Masure*), F Nicole

1379 1 **Utah De Roche**, f, b, 5 ans, par Laverock IRE et God Girl (Goldneyev USA), 72 k, Christian Geoffroy (*T Gueguen*), F Nicole

1425 6 **My Maj**, h, al, 9 ans, par Majorien (GB) et Janemarie (Cricket Ball USA), 70 k, Manuel Arias (*Mlle N Desoutter*), Y Fouin (s)

1379 **Melchief**, h, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Melanzane (GB) (Arazi USA), 72 k, Couetil Elevage (*A Poirier*), A Couetil (s)

1474 4 **Cote D'Azur**, f, b, 6 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Reflexion (Discover D'Auteuil), 68 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s)

Turiamix, h, gr, 8 ans, par Al Namix et Turiamia (Ashkalani IRE), 68 k, Eric Lecoiffier (*A de Chitray*), E Lecoiffier

1379 **Ci Blue**, h, 6 ans, 69 k, Mme M Bryant (*J Reveley*), Y Fouin (s)

1411 1 **Sasha Royal**, h, 8 ans, 64 k, GIL Chaignon (*A Moriceau*), GIL Chaignon

1420 **Vangel De Cerisy**, h, 9 ans, 65 k, C Robba (*G Re*), Y Gourraud (s)

1425 **Grand Depart**, h, 5 ans, 72 k, H De Waele (*A Lecordier*), P Lenogue

1040 **Espoir Du Ninian**, h, 7 ans, 62 k, Mme B Ferrer (*M Farcinade*), B Beaunez

566 **Argentier**, h, 8 ans, 74 k, D Dugast (*T Vabois*), E Leray (s)

1471 4 **Le Mans**, h, 5 ans, 69 k, C Trecco (*N Gauffenic*), D Windrif

1420 **Chapeau Rouge**, h, 5 ans, 65 k, P Ponsot (*A Merienne*), C Aubert

1420 4 **Kelthomas**, h, 9 ans, 70 k, JM Baudrelle (*L Philipperon*), JM Baudrelle

16 partants ; 52 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 2 268 €

2,5 long, 1 long, 6 long, courte encolure, courte tête, 5 long, 3 long, 2 long, 3 long.

47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

7 087 € Antoine Lamotte D'Argy, Mme Margrit Egli.

3 465 € Mme Catherine Coiffier.

2 047 € Christian Geoffroy.

1 417 € Ecurie du Karabe-Maj Earl.

787 € Mme Karine Perreau.

551 € Francois-Marie Cottin.

393 € Eric Lecoiffier.

Temps total : 04'30"05

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Geoffrey RE sur la performance du hongre VANGEL DE CERISY. Le jockey a déclaré que le hongre avait fait des efforts en sautant, n'ayant pas le terrain lourd qu'il affectionne. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

1530	4630	PRIX JUMNA (Haies)	3.600 m
<p>45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas reçu 12.000 en courses de haies (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.</p>			
246	1	Highway To Hell , h, af, 4 ans, par No Risk At All et Rodika (Kapparde), 70 k (67 k), Mme Lynne MacLennan (<i>A Merienne</i>), R Chatel (s)	1
1096	2	Berjou , h, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Bernieres IRE [Montjeu (IRE)], 67 k (63 k), Christian Trecco (<i>N Gauffenic</i>), D Windrif	2
1378	3	Royalcloty , h, b, 4 ans, par Clety et Little Royale [Poliglote (GB)], 67 k, Eric Lecoiffier (<i>A de Chitray</i>), E Lecoiffier	3
48	4	Enzo D'Airy , h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Panzara D'Airy (Cadoubel), 68 k, Claude-Yves Pelsy (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	4
841	2	First Daum , h, np, 4 ans, par Anzillero GER et Sky Dance (Sky Lawyer), 67 k (64 k), Arcadio Vangelisti (<i>D Satalia</i>), D Satalia	5
1378	6	Arcadia Sizing IRE , h, 4 ans, 69 k, Suc. A Potts (<i>G Re</i>), J Bertran de Balanda (s)	6
1378	7	Miracle Du Desert , h, 4 ans, 67 k (64 k), Scea Ecurie Bader (<i>J Claudic</i>), Mlle S Delaroché	7
1351	8	Etoile Moriviere , f, 4 ans, 69 k (65 k), E Moussin (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	8
		Lady Closely , f, 4 ans, 68 k, E Lecoiffier (<i>D Mescam</i>), E Lecoiffier	arr
		Surlaseine Sizing , h, 4 ans, 67 k (66 k), Suc. A Potts (<i>B Meme</i>), J Bertran de Balanda (s)	arr
<p>10 partants ; 39 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 260 € 3,5 long, 1 long 1/4, 3,5 long, 2 long, 11 long, 2,5 long, 20 long. 21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 € Primes aux éleveurs : 3 240 € Mme Laure Giethlen Cadiergues, Didier Giethlen. 1 620 € Franklin Finance S.a.. 945 € Hubert Langot. 641 € Claude-Yves Pelsy. 303 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.</p>			
<p>Temps total : 04'12"12 Le jockey Ludovic PHILIPPERON se ressentant de sa chute dans le Prix de Beaune, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche LADY CLOSELY par le jockey Damien MESCAM.</p>			

1531	4632	STEEPLE-CHASE DE DEBUT (Steeple-Chase)	3.450 m
<p>53 000 € (25 440, 12 720, 7 420, 5 035, 2 385) Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru en steeple-chase. Poids : 67 k.</p>			
1377	4	Notorius , m, al, 3 ans, par Manduro GER et Respected IRE (Invincible Spirit IRE), 67 k, Jan Romel (<i>T Chevillard</i>), F Nicolle	1
1346	5	Miss Peppa , f, b, 3 ans, par Shakespearean IRE et Miss Lady (Sassanian USA), 65 k (63 k), Haras du Hoguenet (<i>Mlle N Desoutter</i>), G Macaire (s)	2
1385	3	Fou D'Amour Prince , h, b, 3 ans, (AQ), par Spirit One et Riding Princess (Sunshack GB), 67 k, Denuault (s) (<i>A de Chitray</i>), G Denuault (s)	3
1133	4	Star Dance , f, b, 3 ans, par Enrique (GB) et Comedie Divine (Lesotho USA), 65 k, Collet (s) (<i>D Ubeda</i>), ROB Collet (s)	4
876	5	Little Island , f, al, 3 ans, par Martaline GB et Isle (Cadoudal), 65 k, Collet (s) (<i>A Seigneul</i>), ROB Collet (s)	5
681	1	Brazil De L'Orme , h, 3 ans, 67 k, C Troger (<i>D Mescam</i>), L Maceli	6
1377	3	Bernardo Bellotto (IRE) , h, 3 ans, 67 k, C Marzocco (<i>D Gallon</i>), F Nicolle	tbé
1431	1	Lisadame , f, 3 ans, 65 k, R Corveller (<i>O d' Andigne</i>), A Chaille-Chaille	tbé
<p>8 partants ; 25 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 097 € Sans motif : <i>Palmarosa</i>. 8 long, 15 long, 3,5 long, 3 long, 4 long. 25 440 € - 12 720 € - 7 420 € - 5 035 € - 2 385 € Primes aux éleveurs : 3 816 € J.b.s. Invest N.v.. 1 908 € Haras du Hoguenet. 1 113 € Marcel Denuault, Sebastien Denuault. 755 € Terrains D'Avilly St Leonard. 357 € Terrains D'Avilly St Leonard.</p>			
<p>Temps total : 04'22"46 Le 7 STAR DANCE a été monté par DYLAN UBEDA en remplacement de LUDOVIC PHILIPPERON Le jockey Ludovic PHILIPPERON se ressentant de sa chute dans le Prix de Beaune, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche STAR DANCE par le jockey Dylan UBEDA.</p>			

1532	4634	PRIX BULAN (Steeple-Chase)	3.900 m
<p>52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 et n'ayant pas depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 15.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.</p>			
1420	2	Rasango , h, b, 7 ans, par Astarabad USA et Ravna [Nikos (GB)], 71 k, Gerard Augustin-Normand (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	1
1411	2	Union Des Pictons , f, b, 10 ans, par Malinas GER et Naema (Saint Cyrien), 71 k, Christophe Dubourg (<i>K Dubourg</i>), C Dubourg	2
1338	3	Dourdour , h, b, 6 ans, par Redback GB et La Bezizais (Astarabad USA), 71 k, Luc Monnet (<i>P Carberry</i>), L Carberry (s)	3
1376	4	C'Est Le Bouquet , h, b, 6 ans, par Coastal Path GB et Radio Saint Voir (Robin Des Champs), 67 k, Haras de Saint-Voir (<i>D Gallon</i>), F Nicolle	4
1457	4	Navarone SPA , h, b, 7 ans, par Palamoss IRE et Rose Victory (Victory Note USA), 72 k (69 k), Sebastien Chemin (<i>A Merienne</i>), W Menuet (s)	5
		Hotmale Has , h, 5 ans, 68 k, Mme M Bryant (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	6
1475	7	Santana Du Berlais , h, 5 ans, 67 k (63 k), ROB Collet (s) (<i>A Seigneul</i>), ROB Collet (s)	7
1420	8	Angie Royale , f, 5 ans, 65 k, ♂, M Blanchard-Jacquet (<i>B Claudic</i>), M Blanchard-Jacquet	8
1383	arr	Votre Honor , h, 6 ans, 67 k (66 k), Mme C Coiffier (<i>D Ubeda</i>), R Chatel (s)	arr
1434	1	Cime D'Huez , f, 6 ans, (AQ), 70 k (67 k), H Vieux-Pernon (<i>J Geuns</i>), E Thueux	tbé
<p>10 partants ; 31 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 1 107 € courte encolure, 7 long, 1/2 long, 15 long, 1,5 long, 8 long, 5 long. 24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 € Primes aux éleveurs : 3 744 € Earl Haras du Camp Benard. 1 092 € Luc Monnet. 741 € Haras de Saint-Voir, Suc. Maurice Goin. 351 € Lac International, prime non attribuée.</p>			
<p>Temps total : 04'54"88 A l'issue de la course, après avoir entendu en leurs explications les jockeys David GALLON (7 coups, 2ème infraction) et Kilian DUBOURG (8 coups, 1ère infraction), les Commissaires ont respectivement sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour et une amende de 75 Euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache.</p>			
1533	4629	PRIX TAFFETAS (Haies. - A réclamer)	3.600 m
<p>23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer au minimum pour 9.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant, cette année, reçu en courses de haies une allocation de 10.000 portera 2 k. ; plusieurs allocations de 10.000, 4 k. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.</p>			
1424	1	Ermontois , m, b, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Merka (Jimble), 74 k (70 k), (17.000), Alain Vandenhove (<i>M Viel</i>), L Viel (s)	1
1465	2	Komback , h, gr, 4 ans, par Della Francesca USA et Keymy (Grey Risk), 72 k (68 k), (17.000), Allard (s) (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	2
1412	7	Un Amour De Risk , h, al, 4 ans, par No Risk At All et Road To Perdition GB (Giant's Causeway USA), 71 k (67 k), (15.000), Mlle Helene Dichamp (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	3
1424	4	Skins Rock , h, b, 4 ans, par Skins Game GB et Ebene Rock [Lost World (IRE)], 72 k (69 k), (9.000), Mme Marc Boudot (<i>M Lefebvre</i>), M Seror (s)	4
1412	5	Omaha Spirit , h, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Locyborg Royale (Cyborg), 71 k (68 k), (15.000), ♂, Bertrand Vincent (<i>A Merienne</i>), J Merienne	5
1249	6	Eau De Vie Macalo , f, 4 ans, (AQ), 68 k (65 k), (13.000), F Giordano (<i>A Roussarie</i>), L Maceli	6
980	arr	Almiburg , h, 4 ans, 73 k (70 k), (19.000), JM Baudrelle (<i>J Claudic</i>), JM Baudrelle	arr
		Ken Blood , h, 4 ans, 68 k (64 k), (9.000), Mme V Ferrat (<i>Mlle M Daubry-Barbier</i>), Mme V Ferrat	arr
<p>8 partants ; 22 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 492 € 1/2 long 3/4, 1/2 long 3/4, 2 long, 4 long, 12 long. 11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €</p>			

Primes aux éleveurs :

1 656 € Mlle Melanie Gonzales de Canales, Ludovic Laigre.
828 € Luc Duverger, Mme Françoise Duverger, Matthieu Duverger, Jean-Baptiste Duverger.
483 € Olivier Martienne, Mme Nancy Martienne, Benoit Gardrat.
327 € Jean Lanusse-Cazale.
155 € Bertrand Vincent.

Skis Rock, réclamé 10.444,00 € par TENUTA DEI PRINCIPI.

Temps total : 04'18"61

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas STROMBONI, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (7 coups, 3ème infraction).

1534 ⁴⁶³¹ **PRIX DE CHABLIS** **3.800 m**
(Haies. - Handicap divisé)
Deuxième épreuve

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1er Janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Cette épreuve ne sera courue que si huit chevaux au moins ont été retenus partants après division.

Référence : +18.

- 1384** **Deriganou**, h, b, 5 ans, (AQ), par Candidate GB et Ismerie (Abdonski), 69 k, Suc. Michel Marchal (*W Lajon*), E&G Leenders (s) **1**
- 1147** ⁴ **Prince De La Barre**, h, b, 6 ans, par Iron Mask USA et Haute Et Claire (Smadoun), 66 k (62 k), Christophe Plisson (*T Stromboni*), C Plisson **2**
- 619** ⁷ **Canitie**, f, gr, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Lola Lolita (Dom Alco), 71 k, Denuault (s) (*A de Chitray*), G Denuault (s) **3**
- 1400** ³ **Doctor Jivago**, h, al, 5 ans, (AQ), par Vespone IRE et Liesse De Marbeuf (Cyborg), 72 k (69 k), Ecurie Centrale (*J Tabary*), FM Cottin (s) **4**
- Duchesse De Launay**, f, al, 6 ans, par Ballingarry IRE et Princesse Du Soir (Achille), 69 k, ♂, Jean-Christophe Auvrai (*J Charron*), A Lacombe **5**
- 1475** **Antiseptique**, f, b, 8 ans, par Kargarde et Naiade De La Roque (Officiel), 68 k (65 k), Thierry Lambrouin (*A Merienne*), J Merienne **6**
- 1416** ⁵ **Malak El Hawa**, h, 8 ans, 68 k (65 k), A Incurvaja (*S Pechaire*), P Lenogue **r.p**
- 1384** ² **Lando Blue (IRE)**, h, 8 ans, 70 k, Suc. G Tocze (*M Farcinade*), C&Y Lerner (s) **tbé**
- Joffretou**, h, 6 ans, 67 k (64 k), Mme C Taupin (*A Coupu*), G Taupin (s) **tbé**

9 partants ; 10 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 375 €

Sans motif : *Trust The Captain*.

7 long, 1 long 1/4, 3/4 long, 7 long, 11 long.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 €

Primes aux éleveurs :

3 780 € Haras de la Rousselière Scea.
1 848 € Xavier Jegu, Christophe Plisson.
1 092 € Suc. Jacques Lauriot.
756 € Francois-Marie Cottin.
420 € Jean-Christophe Auvrai.
294 € Julien Merienne, Thierry Lambrouin, Hugo Merienne, Pierre-Yves Merienne.

Temps total : 04'42"07

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'entraîneur Patrice LENOGUE en ses explications, lui ont indiqué que le hongre MALAK EL HAWA sera interdit de courir pour une durée de 8 jours, suite à son refus de s'élancer au lacher des élastiques.

LYON PARILLY

0712 270 **Jeudi 27 septembre 2018**

Commissaires des courses : Arnaud de SEYSSEL -
Cécile BENOIST D'AZY - Stanislas de VILLETTE -
Michel DUQUAIRE

1535 ⁴⁵⁸¹ **PRIX MERCIER** **4.100 m**
(Steeple-Chase)

23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 60 k. et n'ayant pas été classés 1er ou 2ème d'une course de dotation totale de 23.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases : 1 k. par 3.500 cette année et par 6.000 l'année dernière.

- 1315** ¹ **Chanelle D'Arc**, f, np, 6 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Lextrienne (Neustrien), 71 k, Jacques Leseney (*M Delage*), F Nicolle **1**
- 1387** ¹ **Crazy Madrik**, f, b, 6 ans, par Redback GB et Lolly Lodge (Grand Lodge USA), 70 k (68 k), Emmanuel-Julien Leclerc (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille **2**
- 1408** ⁴ **Defi Des Carres**, h, al, 5 ans, par Sumitas GER et Star Des Carres (Beysac), 70 k (66 k), Daniel Lassaussaye (*T Gaullier*), A Boisbrunet (s) **3**
- 870** **Baba Stone**, h, b, 9 ans, par Robin Des Pres et Pierre Rouse (Oblat), 68 k, Emmanuel Sayet (*G Malone*), E Sayet **4**
- 1387** ³ **Bolero Du Tango**, h, b, 5 ans, par Sandwaki USA et Miss Lagoda (Sicyos USA), 71 k, Bourgogne Racing Club (*CE Cayeux*), C Provot **5**
- 936** **Bill Mix**, h, 7 ans, (AQ), 67 k, E Sayet (*MA Mermel*), E Sayet **6**
- 6 partants ; 20 eng. ; 3 eng. sup. - Total des entrées : 250 €
3 long, 10 long, 1 long, 4 long, loin.
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €

Primes aux éleveurs :

1 656 € S.c.e.a. Le Fragneau, Michel Terriere, Mme Nicole Terriere.
828 € Emmanuel-Julien Leclerc.
483 € Alain Lemoignie, Mlle Edwige Soreau.
327 € Emmanuel Sayet.
155 € Mme Andree Dyvrande.

Temps total : 05'15"90

Le 8 GO FAST BLUE a été monté par FABRICE VERON en remplacement de MICKAEL FOREST Le jockey Mickael FOREST étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le jument GO TO FAST par le jockey Fabrice VERON.

Les pouliches DEBT OF HONOUR et RAJSA CARD ont été déclarées non partantes, leur jockey RONAN THOMAS et EDDY HARDQUIN n'étant pas présents sur l'hippodrome au moment de la pesée suite à des retards ferroviaires

1536 ⁴⁵⁸⁰ **PRIX DES MONTS DU LIVRADOIS** **3.800 m**
(Haies. - Handicap de catégorie)

22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 35.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Référence : +15.

- 1398** **Summer Sweet**, h, b, 4 ans, par Spirit One et Mer Du Sud [Montjeu (IRE)], 67 k, Le Haras de la Gousserie (*J Ricou*), M Seror (s) **1**
- 1410** ⁴ **L'Astalina**, f, bf, 4 ans, par Coastal Path GB et L'Astina (Astarabad USA), 66 k (62 k), Vincent Le Roy (*T Gaullier*), A Boisbrunet (s) **2**
- 1342** **Vue Cavaliere**, f, b, 4 ans, par Spirit One et Grande Cavale (Ballingarry IRE), 70 k, Ctsse Bertrand de Tarragon (*W Denuault*), ARM Lefevre **3**
- 1291** ³ **Poule Cherie**, f, al, 4 ans, par Kap Rock et Orlana (Robin Des Champs), 69 k (66 k), Dominique Clayeux (*M Chailloleau*), E Clayeux (s) **4**
- 1465** ⁵ **C'Est Pas Possible**, m, b, 4 ans, par Kingsalsa USA et Queen Of Colours (GB) (Royal Academy USA), 67 k, Sebastien Culin (*K Herzog*), S Culin **5**
- 5 partants ; 20 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 349 €
Sans motif : *Konig Miss*.
3,5 long, 8,5 long, 1,5 long, loin.
9 900 € - 4 840 € - 2 860 € - 1 980 € - 1 100 €
- Primes aux éleveurs :
- 1 485 € Le Haras de la Gousserie.
726 € Philippe Desmard, Francois Belmont.
429 € Ecurie Maulepaire, Pierric Rouxel.
297 € Dominique Clayeux.
165 € Alain Maubert.
- Temps total : 04'46"94

1537 ⁴⁵⁷⁹ **PRIX DE LAMORLAYE** **3.400 m**
(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en courses de haies, ni reçu une allocation de 11.000 ni été classés 2ème ou 3ème d'une course de dotation totale de 35.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1252** ¹ **Falbala Des Mottes**, f, bf, 3 ans, (AQ), par Feel Like Dancing GB et Sepia Des Mottes (April Night), 67 k, Earl Ecurie des Mottes (*M Delage*), F Nicolle **1**
- 1385** ² **Boltissime**, h, bf, 3 ans, par Dawn Approach IRE et Be Yourself [Marchand De Sable (USA)], 68 k, Frederic Sauque (*C Lefebvre*), GAB Leenders **2**

1019	⁴	La Kalici Forlonge , f, gr, 3 ans, par Cokoriko et Belle Du Brizais (Turgeon USA), 67 k, Franck Deliberos (<i>D Lesot</i>), H Lageneste (s)	3
1413		Pessac , h, b, 3 ans, par Elusive City USA et Passing Burg (Sageburg (IRE)), 71 k, Ecurie des Mouettes (<i>E Chazelle</i>), R Chotard	4
1333		Foster's , f, bf, 3 ans, (AQ), par Cokoriko et Robbe (Video Rock), 65 k, Ecurie Magnien (<i>THO Gillet</i>), E Clayeux (s)	5
1447		Shinobis , h, 3 ans, 67 k, H Gelhay (<i>B Gelhay</i>), H Gelhay	6
		Lord De La Mine , h, 3 ans, 67 k (66 k), E Brook (<i>G Malone</i>), E Clayeux (s)	arr
7 partants ; 35 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 626 €			
3/4 long, 1/2 long, 9,5 long, 1,5 long, 3,5 long.			
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €			
Primes aux éleveurs :			
1 440 € Earl Ecurie des Mottes.			
720 € Franck Benillouche.			
420 € Pierre Noiro.			
285 € Ecurie D.			
135 € Jean-Francois Magnien, Benoit Magnien.			
Temps total : 04'14''18			

MARSEILLE BORELY

0610 271

Vendredi 28 septembre 2018

Commissaires des courses : Jean-Pierre BENSUSSAN -
Martine CODDE - Nathalie MARTEAU - Gérard CAMERA

1538	⁴⁵⁴⁹	PRIX DE SANARY (Haies)	3.500 m
20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.			
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.			
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.			
		Operator , h, al, 4 ans, par Cima De Triomphe IRE et Respected IRE (Invincible Spirit IRE), 67 k (64 k), Mme Manon Scandella-Lacaille (<i>J Marquestau</i>), C Scandella	1
		Super Sage , h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Super Anna (Anabaa USA), 69 k, Ecurie des Mouettes (<i>E Chazelle</i>), Mme J Laurent-Joye	2
1410	²	Anzorie , f, b, 4 ans, par Anzillero GER et Victorie (Vettori IRE), 66 k (63 ¹ / ₂ k), Alexandre Hamel (<i>G Boizard</i>), S Eveno	3
1438	²	El Paso Wood , h, b, 4 ans, (AQ), par Anzillero GER et Wonder Wood (Phantom Breeze IRE), 68 k, Arnaud Chaille-Chaille (<i>G Re</i>), A Chaille-Chaille	4
1410		Poudreur , h, al, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Volga Volga USA (Speightstown USA), 67 k (63 k), Charley Rossi (<i>F Aubony</i>), R Chotard	5
1026	⁵	Sib Valentine , f, 4 ans, 65 k (62 k), B Vives (<i>F Mouraret de Vita</i>), Mme F Gimmi Pellegrino	arr
6 partants ; 13 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 582 €			
Eng. sup. : Operator, Poudreur			
8 long, 1 long, 1 long, 5 long.			
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €			
Primes aux éleveurs :			
1 440 € J.b.s. Invest N.v..			
720 € Dream With Me Stable Inc.			
420 € Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.			
285 € Jeoffray Pagliaroli.			
135 € Sca Elevage de Tourgeville, Mme Hilary Erculiani, Tomas Schweizer.			
Temps total : 03'59''38			

1539	⁴⁵⁵⁰	PRIX DES SOCIETAIRES (Haies)	3.800 m
20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en courses à obstacles, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 20.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.			
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.			
1453	²	Dorelko Des Obeaux , h, b, 5 ans, (AQ), par Balko et Kore Des Obeaux (Saint Cyrien), 70 k (67 k), Alexandre Hamel (<i>G Boizard</i>), S Eveno	1
		Dalyson De Fangey , f, b, 5 ans, (AQ), par Apsis GB et Oree Des Bocages (Lights Out), 65 k, Enio Salce (<i>H Tabet</i>), S Eveno	2
		White Crystal , h, gr, 5 ans, par Kendargent et Crystal Fire (Green Tune USA), 68 k (65 k), Jean-Claude Mathieu (<i>C Billardello</i>), Mlle L Dieudonne	3
		Wanda Law , f, 5 ans, 65 k (63 k), C Thiriet (<i>J Zerourou</i>), S Eveno	arr
		Formmentor , h, 5 ans, 67 k (64 k), GABY Mosse (<i>J Marquestau</i>), C Scandella	dér

5 partants ; 17 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 278 €
loin, loin.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 €
Primes aux éleveurs :
1 440 € Mme Nicolas Devilder, Mme Laure Rebuffe.
720 € Enio Salce.
420 € Mathieu Daguzan-Garros, Herve Bunel, Mme Herve Bunel.

Temps total : 04'27''66

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications à l'entraîneur Stephane EVENO sur le comportement de la jument WANDA LAW qui a fait des difficultés après le départ. L'entraîneur a déclaré qu'il ne s'expliquait pas le comportement de sa jument et qu'il pensait qu'elle avait été trop sanglée. Les Commissaires lui ont demandé de prendre les dispositions nécessaires afin qu'un tel comportement ne se reproduise plus.

AUTEUIL

0006 272

Samedi 29 septembre 2018

Terrain léger

Commissaires des courses : Amaury de LENCQUESAING -
Emmanuel CHEVALIER DU FAU - Nathalie BELINGUIER -
Pierre POURRET

1540	²¹⁵	PRIX MAGICIENNE (Steeple-Chase. - A réclamer)	3.500 m
23 000 € (11 040, 5 520, 3 220, 2 185, 1 035)			
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids : 68 k. Surcharges accumulées : 1 k par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant reçu, en steeple-chase, une allocation de 10.000 portera 2 k.			
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.			
1516	³	New Bresil , h, al, 3 ans, par Dylan Thomas IRE et Miss Recif (IRE) (Exit To Nowhere USA), 68 k, (12.000), Seror (s) (<i>L Phillipperon</i>), M Seror (s)	1
1344		Sudabel , h, gr, 3 ans, par Lord Du Sud et Konyali (Hernando), 69 k (66 k), (14.000), Jean-Marie Callier (<i>A Merienne</i>), S Dehez (s)	2
1406	³	Lilie , f, al, 3 ans, par Martaline GB et Lady An Co (Lavrco GER), 71 k (67 k), (22.000), Fouin (s) (<i>T Stromboni</i>), Y Fouin (s)	3
1516		Villa Collet , f, b, 3 ans, par Planteur (IRE) et Whoopsie GB (Unfuwain USA), 68 k (65 k), (16.000), Jacques Beres (<i>N.W O'Driscoll</i>), FM Cottin (s)	4
1282	³	Dulsao , h, b, 3 ans, par Blue Bresil et Cafe Blum (Muhtathir GB), 71 k (68 k), (18.000), Jacques Seror (<i>J Hallet</i>), P Quinton (s)	5
1419	⁴	Lee D'Anjou , f, 3 ans, 70 k (67 k), (20.000), P Lenogue (<i>M Lefebvre</i>), P Lenogue	thé
1128		Brennus , f, 3 ans, 69 k, (18.000), Ecurie Ovalie Sas (<i>C Lefebvre</i>), GAB Leenders	thé
1433	⁴	Jolie Kap , f, 3 ans, 67 k (63 k), (14.000), P Leblanc (<i>B Lemor</i>), P Leblanc	thé
8 partants ; 11 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 119 €			
9 long, 3 long, 1 long 1/4, 30 long.			
11 040 € - 5 520 € - 3 220 € - 2 185 € - 1 035 €			
Primes aux éleveurs :			
1 656 € Jean-Louis Pariente.			
828 € Regis Gauthier, Andre Girod.			
483 € Earl Haras de L'Hotellerie, Mme Mette Campbell Andenaes.			
327 € Thierry de la Heronniere, Sarl Jedburgh Stud.			
155 € Jacques Seror.			
New Bresil, réclaté 16.777,00 € par FREDERIC DUVIVIER.			
Brennus, réclamée 18.277,00 € par CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU.			
Temps total : 04'30''14			

1541	²¹²	PRIX PRIDE OF KILDARE (Haies)	3.600 m
52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340)			
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru. Poids : 68 k. Les poulains et les pouliches n'ayant pas couru cinq fois, en courses au Galop, recevront 2 k.			
Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.			
		Please God , h, bf, 3 ans, par Saint Des Saints et Baladewa GER (Monsun GER), 66 k, Mme Benoit Gabeur (<i>B Lestrade</i>), G Macaire (s)	1
		Frero Banbou , h, b, 3 ans, (AQ), par Apsis GB et Lady Banbou (Useful), 66 k, Mme Evelyne Banchereau (<i>L Phillipperon</i>), GAB Leenders	2
		Festival Bleu , h, bf, 3 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Glycine Bleue (Le Nain Jaune), 66 k, Mme Patrick Papot (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	3
		Coastamajic , h, al, 3 ans, par Coastal Path GB et Majestic Card (Ultimately Lucky IRE), 66 k, Manuel Arias (<i>B Meme</i>), Y Fouin (s)	4

Annaus, h, bf, 3 ans, par Camelot GB et Zalonia GB (Cape Cross IRE), 66 k, Baudron (s) (*B Bourez*), D Cottin (s) 5
Potemkine, h, 3 ans, 66 k, Genetique Obstacle (*K Nabet*), arr
 G Macaire (s)
Fier Comme Artaban, h, 3 ans, 66 k, Haras de Saint-Voir arr
 (*W Denuault*), A Boisbrunet (s)
Monsieur King, h, 3 ans, 66 k, Mme P Papot (*S Colas*), arr
 P Raussin
Ours Gris, h, 3 ans, 66 k, Mme P Papot (*A Poirier*), D Bressou thé
Acta Est Fabula, f, 3 ans, 64 k (62 k), Ecurie Louis Fagalde thé
 (*Mlle N Desoutter*), JP Gallorini (s)

10 partants ; 38 eng. ; 2 eng. sup. - Total des entrées : 1 445 €
 Certf. vétérinaire : *Best Sholo (FR)*, *Blizar Gravel*.

Sans jockey : *Le Mutin*.

10 long, 12 long, 4,5 long, 10 long.

24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 €

Primes aux éleveurs :

3 744 € Mme Benoit Gabeur.

1 872 € Mme Evelyne Banchemerau.

1 092 € Alain Peltier, Jerome Houdin, Mme Delphine Juste.

741 € Manuel Arias, Yannick Fouin.

351 € Ildefonso Leon-Sotelo Garcia.

Temps total : 04'19''00

Le jockey Clément LEFEBVRE s'étant accidenté dans le Prix Magicienne, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FRERO BANBOU par le jockey Ludovic PHILIPPERON.

Les Commissaires, ont interdit au hongre LE MUTIN de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications l'entraîneur Francois NICOLLE, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour non présentation dans les délais des documents d'identification du hongre FESTIVAL BLEU conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Courses au Galop.

1542 210 **PRIX VIOLON II** 4.400 m
 (Steeple-Chase. - Handicap divisé)
 (L.)
 Première épreuve

105 000 € (47 250, 23 100, 13 650, 9 450, 5 250, 3 675, 2 625)

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Référence : + 7.

1383 1 **Dottore**, h, b, 6 ans, par Doctor Dino et Turbotiere (Turgeon USA), 68 k, Mme Henri Devin (*M Regairaz*), D Bressou 1
 1379 6 **Cafertiti**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Fairly Ransom (USA) et Ofertiti (Art Bleu GB), 67 k, Ecurie Centrale (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 2
 1399 **Saint Xavier**, h, bf, 6 ans, par Saint Des Saints et Princesse Lucie [Poliglote (GB)], 62 k, Mme Patrick Papot (*A Coupou*), P Raussin 3
 922 1 **Decret**, h, al, 5 ans, (AQ), par Network GER et Sience Fiction (Dom Alco), 68 k, Mme Patrick Papot (*T Gueguen*), F Nicolle 4
 1383 3 **Vic Royal**, h, b, 9 ans, (AQ), par Malinas GER et Faste Royale (Start Fast), 63 k, Pierre-Yves Merienne (*A Merienne*), J Merienne 5
 1383 7 **Cheb De Kerviniou**, h, b, 8 ans, par Tiger Groom GB et Muhtatene (Muhtathir GB), 62¹/₂ k, Eric de Kerpezdron (*L Phillipperon*), Hue & Lamotte D'Argy (s) 6
 1379 7 **Fauburg Rosetgri**, h, b, 6 ans, par Sageburg (IRE) et Fausse Annonce (Sheikh Albadou GB), 72 k, Simon Munir (*A de Chitray*), GAB Leenders 7
 1303 **Soldier's Queen**, h, 5 ans, 62 k (64 k), ⊗, D Grandin 8
 (*E Chazelle*), D Grandin
 211 2 **Kokeshi**, f, 5 ans, 67 k, T Seguinotte (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille arr
 1383 4 **Al Roc**, h, 7 ans, 63 k, Passion Racing Club (*B Meme*), arr
 Y Fouin (s)
 1407 5 **Kami Kaze**, h, 7 ans, 62 k, GC Rudolf (*F Bayle*), GC Rudolf arr
 1303 1 **Dieu Vivant**, h, 5 ans, (AQ), 70 k, Lord Daresbury thé
 (*T Chevillara*), F Nicolle
 1338 2 **Blubery Des Places**, h, 7 ans, 66 k, Mme MP Lejeune thé
 (*G Masure*), F Nicolle
 1020 **Bargain**, h, 7 ans, 62 k, J Bigot (*D Mescam*), J Bigot thé
 14 partants ; 52 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 948 €
 3,5 long, 1 long, 6 long, 7 long, 1,5 long, 3/4 long, 1,5 long.
 47 250 € - 23 100 € - 13 650 € - 9 450 € - 5 250 € - 3 675 € - 2 625 €

Primes aux éleveurs :

7 087 € Suc. S. Couturie.

3 465 € Suc. Paule Ouvry.

2 047 € Jean-Marc Godefroy.

1 417 € Herve D' Armaillé.

787 € Mme Gilbert Gallot.

551 € Sylvain Rocheteau, Eric de Kerpezdron.

393 € Mme Celine Honneux.

Temps total : 05'34''20

Le jockey Clément LEFEBVRE s'étant accidenté dans le Prix Magicienne, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FAUBURG ROSETGRIS par le jockey Alain de CHITRAY.

1543 211 **PRIX DE NANTES** 3.500 m
 (Haies. - Femelles)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1380 3 **Philanthrope**, f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Calling All Angels 1
 (Ange Gabriel), 67 k, Mme Henri Devin (*M Regairaz*), D Bressou
 1042 2 **Valdine**, f, b, 3 ans, par Zambezi Sun GB et Valley Strings 2
 (Anabaa USA), 67 k, Mme Robert G. Ehrnrooth (*A de Chitray*),
 C&Y Lerner (s)
 1346 **Keep On Rising ITY**, f, b, 3 ans, par Red Rocks IRE et Tina 3
 Donizetti (IRE) (Monson GER), 69 k, Daniel-Yves Treves
 (*G Masure*), F Nicolle
 1380 **Ma Turgeon**, f, b, 3 ans, par Turgeon USA et Mamushka (IRE) 4
 (Muhtathir GB), 66 k, Mme Henri Devin (*T Gueguen*), D Bressou
 1380 **Regba**, f, al, 3 ans, par Kapgarde et Présidence [Nikos (GB)], 5
 66 k, Pierre Goral (*B Lestrade*), M Seror (s)
 248 **Allee Des Eiders**, f, 3 ans, 66 k, J Beres (*R Schmidlin*), 6
 FM Cottin (s)
 1380 4 **Hello Princess**, f, 3 ans, 66 k, JPH Dubois (*E Chazelle*), 7
 L Baudron (s)
 1380 **Heaven's Night**, f, 3 ans, 66 k (63 k), David Dahan / Michal 8
 (*A Seigneul*), J Michal
Gazelle Du Berlais, f, 3 ans, 66 k, Haras du Berlais 9
 (*L Phillipperon*), ROB Collet (s)
 1380 5 **Quick Beauty**, f, 3 ans, 66 k (62 k), CH de Chaudenay thé
 (*T Stromboni*), Y Fouin (s)

10 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 787 €

Certif. vétérinaire : *L'Autonomie*.

6 long, 3 long, tête, 12 long, 7 long, 4 long, 10 long, loin.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Mme Henri Devin.

1 620 € Elevage Haras de Bourgeauville.

945 € Centro Equino Arcadia Srl, prime non attribuée.

641 € Mme Henri Devin.

303 € Pierre Goral.

Temps total : 04'16''04

Le jockey Damien MESCAM s'étant accidenté dans le Prix Violon II, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche ALLEE DES EIDERS par le jockey Regis SCHMIDLIN.

Le jockey Alexis POIRIER s'étant accidenté dans le Prix Violon II, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MA TURGEON par le jockey Thomas GUEGUEN.

1544 213 **PRIX DE MAISONS-LAFFITTE** 3.600 m
 (Haies. - Groupe III)

125 000 € (56 250, 27 500, 16 250, 11 250, 6 250, 4 375, 3 125)

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 65 k. Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 4 k. pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 32.000 cette année et par 78.000 l'année dernière.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

893 1 **Master Dino**, h, gr, 4 ans, par Doctor Dino et Mind Master USA 1
 (Mizzen Mast USA), 69 k, Simon Munir (*J Reveley*),
 G Macaire (s)
 893 2 **Tunis POL**, m, gr, 4 ans, par Estejo GER et Tracja POL 2
 (Llandaff USA), 69 k, Pierre Goral (*K Nabet*), G Macaire (s)
 1382 3 **Ex Fan Des Sixties**, f, b, 4 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et 3
 Paranoia (Esprit Du Nord USA), 63 k, Mme Henri Devin
 (*G Masure*), F Nicolle
 1424 3 **Cocolegustachocho**, h, al, 4 ans, par Spirit One et Grey 4
 Winner (Take Risks), 67 k, Boutin (s) (*L Phillipperon*), M Seror (s)
 4 partants ; 14 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 4 362 €
 Sans motif : *Eragone*, *Eni Light*.
 3/4 long, 7 long, loin.
 56 250 € - 27 500 € - 16 250 € - 11 250 €

Primes aux éleveurs :

8 437 € Gaec de la Seguegne, Jean-Michel Campos.
4 125 € Sk Iwno Spolka Zoo, prime non attribuée.
2 437 € Francois-Marie Cottin, Suc. Paul Green.
1 687 € Boutin (s).

Temps total : 04'10''02

Le hongre ERAGONE a été déclaré non partant, la piste n'ayant pas été jugée assez souple pour ses aptitudes.

Le hongre ENI LIGHT a été déclaré non partant sans motif.

Suite à un incident intervenu dans le Prix de Nantes, les Commissaires ont décidé de décaler le départ de cette épreuve à 17h25.

1545 214 PRIX GRANDLIEU (Haies) 3.900 m

48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160)

Pour tous chevaux de **5 ans**. Poids : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000 cette année et par 16.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1428 **Burn Out**, h, gr, 5 ans, par Saddler Maker (IRE) et Queenhood (Linamix), 68 k, ♂, Simon Munir (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- 1348 ⁵ **King Goubert**, h, b, 5 ans, par Martaline GB et Madoudal (Cadoudal), 69 k, Philippe Allaire (*T Gueguen*), F Nicolle 2
- 837 ¹ **Oumensour**, h, b, 5 ans, par Hold That Tiger USA et Along Rose (Loup Solitaire USA), 72 k, Emmanuel Ferron (*J Charron*), B Letourneux 3
- 1022 **La Limagne**, f, b, 5 ans, par Muhtathir GB et Libre Lady (GB) (Libretti USA), 71 k (67 k), Mickael Cousin (*M Viel*), L Viel (s) 4
- 1475 ⁷ **Lovely Vallee**, f, b, 5 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Medjai (Kendor), 70 k (66 k), Viel (s) (*A Pageot*), L Viel (s) 5
- 1083 ¹ **Defi Baie**, h, 5 ans, 68 k (65 k), Y Fertillet (s) (*A Merienne*), Y Fertillet (s) 6
- 1456 **Daguet D'Oudairies**, h, 5 ans, (AQ), 67 k, Mlle A Le Bastard (*P Carberry*), ART Adeline de Boisbrunet arr
- 526 ⁵ **Ribeauvillez**, h, 5 ans, 67 k (66 k), Mlle R Schoefolt (*D Ubeda*), R Chatel (s) arr
- 1299 ¹ **Ombos IRE**, m, 5 ans, 68 k (65 k), A Fresneau (*M Govaerts*), Y Fertillet (s) tbé

9 partants ; 33 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 075 €
5 long, 10 long, 2 long, 1,5 long, loin.

23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €

Primes aux éleveurs :

3 456 € David Lumet.
1 728 € Hugues Rousseau.
1 008 € Emmanuel Ferron, Philippe Métivier, Jacques-Jules Manceau.
684 € Earl Haras de Nonant Le Pin.
324 € Olivier Tricot.

Temps total : 04'33''16

Le jockey Clément LEFEBVRE s'étant accidenté dans le Prix Magicienne, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre OUMENSOUR par le jockey Johnny CHARRON.

Suite à un incident intervenu dans le Prix de Nantes, les Commissaires ont décidé de décaler le départ de cette épreuve à 17h55.

1546 216 PRIX JULIEN DECRION (Steeple-Chase - Handicap) 3.500 m

56 000 € (25 200, 12 320, 7 280, 5 040, 2 800, 1 960, 1 400)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap se situera entre +10 +12.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Référence : +11.

- 1424 ¹ **Epi Sacre**, h, b, 4 ans, (AQ), par Secret Singer et Sacree (Dom Alco), 70 k, Clement Machado (*R Schmidlin*), FM Cottin (s) 1
- 1381 ⁴ **Grace Du Brizais**, f, al, 4 ans, par Kapgarde et Caline Du Brizais (Turgeon USA), 67 k, Haras de Magouet (*O d'Andigne*), A Chaille-Chaille 2
- 1470 ⁷ **Amafacon**, h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Second Emotion (Medaaly GB), 69 k, Joseph Hayoz (*E Chazelle*), ROB Collet (s) 3
- 1424 **Vif Ardent**, h, gr, 4 ans, par Network GER et Virgata (Turgeon USA), 68 k, Jacques Liscia (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s) 4
- 1381 **Every Bere**, h, al, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Relicia Bere (Until Sundown USA), 67 k, Philippe Ponsot (*A Merienne*), C Aubert 5
- 651 ⁴ **Etat De Grace**, h, np, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Kyrie (Lute Antique), 73 k, Haras de Saint-Voir (*J Reveley*), A Lacombe 6
- 1426 ² **Montgeroult**, h, 4 ans, 70 k, ROB Ollivier (*L Philippéron*), M Rolland (s) tbé
- 980 **Pti Pied**, h, 4 ans, 64 k (62 k), G Fanneau de la Horie (*Mlle M Daubry-Barbier*), N Milliere tbé

8 partants ; 35 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 405 €
Sans motif : *Carmen Du Berlais*.

2,5 long, encolure, 1,5 long, 1 long 1/4, tête.

25 200 € - 12 320 € - 7 280 € - 5 040 € - 2 800 € - 1 960 €

Primes aux éleveurs :

3 780 € Patrice Vagne.
1 848 € Haras de Magouet.
1 092 € Pierre de Maleissye Melun, Terry Amos.
756 € Ecurie Haras des Marais.
420 € Sas Regnier, San Gabriel Inv. Inc.
294 € Haras de Saint-Voir.

Temps total : 04'25''70

Suite à un incident intervenu dans le Prix de Nantes, les Commissaires ont décidé de décaler le départ de cette épreuve à 18h25.

La pouliche CARMEN DU BERLAIS a été déclaré non partant sans motif.

CASTERA-VERDUZAN

0511 273 Dimanche 30 septembre 2018

Commissaires des courses : Michel BRUSTY - Christian LACROIX - Marine MAQUAIRE - Claude SENTEX

1547 4484 PRIX DE MADIRAN (Haies) 3.100 m

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, ayant couru et n'ayant pas, en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 16.000. Poids : **67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1449 ³ **Symbolic**, f, b, 3 ans, par Creachadoir IRE et Symbolic ARG (Mutakddim USA), 67 k, Stephane Seignoux (*D Ulinski*), Mme V Seignoux 1
- 1492 **Zambezi Flow**, f, b, 3 ans, par Zambezi Sun GB et Lady Flow (With The Flow USA), 66 k, Mme Juliette Mottin (*P Blot*), Mme V Seignoux 2
- 466 **Loulio**, h, b, 3 ans, par Balko et Loulia (Cricket Ball USA), 67 k (63 k), Gildas Blain (*T Gaullier*), A Boisbrunet (s) 3
- 1440 ⁴ **Muchop**, h, b, 3 ans, par Muhaymin USA et Very Astair (Astair), 68 k (65 k), Alain Chopard (*E Berthonnet*), F Nicolle 4
- 1449 ¹ **Cami Flight**, f, 3 ans, 74 k (71 k), S Seignoux (*J Agostini*), Mme V Seignoux arr

5 partants ; 25 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 244 €

1/2 long, 1 long 1/4, 16 long.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 €

Primes aux éleveurs :

864 € Mme Eugene Masson.
432 € Mme Valerie Seignoux, Stephane Seignoux.
252 € Gildas Blain.
171 € Alain Chopard.

Temps total : 03'52''80

Une amende de 50 euros a été infligée au jockey Mr THOMAS GAULLIER (CRAVACHE ABUSIVE)

1548 4485 PRIX DE PAU (Steeple-Chase-Cross-Country) 4.300 m

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 6.000 (victoires et places). Poids : **4 ans, 67 k ; 5 ans, 69 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- Nascarbonate Aa**, h, gr, 5 ans, (AA), par Fairplay Du Pecos et Pomme De Bonate (Le Fastabibi), 69 k (68 k), Scea Haras de Peyre (*S Carrere*), E Papon 1
- 1445 ³ **Euronic**, f, b, 4 ans, (AQ), par Network GER et Theonice (Alberto Giacometti IRE), 65 k (63 k), Franck Deliberos (*E Berthonnet*), F Nicolle 2
- 1193 ³ **Dame Sacre**, f, gr, 5 ans, (AQ), par Laverock IRE et Sacree (Dom Alco), 67 k (64 k), Bruno Fraize (*R Aguilera Puente*), C Cheminaud 3
- 1438 **Aya Gold**, f, al, 4 ans, par Deportivo GB et Pepite Dancer (IRE) (Intikhab USA), 65 k (62 k), ♂, Maurice de Lageneste (*A Estrabot*), H Lageneste (s) 4
- 738 **Derby Mag**, h, gr, 5 ans, par Silver Frost (IRE) et Rose Indienne (Epervier Bleu GB), 69 k, Mlle Sylviane Mestries (*D Lesot*), Mlle S Mestries 5
- 1191 ⁵ **Try Please**, h, 4 ans, 67 k, P Mehat (*D Ulinski*), M Nicolau 6
- 1110 **Dashwood**, h, 5 ans, 69 k (66 k), F Minetti (*K Ropars*), F Minetti arr
- 1368 **Cepourpapa**, h, 4 ans, 67 k, S Seignoux (*P Blot*), Mme V Seignoux arr

8 partants ; 19 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 139 €

courte tête, 5,5 long, 6,5 long, 4,5 long, loin.

5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €

Primes aux éleveurs :

864 € Scea Haras de Peyre, Pierre Papon, Mlle Helene Papon.
432 € Franck Deliberos, Patrice Vagne.
252 € Patrice Vagne.
171 € Mme Anne-Benedicte Cuvillier.
81 € Comte Antoine-Audoine Maggiar, Mlle Antonia Maggiar, Anatole Maggiar, Aristide Maggiar.

Temps total : 05'32''70

Une amende de 50 euros a été infligée au jockey Mr SEAN CARRERE (CRAVACHE ABUSIVE)

1549 4486 GRAND CROSS COUNTRY DU GERS 4.300 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1194¹ **Neflier**, h, al, 9 ans, par Kapgarde et Kesakao (Saint Estephe), 73 k, Mlle Hannah Jones (*D Lesot*), A Boisbrunet (s) 1
- 1404⁴ **Beauty Maria**, f, b, 10 ans, par Bernebeau et Samba Maria (Hero's Honor USA), 71 k (68 k), Eric Papon (*H Rodriguez Nunez*), E Papon 2
- 1487¹ **Amigrock**, f, bf, 8 ans, (AQ), par Laverock IRE et Migualine (Murmure), 70 k, Mlle Marie Chiampo (*V Chenet*), Mlle M Chiampo 3
- 1111¹ **Mendigo**, h, np, 8 ans, par Ungaro GER et Maitresse Mam'bo (Sky Lawyer), 72 k, Jean-Yves Corduan (*D Ulinski*), JY Corduan 4
- 1317³ **Kinito**, h, b, 5 ans, par Forestier et Bonny Hours (Hours After USA), 71 k (70 k), Scea Haras de Peyre (*S Carrere*), E Papon 5
- 1194 **Ceimeirita**, f, 6 ans, (AQ), 70 k, ♂, P Le Geay (*K Dubourg*), P Le Geay 6
- 1168 **Full Of Pep**, f, 9 ans, 66 k (64^{1/2} k), X Caumont (*K Ropars*), X Caumont 7
- 1315 **Daissa Diser**, h, 7 ans, (AC), 67 k (63 k), Scea Haras de Peyre (*E Capdet*), E Papon t6

8 partants ; 22 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 263 €
5,5 long, 4,5 long, 3 long, 5,5 long, 30 long, 30 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Pierre Lasseur, Mme Josette Lasseur.
357 € Mlle Marie Chiampo, Claude Mosnier-Thoumas.
242 € Eric Sourbe.
114 € Michel Destandau, Hubert Destandau.

Temps total : 05'22''10

DAX

0516 273 Dimanche 30 septembre 2018

Commissaires des courses : Olivier de La GAROULLAYE - Timothy ROBINSON - Jean-Louis de WATRIGANT

1550 4492 PRIX DES REMPARTS 3.800 m

(Steeple-Chase. - A réclamer)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. Poids : 68 k. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. ; pour 10.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1256² **Schwarzwald**, h, b, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Sancoin USA (Gulch USA), 72 k, (10.000), Ecurie des Mouettes (*B Lestrade*), G Macaire (s) 1
- 1121² **Eternelle Chaba**, f, b, 4 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Kerliakaan (Useful), 70 k (67 k), (10.000), Jean-Michel Jamin (*A Coupu*), D Sourdeau de Beaugard (s) 2
- 1258³ **Extaz Aa**, h, b, 4 ans, (AC), par Slickly Royal et Kora De Blou [Neptune D'Alary (FR)], 72 k (69 k), (10.000), Mme Heidie Cadot (*A Beauvoire*), L Cadot 3
- 1452 **Persian Doll**, f, bf, 4 ans, par Persian Combat USA et Mariners Doll IRE (King Charlemagne USA), 70 k (67 k), (10.000), Georges Dauvergne (*S Medina*), G Dauvergne 4

4 partants ; 19 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 273 €

Sans motif : *Etonnante*.

3 long, loin, 30 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 €

Primes aux éleveurs :

936 € Helmut Volz.
468 € Jean-Philippe Aubert.
273 € Olivier Triboire, Jemuel Vittori.
185 € Philippe Rainteau, Junk (s).

Temps total : 05'05''00

1551 4487 PRIX J. DESOUTTER 3.500 m

(Haies. - Femelles)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 854 **Zagona**, f, b, 3 ans, par Dragon Dancer GB et Zalga (Sagacity), 67 k (64 k), Mustang Sarl (*A Coupu*), L Cadot 1
- Polikawa**, f, b, 3 ans, par Walk In The Park IRE et Poliette [Poliglote (GB)], 67 k, Jean-Claude Solhonne (*M Delage*), T Lemer 2
- 1183⁵ **Ma Lougie**, f, bf, 3 ans, par Cat Junior USA et Stoa IRE (Peintre Celebre USA), 67 k, ♂, Fabian Cellier (*B Fouchet*), F Cellier 3
- Lilrose D'Orens**, f, b, 3 ans, par Linda's Lad (GB) et Chantico (Kadalko), 67 k (64 k), Ortet (s) (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s) 4
- 1386² **Sainte Bumble**, f, 3 ans, 69 k (66 k), Ecurie Patrick Joubert (*A Zuliani*), F Nicolle dist

5 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 588 €

Eng. sup. : *Ma Lougie*

Sans motif : *Ciki*.

1,5 long, 9 long, 7 long, loin.

7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 €

Primes aux éleveurs :

1 152 € Ecurie Euroling.
576 € Jean-Claude Solhonne.
336 € Jean-Louis Dehez, Mme Gisele Dehez.
228 € Sci La Viguerie.

Temps total : 05'24''00

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

DAX - PRIX J. DESOUTTER - 30 SEPTEMBRE 2018

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Attendu que la pouliche SAINTE BUMBLE arrivée 2ème du Prix J. DESOUTTER couru le 30 septembre 2018 sur l'hippodrome de DAX a été soumise à l'issue de l'épreuve, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

Attendu que l'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de LAMOTRIGINE ;

Attendu que l'entraîneur François NICOLLE informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques, sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ; Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur le système nerveux publiées en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé MM. Patrick JOUBERT représentant de l'Ecurie Patrick JOUBERT et François NICOLLE, respectivement propriétaire et entraîneur de la pouliche SAINTE BUMBLE, à se présenter le 22 novembre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation des intéressés ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier et pris connaissance des explications écrites de l'entraîneur François NICOLLE ;

Vu les articles 198, 201 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Vu les conclusions d'enquête du vétérinaire de France Galop en charge de l'enquête en date du 5 novembre 2018 mentionnant notamment :

- que cette pouliche n'a reçu aucun traitement vétérinaire jusqu'au 1er octobre 2018, lendemain de la course où elle a été blessée ;

- qu'elle est arrivée sur l'hippodrome le matin de la course, et que le garçon de voyage n'a remarqué aucune anomalie et précise que la pouliche est restée attachée dans le box jusqu'à la course afin qu'elle ne mange pas de paille ;

- que le lad s'occupant de la pouliche dans l'établissement de François NICOLLE indique qu'il est sous traitement de LAMICTAL nd, médicament à base de LAMOTRIGINE, à la dose de 125 mg/ml et qu'il lui arrive d'uriner dans le box, déclarant avoir été plusieurs fois mis en garde par son employeur sur les risques inhérents à cette pratique et connaître l'interdiction qui lui en a été faite ;

- qu'il fournit une copie de la prescription médicale de ce traitement ;

- qu'un registre d'ordonnances est tenu ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le courrier électronique adressé par l'entraîneur François NICOLLE le 17 novembre 2018 mentionnant notamment :

- qu'il résulte de l'enquête que la molécule détectée dans le prélèvement est contenue dans le traitement d'un de ses employés, traité pour épilepsie, lequel a reconnu lors de son entretien avec ledit vétérinaire qu'il lui est arrivé d'uriner dans le box de SAINTE BLUMBLE qu'il monte le matin, qu'il a d'ailleurs communiqué son ordonnance très vite audit vétérinaire ;

- que bien que ses employés soient informés qu'il est strictement interdit d'uriner dans les boxes, il lui est complètement impossible de contrôler ces besoins pressants ;

- qu'il ne conteste en rien ce résultat d'analyse et ne demande pas de contre-expertise comme il l'a vu avec ledit vétérinaire, mais qu'il demande en revanche dans la décision à venir, grande indulgence et clairvoyance, car il s'agit de comportement humain n'ayant pas conscience des risques encourus par son agissement ;

* * *

Vu les articles 198 et 201 du Code des Courses au Galop ;
 Attendu que les résultats des analyses du prélèvement biologique effectué sur la pouliche **SAINTE BUMBLE** révèlent la présence de **LAMOTRIGINE** ce qui n'est pas contesté mais au contraire expliqué, la seule présence de la substance étant constitutive d'une infraction ;
 Attendu que la pouliche **SAINTE BUMBLE** doit en conséquence être distancée dans le respect de l'égalité des chances ;
 Attendu qu'il y a lieu, au vu des éléments du dossier de prendre acte des observations de l'entraîneur François NICOLLE expliquant la positivité de la pouliche en raison du comportement de l'un de ses employés sous traitement médical contenant de la **LAMOTRIGINE**, salarié qui avait parfois pour habitude d'uriner dans le box de la pouliche ;
 Qu'il appartient cependant bien à l'entraîneur François NICOLLE responsable du gardiennage de ses chevaux, de leur hébergement, de son personnel et de son établissement, de prendre toutes les précautions possibles pour éviter une telle situation ;
 Attendu qu'il y a donc lieu, au vu des éléments qui précèdent de sanctionner l'entraîneur François NICOLLE par une amende de 3.000 euros, cette situation et cette positivité d'un cheval à l'issue d'une course étant la première infraction en la matière au cours des 5 dernières années pour ledit entraîneur et étant expliquée par le comportement de l'un des employés dont il a la responsabilité ;
PAR CES MOTIFS :
 Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont :
 - distancé la pouliche **SAINTE BUMBLE** de la 2ème place du Prix J. DESOUTTER ;
 Le classement est, en conséquence, le suivant :
 1er **ZAGONA** ; 2ème **POLIKAWA** ; 3ème **MA LOUGIE** ; 4ème **LILIROSE D'ORENS** ;
 - sanctionné l'entraîneur François NICOLLE en sa qualité d'entraîneur, gardien responsable de ladite pouliche par une amende de 3 000 euros.
 Boulogne, le 22 novembre 2018
R. FOURNIER SARLOVEZE - A DE LENCQUESAING - J.-L. VALERIEN-PERRIN
 "cette décision est susceptible de recours"

1552 4489 PRIX M.M. ET JAY LABROUCHE 3.500 m
 (Haies)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 10.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1491 2 Eho Lord**, h, b, 4 ans, par Kotky Bleu et Silverila (Silver Rainbow GB), 68 k, Arnaud Chaille-Chaille (*G Re*), A Chaille-Chaille 1
- 1438 3 Alquezar Rocs**, h, b, 4 ans, par Anabaa Blue (GB) et Oiseliere (Apeldoorn), 68 k (65 k), Francis Delord (*A Beaudoire*), F Lagarde 2
- 1259 1 Ierbalsa**, f, bf, 4 ans, par Kingsalsa USA et Ierbasa De Kerpaul (Cadoubel), 70 k (68 k), Marc Bouyssou (*Mlle N Desoutter*), G Macaire (s) 3
- Liquid Spirit**, h, gr, 4 ans, par Cima De Triomphe IRE et Meditative (Daylami IRE), 67 k (64 k), Florent Guy (*A Zuliani*), F Nicolle 4
- 1438 Fidele Alexia**, f, np, 4 ans, par Alex The Winner USA et Fidele Ramic (Panoramic GB), 65 k (62 k), Rachid Fahmane (*F Mouraret de Vita*), J Ortel (s) 5
- 865 4 Magic Louise**, f, 4 ans, 70 k (66 k), Ecurie Haras de Quetieville (*N Terrassin*), P Chevillard tbé
- 6 partants ; 25 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 260 €
 16 long, 11 long, loin, 30 long.
 7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €
 Primes aux éleveurs :
 1 152 € Thierry Adenot.
 576 € Haras des Rocs.
 336 € Marc Bouyssou.
 228 € Peter Grady.
 108 € Sci La Viguerie, Gerard-Elie Sabathier, Jacques Ortel.
Temps total : 04'17"50

1553 4491 PRIX DE L'AGLOMERATION DU GRAND DAX 3.800 m
 (Haies - Handicap de catégorie)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**.
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.
 Référence : +17.

- 1138 Grenehout**, f, bf, 6 ans, par Diamond Green et Altane (Emperor Jones USA), 71 k (69 k), ♂, Haras du Bosquet (*Mlle N Desoutter*), D Guillemin (s) 1
- 1178 3 Vahez**, h, b, 9 ans, (AQ), par Doyen IRE et Qwertyze (Maresca Sorrento), 72 k (69 k), Pierre de Maleissye Melun (*A Coupu*), D Sourdeau de Beauregard (s) 2
- 857 1 Amerix**, h, gr, 9 ans, par Carlotamix et Sindella (IRE) (Sendawar IRE), 72 k, Christophe Sorignet (*M Delage*), C Sorignet 3

- 1138 6 French Plaisir**, h, al, 6 ans, par Linngari IRE et Rose Bewitched (My Risk), 72 k, Mlle Caroline Bonin (*G Masure*), Mlle C Bonin 4
- Moll Cutpurse GB**, f, b, 5 ans, par Dick Turpin IRE et Jemima Nicholas GB (Compton Place GB), 68 k, Nicholas Hughes (*G Re*), D Henderson 5
- 1453 5 Vittel Menthe**, h, 5 ans, 69 k, ♂, Ecurie Centrale (*B Fouchet*), JL Pelletan arr
- 6 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 343 €
 Eng. sup. : *Amerix*
 2,5 long, 3 long, encolure, 2 long.
 8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
 Primes aux éleveurs :
 1 224 € Haras du Bosquet, Mme Didier Guillemin.
 612 € Pierre de Maleissye Melun, Serpentine Bloodstock Ltd.
 357 € Jean-Marie Lapoujade.
 242 € Roland Monnier.
 114 € Nicholas Hughes, prime non attribuée.
Temps total : 04'52"40
 Le jockey Herman RODRIGUEZ-NUNEZ étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument **MOLL CUTPURSE** (GB) par le jockey Geoffrey RE.

1554 4493 PRIX DU PAYS BASQUE 3.500 m
 (Steeple-Chase - A réclamer)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000, 8.000 ou 10.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 8.000 porteront 2 k. ; pour 10.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k..
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1466 1 Dickenek**, h, bf, 5 ans, par Dick Turpin IRE et Baladewa GER (Monsun GER), 70 k (67 k), (8.000), Claude Olivier Corral (*A Beaudoire*), H Lageneste (s) 1
- 1454 Sherwafan**, h, bf, 8 ans, par Della Francesca USA et Sherwana (GB) (Traditionally USA), 70 k, (6.000), ♂, Mme Loetitia Saint Martin (*J Nattiez*), JP Daireaux 2
- 1481 5 My Marlim**, h, b, 9 ans, par Martaline GB et My Fabuleuse (Fabulous Dancer USA), 74 k (70 k), (10.000), Mme Gerard Aoudai (*G Siaffa*), A Chaille-Chaille 3
- 1450 3 Maestro De La Vega**, h, al, 6 ans, par Rashbag GB et Maria De La Vega (Epervier Bleu GB), 72 k (69 k), (10.000), Rachid Fahmane (*F Mouraret de Vita*), J Ortel (s) 4
- 1289 3 Diane Du Chenet**, f, b, 5 ans, par Irish Wells et Mine Lointaine (Antarctique IRE), 68 k (65 k), (8.000), ♂, Jean-Francois Cuenca (*L Franzel*), JF Cuenca 5
- 1402 5 Swiss Garry**, h, 10 ans, 70 k (67 k), (6.000), ♂, B Martin (*A Coupu*), F Cellier 6
- 1454 Aventi**, h, 5 ans, 72 k, (8.000), ♂, Ecurie Centrale (*B Fouchet*), JL Pelletan arr
- 7 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 304 €
 Eng. sup. : *Swiss Garry*
 6,5 long, 1,5 long, courte encolure, 1/2 long 3/4, 5,5 long.
 6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
 Primes aux éleveurs :
 936 € Mme Benoit Gabeur.
 468 € Bernard Fernand Leclere, Richard Leclere, Mme Raymonde Leclere.
 273 € Haras du Puy.
 185 € Haras de la Vega, Michel Miqueu.
 87 € Mlle Marie-Laure Besnouin.
Temps total : 04'15"30

1555 4490 GRAND PRIX DYNAVENA/CERES (PX DE L'ADOUR) 3.500 m
 (Haies - A réclamer)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
 Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k., pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1438 4 Lad Express**, h, b, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Lorraine Express (Mansonnien), 72 k (68 k), (12.000), Arnaud Chaille-Chaille (*G Siaffa*), A Chaille-Chaille 1
- 1452 5 Batura Sar**, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Misery Hill [Nombre Premier (GB)], 70 k (66 k), (10.000), Mme Elisa Berte (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 2
- 1288 Zorra Des Obeaux**, f, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Zinnia Des Obeaux (Panoramic GB), 68 k (65 k), (10.000), Mustang Sarl (*A Coupu*), L Cadot 2
- 1527 All Rounder**, h, b, 4 ans, par Spanish Moon USA et Fassionation (Martaline GB), 72 k (68 k), (12.000), Mme Magalen Bryant (*P Dibatista*), G Macaire (s) 4
- 1441 1 L'Assaut Six**, f, b, 4 ans, par Kentucky Dynamite USA et Indian Princess IRE (Mujadil USA), 68 k (64 k), (10.000), Sarl Ecurie Azur Riviera (*N Terrassin*), P Chevillard 5

1438 Chantillo, f, 4 ans, 70 k (67 k), (12.000), R Fahmane arr
(*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s)
6 partants ; 17 eng. - Total des entrées : 427 €
courte encolure, dead-heat, 12 long, 4,5 long.
6 240 € - 2 470 € - 2 470 € - 1 235 € - 585 €
Primes aux éleveurs :
936 € Pierre Morruzzi, Mlle Aline Bouillard, Jacques Colin.
370 € Boutin (s), Mme Carole Sineux.
370 € Mme Nicolas Devilder, Jerome Devilder.
185 € Mme Benoit Gabeur.
87 € Patrick Boudengen.
Temps total : 04'20"10

1556 4488 PRIX MALHADO ISLAND 3.500 m
(Haies. - A réclamer)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches, ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1273 4 Arghnine, f, b, 3 ans, par Zanzibari USA et Vicki (Persian Combat USA), 70 k (67 k), (12.000), Suc. Philippe Lorain (*W Walter*), F Nicolle 1

1109 Soane De Clave, f, al, 3 ans, par Soave GER et Oceane De Clave (Panoramic GB), 68 k (65 k), (10.000), Mme Perrine Franzel Millepied (*L Franzel*), Mme P Franzel Millepied 2

Fin Bourgogne, h, b, 3 ans, (AQ), par Khalkevi IRE et Vieilles Vignes (Sacro Saint), 68 k (65 k), (8.000), ♂, Mme Christophe Cazaux (*A Beaudoire*), H Lageneste (s) 3

1177 A Great Year, f, gr, 3 ans, par Shakespearean IRE et Highest Dancer (Verglas IRE), 68 k, (10.000), Jean-Luc Pelletan (*B Fouchet*), JL Pelletan 4

1440 3 Premier Consul, h, b, 3 ans, par Rip Van Winkle IRE et Cucuma (Invincible Spirit IRE), 68 k (65 k), (8.000), Mme Pascale Chevillard (*A Coupu*), P Chevillard 5

1449 4 Jeannot L'As, h, 3 ans, 72 k (69 k), (12.000), R Fahmane tbé (*F Mouraret de Vita*), J Ortet (s)
Arnoking, h, 3 ans, 68 k (64 k), (8.000), Mme P Chevillard tbé (*N Terrassin*), P Chevillard

7 partants ; 15 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 102 €
1/2 long, 1 long, 13 long, 11 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
936 € Mlle Sabine Lucchesi.
468 € Mme Perrine Franzel Millepied.
273 € Jean Marie Prost.
185 € Pa-Ouvry, Ecurie des Vives Terres.
87 € Charles Barel.
Temps total : 04'32"70

LE TOUQUET

0808 273 Dimanche 30 septembre 2018

Commissaires des courses : Géraud SAUQUE - Laurent BEUVIN - François KOHN - Michel MARTIN-SISTERON

1557 4635 PRIX ARCANA 3.500 m
(Haies)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 5.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.000.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Brother Bernard, h, b, 3 ans, par Authorized IRE et Wivenhoe UAE (Timber Country USA), 67 k (65 k), Keith J. Bradley (*D Ubeda*), M Rolland (s) 1

1396 3 Imperatrice Morny, f, ab, 3 ans, par Fuisse et Blue Ridge View (Lomitas GB), 67 k (64 k), Mme Paola Palmieri (*D Satalia*), D Satalia 2

1395 3 Diamant De Juilley, h, b, 3 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Belle De Juilley (Dom Pasquini), 69 k, Ecurie des Dunes (*J Lebrun*), P Quinton (s) 3

Bopolo, h, b, 3 ans, par Hello Sunday et Minali [Northern Crystal (GB)], 67 k (64 k), Jacques Hodiesne (*T Blainville*), P Leblanc 4

Felin De Sivola, h, b, 3 ans, par Noroit GER et Suite De Sivola (Assessor IRE), 67 k, Gilles Trapenard (*J Duchene*), P Quinton (s) 5

1451 5 Fiancee Du Large, f, 3 ans, 67 k (64 k), P Noue (*R Mayeur*), Butel & Beaunez (s) 6

Crocpar, h, 3 ans, 67 k (66 k), C&Y Lerner (s) (*B Meme*), arr C&Y Lerner (s)

Exberry, f, 3 ans, 65 k (62 k), X Bollart (*T Cheesman*), arr P Quinton (s)

Fashion Roque, f, 3 ans, (AQ), 65 k (66 k), J Zuliani arr (*S Paillard*), J Zuliani

Losingmyreligion, h, 3 ans, 67 k (63 k), B Boitez tbé (*N Gauffenic*), D Windrif

10 partants ; 51 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 630 €
Sans jockey : *Fou Du Bresil*.

16 long, 3/4 long, 1 long 1/4, 10 long, 4 long.
7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €

Primes aux éleveurs :
1 152 € Keith J. Bradley.
576 € Mlle Anne-Sophie Vivien.
336 € Georges Trincot, Mlle Lucie Trincot.
228 € Frederic Lavoine, Paul Leonard, Mme Maryse Hodiesne.
108 € Gilles Trapenard.

Temps total : 04'18"80

Les Commissaires ont autorisé Patrice QUINTON à remplacer le jockey Thomas BEURAIN (Diamant de Juilley) par le jockey Jean Stephane LEBRUN.

1558 4638 PRIX SERGIC 4.000 m
(Steeple-Chase. - A réclamer)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 68 k.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. ; pour 12.000, 4 k. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1430 Bal Amie, h, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Amie Roli (Roli Abi), 72 k (68 k), (10.000), ♂, Ecurie Olivier Piraud (*Mlle M Jaulhac*), A Chaille-Chaille 1

1486 4 Echo Roc De Kerker, h, al, 4 ans, par Network GER et Roquette De Kerker (Yokohama USA), 72 k (69 k), (12.000), Ecurie des Dunes (*T Cheesman*), P Quinton (s) 2

1397 La Sauveuse, f, al, 4 ans, par Manbolix et La Deauvillaise (Aureliano), 66 k (63 k), (8.000), Philippe Leblanc (*T Blainville*), P Leblanc 3

1087 Loustik D'Agrostis, h, al, 4 ans, par Mount Bay et Chamdespoir (Chamberlin), 68 k (65 k), (8.000), Jean-Pierre Cordonnier (*T Vodrazka*), JP Cordonnier 4

1335 Deejay Mecene, h, bf, 4 ans, par Medecis (GB) et Danse Mecene (Dansili GB), 70 k, (10.000), Scea Ecurie Bader (*W Denuault*), G Lassaussaye 5

1426 Colpo Di Stato, h, 4 ans, 72 k (69 k), (10.000), Y Gourraud (s) 6 (*F Leroy*), Y Gourraud (s)

1509 My Secret GB, f, 4 ans, 70 k (66 k), (10.000), ♂, Mme M Gozlan (*B Lemor*), P Leblanc 7

7 partants ; 20 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 156 €
3,5 long, courte encolure, tête, 6 long, 8,5 long, 20 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :
936 € Arnaud Chaille-Chaille.
468 € Mme Kerstin Drevet.
273 € Alain Lucas, Mme Dominique Lucas.
185 € Jean-Pierre Cordonnier, Mlle Corinne Godonnet.
87 € Scea Ecurie Bader.

Loustik D'Agrostis, réclaté 9.300,00 € par PHILIPPE PONSOT.

Bal Amie, réclaté 10.888,00 € par son propriétaire.

Echo Roc De Kerker, réclaté 12.280,00 € par son propriétaire.

Temps total : 05'26"60

1559 4636 PRIX DU CREDIT AGRICOLE 3.500 m
(Haies)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu 6.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

795 4 Kameamea Enki, h, b, 4 ans, par Fuisse et Creme Veloutée (IRE) (Law Society USA), 68 k (66 k), Denis Baer (*D Ubeda*), M Rolland (s) 1

1398 2 Espirito, h, np, 4 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Java De Mai II (Rivelago), 70 k, Mlle Annick Mahe (*J Duchene*), P Quinton (s) 2

1398 5 Folish Gold, f, b, 4 ans, par Full Of Gold et Darling Folish (Indian River), 65 k (64 k), Ecurie Challenger (*A Baudoin-Boin*), S Zuliani (s) 3

1482 Carlota, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Yolaine (Astarabad USA), 68 k, Andre Le Duff (*R Mayeur*), A Le Duff 4

Eldorado Ten, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et La Reine Noire (Ungaro GER), 67 k (65 k), Mme Sophie Bancheureau (*T Lemagnen*), A Chaille-Chaille 5

1473	⁵	Esprit Celtique , h, 4 ans, (AQ), 68 k (66 k), N Guarino (B Meme), Y Fouin (s)	6
1364	⁵	Marcyas , h, 4 ans, 69 k, P de Maleissye Melun (T Cousseau), D Windrif	7
1216	⁵	My Arman , h, 4 ans, 68 k (65 k), Y Gourraud (s) (F Leroy), Y Gourraud (s)	8
		Eagle Des Ongrais , h, 4 ans, 67 k, Mme P Chemin (S Paillard), Chemin & Herpin (s)	9
1398		Mahelsca , f, 4 ans, 65 k, XL Le Stang (R Le Stang), XL Le Stang	arr
		Elton Des Ongrais , h, 4 ans, 67 k, Mme P Chemin (J Lebrun), Chemin & Herpin (s)	tbé
11 partants ; 39 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 422 €			
1 long 1/4, 3,5 long, 1 long, 3 long, 1/2 long 3/4, 8 long, 1/2 long, 12 long.			
7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 € - 720 €			
Primes aux éleveurs :			
1 152 € Esteve Rouchvarger, Mme Christelle Rouchvarger, Enzo Rouchvarger, Killian Rouchvarger.			
576 € Jean-Pierre Mahe, Alexandre Dayot.			
336 € Patrick Delhumeau.			
228 € Albert Hosselet, Mlle Sandra Hosselet, Hubert Hosselet.			
108 € Jacques Cesbron.			
Temps total : 04'10"10			
Les Commissaires ont autorisé Patrice QUINTON à remplacer le jockey Thomas BEAURAIN (Espirito) par le jockey Maximilien FARCINADE.			
Les Commissaires ont autorisé Andre Le DUFF à remplacer le jockey Maxime GOVAERTS (Djin de la Roque) par le jockey Thomas CHEESMAN.			
Agissant sur réclamation de M Jordan DUCHENE (ESPIRITO) à l'encontre de M DYLAN UBEDA (KAMEAMEA ENKI) a propos d'une gêne survenue à l'entrée du dernier tournant, les Commissaires ont entendu les intéressés, révisé contradictoirement le film de la course et après en avoir délibéré ont considéré que DYLAN UBEDA (KAMEAMEA ENKI) avait eu un comportement fautif, non intentionnel et non dangereux constitutif d'une gêne non susceptible de modifier l'arrivée qui est maintenu.			
En conséquence, Dylan UBEDA a été sanctionné d'1 journée de mise à pied pour son comportement non intentionnel et non dangereux.			

1560 ⁴⁶³⁹ PRIX DU CREDIT MUTUEL NORD EUROPE 3.400 m (Steeple-Chase)

16 000 € (7 680, 3 840, 2 240, 1 520, 720) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 4.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1340	⁴	Fally Jem , f, bf, 3 ans, par Authorized IRE et Ballymena Lassie GB (Giant's Causeway USA), 66 k (65 k), ♂, Ecurie Saint Martin (B Meme), C&Y Lerner (s)	1
1480		Feerie De Kerker , f, bf, 3 ans, par Vendangeur (IRE) et Helvetie De Kerker (Dounba), 69 k, Ecurie des Dunes (J Duchene), P Quinton (s)	2
1427		Cidjie Dangles , f, b, 3 ans, par Meshahaer USA et Augira (Sternkoenig IRE), 76 k (72 k), Kevin Plisson (Mlle C Lequien), K Plisson	3
1396	²	Black Owner , f, bf, 3 ans, par Augusta National (IRE) et Black Risk (Grey Risk), 69 k (66 k), Philippe Sauvage (T Blainville), P Leblanc	4
1433	³	Moonlight Night , f, 3 ans, 65 k (66 k), JCN Bignon (W Denuault), G Lassaussaye	arr
1479	⁵	Montepertuso , h, 3 ans, 68 k (66 k), F Bianco (D Ubeda), M Rolland (s)	dér
6 partants ; 42 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 512 €			
2,5 long, 7,5 long, 3,5 long.			
7 680 € - 3 840 € - 2 240 € - 1 520 €			
Primes aux éleveurs :			
1 152 € Scea Bissons.			
576 € Mme Kerstin Drevet.			
336 € Daniel Vrignaud, Max Fournier, Laurent Fournier, Claude Avril.			
228 € Philippe Sauvage, Jean-Philippe Sauvage, Mlle Julia Sauvage.			
Temps total : 04'25"60			

Suite à une réclamation du jockey Dylan UBEDA (MONTEPERTUSO) contre le jockey Jordan DUCHENE (FEERIE DU KERKER) pour un incident survenu à la sortie du dernier tournant.

Après examen du film et audition des jockeys Dylan UBEDA et Jordan DUCHENE, les Commissaires ont considéré que la gêne du cheval MONTEPERTUSO (Dylan UBEDA) résultait d'un comportement dangereux du jockey Jordan DUCHENE.

Ce dernier a tardé à prendre la direction de la piste d'arrivée en empêchant le cheval MONTEPERTUSO (Dylan UBEDA) d'aller sur la bonne piste qui de ce fait n'a pas pu participer à l'arrivée.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jockey Jordan DUCHENE par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours.

Après avoir convoqué le jockey Jordan DUCHENE afin de lui notifier la sanction, celui-ci s'est mis en colère et est parti en claquant la porte.

Les Commissaires pour ces motifs transmettent le dossier aux Commissaires de France Galop.

Rappel de la décision des Commissaires de courses :

Suite à une réclamation du jockey Dylan UBEDA (MONTEPERTUSO) contre le jockey Jordan DUCHENE (FEERIE DU KERKER) pour un incident survenu à la sortie du dernier tournant.

Après examen du film et audition des jockeys Dylan UBEDA et Jordan DUCHENE, les Commissaires ont considéré que la gêne du cheval MONTEPERTUSO (Dylan UBEDA) résultait d'un comportement dangereux du jockey Jordan DUCHENE.

Ce dernier a tardé à prendre la direction de la piste d'arrivée en empêchant le cheval MONTEPERTUSO (Dylan UBEDA) d'aller sur la bonne piste qui de ce fait n'a pas pu participer à l'arrivée.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le comportement fautif du jockey Jordan DUCHENE par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours. Après avoir convoqué le jockey Jordan DUCHENE afin de lui notifier la sanction, celui-ci s'est mis en colère et est parti en claquant la porte. Les Commissaires pour ces motifs transmettent le dossier aux Commissaires de France Galop.

Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;

Saisis d'un appel interjeté par le jockey Jordan DUCHENE, contre la décision des Commissaires de courses de le sanctionner par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours ;

Après avoir pris connaissance du courrier recommandé en date du 1er octobre 2018 et dont la date d'envoi apposée par le service des Postes est le 2 octobre 2018 par lequel l'intéressé a interjeté appel et motivé celui-ci ; Après avoir dûment appelé les jockeys Jordan DUCHENE et Dylan UBEDA à se présenter à la réunion fixée au jeudi 11 octobre 2018 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non présentation du jockey Dylan UBEDA ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, notamment le procès-verbal de la course, le film de contrôle, les explications écrites reçues des jockeys Jordan DUCHENE et Dylan UBEDA et entendu le jockey Jordan DUCHENE, étant observé qu'il lui a été rappelé la possibilité de signer la retranscription écrite de ses déclarations orales à l'issue de la séance, sans que cette possibilité ne soit utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Ange CORVELLER ;

Attendu que l'appel susvisé est recevable sur la forme ;

Sur le fond ;

Vu les éléments du dossier et les articles 234, 166 et 167 du Code des Courses au Galop ;

Vu les explications écrites du jockey Jordan DUCHENE reçues le 1er octobre 2018 par courrier électronique mentionnant notamment :

- que sa sanction concerne un changement de ligne dans le dernier tournant pour aborder l'avant-dernier obstacle ;

- que les Commissaires lui reprochent d'avoir entraîné la dérobade du cheval MONTEPERTUSO monté par le jockey Dylan UBEDA, alors qu'ainsi qu'on peut le constater sur le film, à aucun moment il ne change de trajectoire ;

- que sa décision depuis le début du tournant était d'aller sur le "fence", ce qui n'était pas le cas du jockey Dylan UBEDA qui est venu à son intérieur dès le début du tournant en sollicitant son cheval tête baissée ;

- qu'il pense que le jockey Dylan UBEDA avait mal calculé sa trajectoire pour aborder le "fence" ou n'avait pas prévu de le sauter ;

- qu'à aucun moment le jockey Dylan UBEDA ne l'a appelé, ni n'a repris le contrôle de sa monture et donc de sa trajectoire, et qu'il n'y a pas eu contact, puis que le jockey du cheval MONTEPERTUSO a repris le contrôle de son cheval dès qu'il s'est aperçu de son erreur de parcours ;

Vu les explications écrites du jockey Dylan UBEDA, reçues le 5 octobre 2018 par courrier électronique mentionnant notamment :

- que son cheval a souffert d'un tassement sévère et prolongé dans le dernier tournant, ce qui l'a empêché de négocier convenablement ce tournant ;

- que cette course était réservée aux 3 ans, souvent inexpérimentés à ce stade de leur carrière ;

- qu'il a appelé le jockey Jordan DUCHENE à mi-tournant pour avoir un peu plus d'espace car il montait un poulain très hésitant qui avait déjà dérobé sur l'hippodrome de CLAIREFONTAINE ;

- qu'à aucun moment, ils n'auraient pu rejoindre la piste extérieure, à moins de forcer le passage et de risquer un accident à l'abord du gros poteau séparant les deux pistes ;

Attendu que le jockey Jordan DUCHENE a déclaré en séance :

- qu'il est difficile de s'exprimer quand on pense n'avoir rien fait ni rien à défendre ;

- qu'il pense que le jockey Dylan UBEDA se trompe de parcours mais que chacun voit les choses à sa façon ;

- que si un jockey indique monter un cheval délicat, il doit justement faire attention à tout ;

- qu'il ne doit pas s'infiltrer, tête baissée, sans contrôler son cheval et ce qu'il fait ;

- qu'il n'a vraiment pas l'impression d'avoir fait une faute ;

- qu'après la course, il lui a été demandé de signer la reconnaissance de sanction et qu'il ne voulait pas ;

- qu'il n'a pas été vraiment irrespectueux mais était énervé et a mal réagi en refusant de signer ;

- qu'il n'a pas claqué la porte très violemment mais a montré son agacement ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a indiqué au jockey Jordan DUCHENE que même quand on est énervé, on peut signer la reconnaissance qui n'est pas une acceptation et qu'au pire quand on refuse il faut expliquer pourquoi sur le document, mais que le mieux est de signer puis d'interjeter appel si on veut défendre un nouveau point de vue devant une instance existante à cet effet ;

Attendu que l'intéressé a indiqué qu'il avait compris cette précision et qu'il n'avait rien à ajouter suite à une question du Président de séance ;

Attendu qu'avant d'aborder le dernier tournant le jockey Dylan UBEDA avait décidé de faire progresser le hongre MONTEPERTUSO complètement à l'intérieur de la piste, collé à la lice, le sollicitant de manière très énergique tête baissée afin de s'infiltrer à la droite de son confrère Jordan DUCHENE et de la jument FEERIE DE KERKER dans un espace relativement étroit mais qu'il avait jugé suffisant pour s'y insérer ;

Que le jockey Dylan UBEDA avait ainsi longé la lice intérieure en sortant du tournant et que son partenaire MONTEPERTUSO avait continué sa progression sur cette trajectoire et qu'il n'avait ensuite pas été en mesure de comprendre qu'il fallait emprunter la piste extérieure de la ligne d'arrivée ; Attendu qu'aucun comportement fautif du jockey Jordan DUCHENE, pouvant être qualifié de dangereux, n'est visible sur le film de contrôle, ledit jockey ayant, pour sa part, été en mesure de suivre la bonne piste à la sortie dudit tournant et n'ayant pas eu d'attitude fautive à cheval ni mis en difficulté son confrère Dylan UBEDA ;

Qu'en effet, le jockey Dylan UBEDA avait de lui-même pris l'option de s'insérer le long de la lice avant ledit tournant à la droite de son concurrent, et ce, en toute connaissance de la configuration du parcours et de la singularité de la sortie du tournant à venir et qu'il n'avait pas été victime d'un comportement fautif de son confrère qui avait conservé sa trajectoire ;

Que l'argument selon lequel le jockey Jordan DUCHENE avait, par son comportement, empêché son concurrent de disputer l'arrivée ne peut donc pas être retenu, aucun élément caractérisé sur le film de contrôle ne permettant de l'affirmer ni de corroborer les propos du jockey Dylan UBEDA qui évoque un tassement fautif de son concurrent ;

Attendu qu'il y a lieu d'infirmar la décision des Commissaires de courses ayant sanctionné le jockey Jordan DUCHENE par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours, étant observé, concernant son comportement en sortant de la salle d'enquête, que s'il est n'est pas tolérable, il appartenait cependant aux Commissaires de courses d'auditionner ledit jockey et de le sanctionner le cas échéant sur place conformément aux pouvoirs dont ils disposent en vertu notamment de l'article 209 du Code des Courses au Galop ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Jordan DUCHENE ;
- d'infirmar la décision prise par les Commissaires de courses de sanctionner le jockey Jordan DUCHENE par une interdiction de monter d'une durée de 6 jours.

Boulogne, le 11 octobre 2018

R. FOURNIER SARLOVEZE - P. DE LA HORIE - A. CORVELLER

1561 ⁴⁶⁴⁰ **PRIX AU ROI DES GOURMETS** **4.000 m**
(Steeple-Chase)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55 k., n'ayant pas, depuis le 1er décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes recues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1481 Pretzelle, f, b, 7 ans, par Zamindar USA et Pretty As Can Be GB (Giant's Causeway USA), 72 k, David Windrif (*T Cousseau*), D Windrif

1399 ² **Super Nonant**, h, b, 9 ans, par Ballingarry IRE et Sagienne (Galetto), 69 k (66 k), Mlle Caroline Auvray (*R Mayeur*), Mlle C Auvray

1197 ⁴ **Etoile Dassila**, f, al, 6 ans, par Linda's Lad (GB) et Alifat (Lavrco GER), 72 k, Ecurie des Dunes (*T Cheesman*), P Quinton (s)

571 Black Du Mesnil, h, bf, 7 ans, (AQ), par Crillon et Bellevue Du Mesnil (Air Du Nord USA), 69 k (66 k), Ludo Buyl (*J Geuns*), L Buyl

Clever City, f, bf, 6 ans, (AQ), par Ungaro GER et Star City (Louveteau USA), 66 k (63¹/₂ k), Jerome Zuliani (*A Baudoin-Boin*), J Zuliani

1457 Blutender, h, 11 ans, 71 k, P Van Der Linden (*R Le Stang*), XL Le Stang

906 ³ **Champagne Du Bourg**, h, 6 ans, 69 k, E Puniere (*W Denuault*), G Lassaussaye

1354 ¹ **Dolut**, h, 5 ans, (AQ), 70 k (67 k), Ecurie Bred To Win Sc (*J Hallett*), P Quinton (s)

8 partants ; 32 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 367 €

6 long, 1/2 long, dead-heat, 7,5 long, 7,5 long, 3,5 long.

8 160 € - 4 080 € - 1 997 € - 1 997 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Haras D'Ecouvres.

612 € Earl Haras de Nonant Le Pin, Georges Real.

299 € Dany Louis.

299 € Jean Pierre Aumont, Mlle Valerie Aumont.

114 € Mme Jacky Chapdelaine, Mlle Lydia Letellier.

Temps total : 05'04"90

Les Commissaires ont autorisé Lisa QUINTON à remplacer le jockey Thomas BEAURAIN (Etoile Dassila) par le jockey Thomas Cheesman.

Les Commissaires ont autorisé Angelo ZULIANI à remplacer le jockey Maxime GOVAERTS (Djin de la Roque) par le jockey Alexandre BAUDOIN-BOIN.

1562 ⁴⁶³⁷ **PRIX LE FIREMAN** **4.100 m**
(Haies)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 55k., n'ayant, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en course de haies, ni reçu une allocation de 6.000 ni reçu 12.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.**

Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1147 ¹ **Chloe Triomphe**, f, al, 6 ans, par Cima De Triomphe IRE et Korie (Epervier Bleu GB), 68 k (66 k), Rolland (s) (*D Ubeda*), M Rolland (s)

487 ⁵ **Daisy Des Ongrais**, f, gr, 5 ans, par Crillon et Opale Des Ongrais (Dadarissime), 66 k, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)

849 ³ **A Tout Propos**, h, al, 7 ans, par Limnos JPN et Adrede (Pistolet Bleu IRE), 73 k (70 k), Patrick Mejean (*A Baudoin-Boin*), S Zuliani (s)

1457 ² **Antig Des Ongrais**, h, gr, 8 ans, par Dream Well et Pretty Des Ongrais (Baroud D'Honneur), 76 k, Mme Philippe Chemin (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s)

910 ⁵ **Poulaphouca**, f, al, 8 ans, par Paolini GER et Piercetown IRE (Germany USA), 66 k (63 k), Stall Newbridge (*N.W O'Driscoll*), Mme DU Smith

Djin De La Roque, h, 5 ans, 71 k (68 k), J Zuliani (*T Cheesman*), J Zuliani

6 partants ; 27 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 299 €

Sans jockey : *Obelio Mamaca*.

2,5 long, 5,5 long, 1,5 long, 6,5 long, loin.

8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Haras du Chenet, Mme Anne-Marie Gareau.

612 € Marc Trincot, Mme Odile Trincot.

357 € Patrick Mejean, Mme Ghislaine Loury.

242 € Norbert Trincot, Mlle Cecile Trincot, Mme Gaelle Trincot, Michel-Eugene Menard.

114 € Michael Smith.

Temps total : 05'07"60

Les Commissaires ont autorisé Angelo ZULIANI à remplacer le jockey Maxime GOVAERTS (Djin de la Roque) par le jockey Thomas CHEESMAN.

1563 ⁴⁶⁴¹ **GRAND PRIX DE LA VILLE DU TOUQUET** **5.200 m**
(Steeple-Chase-Cross-Country)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

1401 ¹ **Cooper Des Ongrais**, h, bf, 6 ans, par Crillon et Jolie Note (Petit Andre), 73 k, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)

1455 ¹ **Rappeur Des Mottes**, h, b, 6 ans, par Racinger et Camille Des Mottes (Abdonski), 69 k, Chemin & Herpin (s) (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s)

1401 ² **Caproc De Kerser**, h, b, 6 ans, par Policy Maker (IRE) et Roquette De Kerser (Yokohama USA), 70 k, Ecurie des Dunes (*W Denuault*), P Quinton (s)

1401 ⁵ **Beau Rochelais**, h, b, 7 ans, (AQ), par Goldneyev USA et Perle Rochelaise (Scooter Bleu IRE), 71 k, Ecurie des Dunes (*J Duchene*), P Quinton (s)

1401 ¹ **P'Tit Pote**, h, al, 10 ans, par Libourne (GB) et Harasie Du Boucan (Silver Rainbow GB), 67 k, Jean-Paul Carnel (*T Vodrazka*), JP Carnel

867 Bakero Du Mesnil, h, 8 ans, 70 k, Mme MC Chambron (*A Baudoin-Boin*), Mlle S Duchesnay

1401 ³ **Dream's Burg**, f, 7 ans, 66 k, P Van Der Linden (*R Le Stang*), XL Le Stang

7 partants ; 19 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 329 €

4 long, 5,5 long, 5,5 long, 5 long, 3 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Norbert Trincot.

756 € Earl Ecurie des Mottes.

441 € Mme Kerstin Drevet.

299 € Mme Solange Esnouf.

Temps total : 07'08"50

Les Commissaires ont autorisé Lisa QUINTON à remplacer le jockey Thomas BEAURAIN (Caproc de Kerser) par le jockey Wilfrid Denuault.

PARAY-LE-MONIAL

0717 273 **Dimanche 30 septembre 2018**

Commissaires des courses : Stanislas de VILLETTE - Philippe BEAUCHAMP - Philibert NEYRAND - Michel PERROT

1564 ⁴⁵⁸² **PRIX ARMETAL** **4.000 m**
(Steeple-Chase - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, cette année, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1445** ⁵ **Euphorie**, f, b, 4 ans, (AQ), par Laverock IRE et Klef Du Bonheur (Lights Out), 67 k (64 k), Emmanuel Brac de la Perriere (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) 1
- 1036** **Princesse De Loire**, f, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Perle De Loire (Ungaro GER), 67 k (64 k), Claude Derouet (*E Metvier*), J Marion (s) 2
- 1464** ⁴ **Estelle**, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Tes Belle [Shaamer (IRE)], 67 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (*THO Gillet*), E Clayeux (s) 3
- 416** ⁴ **Dynamite Forez**, f, b, 5 ans, (AQ), par Lucarno USA et Pourkoipa Du Forez (Robin Des Champs), 69 k (68 k), Aymar de Seroux (*M Camus*), A Boisbrunet (s) 4
- 1464** **Bam's Lady**, f, al, 4 ans, par Linda's Lad (GB) et Reine Blue [Anabaa Blue (GB)], 65 k, Hubert Despont (*CE Cayeux*), H Despont 5
- 1520** **Du Ottamba**, f, 5 ans, (AQ), 69 k, ♂, F Fiol (*B Gelhay*), E Vagne (s) 6
- Douce Lulu De Cuet**, f, 5 ans, (AQ), 67 k (66 k), J Marion (s) 7
(*E Rongere*), J Marion (s)
- 7 partants ; 30 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 369 €
Sans motif : *Elevee Pour Gagner*.
2,5 long, 2,5 long, 1 long 1/4, 1 long, 4,5 long, 2 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
- Primes aux éleveurs :
936 € Earl La Perriere.
468 € Gildas Vaillant.
273 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.
185 € Mme Marie-Caroline Coyne, Paul Coyne.
87 € Julien Thellier.
- Temps total : 05'11''10

1565 ⁴⁵⁸³ **PRIX VILLA MEDICIS PARAY** 4.500 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000. **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1241** ⁵ **Black'n Roses**, h, bf, 4 ans, par Bach IRE et Kadisten (Cadoudal), 68 k, Hubert Despont (*P Lucas*), H Despont 1
- 1515** **Espoir**, h, b, 4 ans, (AQ), par Spider Flight et Lady Va (Useful), 71 k (68 k), Marion (s) (*E Metvier*), J Marion (s) 2
- 814** ³ **Darling Collonges**, f, gr, 5 ans, (AQ), par Astarabad USA et Quadrette Collonges [Fragrant Mix (IRE)], 70 k (69 k), Marion (s) 3
(*E Rongere*), J Marion (s)
- 1326** **Dranov**, h, al, 5 ans, (AQ), par Sholokhov IRE et Nouvelle Zelande (Kadalko), 69 k, Hubert Despont (*CE Cayeux*), H Despont 4
- 1354** **Donne Moi Envie**, f, b, 5 ans, par Buck's Boum et Joonayh GB (Warning GB), 67 k (64 k), Tanguy Boivin (*MA Mermel*), T Boivin 5
- 1265** ¹ **Boumba**, f, 4 ans, 70 k (66 k), ♂, P Detre (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s) **tbé**
- 6 partants ; 15 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 123 €
3/4 long, 2,5 long, 30 long, 18 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €
- Primes aux éleveurs :
936 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
468 € Gaec Longchamp.
273 € Gaec Delorme Freres.
185 € Thierry Cypres.
87 € Michel Thomas, Eric Jean-Pierre Thomas.
- Temps total : 06'07''20

SEGRE0239 273 **Dimanche 30 septembre 2018**Commissaires des courses : Anthony GIRARD -
Jean-Claude FOURNIER - Didier SERGENT - Patrick GULLAT**1566** ⁴³¹¹ **PRIX IMPRIMERIE BLIN (PRIX HAUT ANJOU)** 3.800 m
(Steeple-Chase - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, reçu 8.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1491** ⁴ **Akiday**, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Greenaki (Green Tune USA), 70 k, Denuault (s) (*R Julliot*), G Denuault (s) 1
- 596** ⁴ **Full Of Star**, f, gr, 4 ans, par Full Of Gold et She's My Lady [Poliglote (GB)], 71 k, Jerome Royer (*L Solignac*), C Restout 2

- 1342** **Egerie Smart**, f, b, 4 ans, par Kapgarde et Baya (Xaar GB), 72 k, ♂, Ecurie Smart (*P Carberry*), D Sourdeau de Beaugard (s) 3
- 1446** ² **Little Rose GER**, f, 4 ans, 73 k (70 k), G Laroche (*AD Fouchet*), G Macaire (s) **tbé**
- 490** ³ **Lady Horse**, f, 4 ans, 73 k, Mme B Menuet (*O Jouin*), W Menuet (s) **tbé**
- 926** ⁴ **Rocktaline**, f, 4 ans, 72 k (69 k), CE de Roince (*A Auchere*), N Paysan **tbé**
- 1412** **Edimix**, f, 4 ans, (AQ), 69 k, J Alvarez (*A Moriceau*), D Bressou **tbé**
- 7 partants ; 29 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 310 €
14 long, 3,5 long.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 €
- Primes aux éleveurs :
936 € Mme Sylviane Jeffroy, Mme Melanie Jeffroy Berthet.
468 € Mlle Estelle Burgaud.
273 € Ecurie Smart, Christian Le Barbey, Jean-Paul Lemelletier, Mme Florence Massieu.
- Temps total : 04'48''80

1567 ⁴³¹² **PRIX JARDINERIE RETIF (PRIX MID DANCER)** 4.300 m
(Steeple-Chase - Cavaliers et Gentlemen-riders)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-riders et Cavaliers, ceux n'ayant pas gagné dix courses recevront 2 k.

- Hammamet POL**, h, b, 5 ans, par Belenus GER et Hamada POL (Great Lakes GB), 73 k (69 k), Pierre Goral (*Mlle C Prichard*), G Macaire (s) 1
- 1459** ² **Saintlor**, h, gr, 9 ans, par Saint Des Saints et Bright Idea (Shining Steel GB), 70 k (68 k), Le Clerc (s) (*Mr B Le Clerc*), A Le Clerc (s) 2
- 1355** **Hussard (GB)**, h, b, 7 ans, par Medicean GB et Hieroglyph GB (Green Desert USA), 69 k (67 k), Jean Uzel (*Mr R Lemiere*), E d' Andigne 3
- 1459** **Kalvi**, h, b, 7 ans, par Day Flight GB et Kadalka (Kadalko), 68 k, Michel Rallu (*Mr E Fouquet*), M Rallu 4
- Cassandre De Saisy**, f, 6 ans, (AQ), 65 k, N Paysan (*Mr B Caron*), N Paysan **arr**
- 901** ³ **Twirling**, h, 6 ans, 69 k (67 k), S Hamon (*Mr C Riou*), S Hamon **tbé**
- 1459** **Christo Du Reponet**, f, 6 ans, (AQ), 67 k (65 k), J Argouarc'H (*Mr S Maussion*), ART Adeline de Boisbrunet **tbé**
- 7 partants ; 38 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 517 €
Sans motif : *Roi De La Becane*.
14 long, 30 long, loin.
6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 €
- Primes aux éleveurs :
936 € Sk Krasne Spolka Z O.o., prime non attribuée.
468 € Pascal Deshayes, Jean-Paul Deshayes, Mme Marie-Odile Deshayes.
273 € Jean-Charles Coude.
185 € Michel Rallu.
- Temps total : 05'33''01

1568 ⁴³¹³ **PRIX ATC - GRAND STEEPLE-CHASE CROSS COUNTRY DE SEGRE** 4.800 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1165** ¹ **As Solitaire**, h, b, 8 ans, par Loup Solitaire USA et Very Cad (Cadoudal), 69 k, Pascal Journiac (*R Julliot*), P Journiac 1
- 1311** ² **Ritarita Has**, f, al, 7 ans, par Smadoun et Rima Com POR (Master Peace), 70 k, Mme Christelle Journiac (*P Carberry*), P Journiac 2
- 1436** ¹ **Topaze Deurie**, f, b, 11 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Birdie IV (Carmont), 67 k, Eric Schuler (*Mr E Fouquet*), E Schuler 3
- 1359** ⁵ **Verdel De Kerza**, h, np, 9 ans, (AQ), par Brier Creek USA et Girl De Sourdou (Sarpedon), 73 k, Earl de Kerza (*W Lajon*), GAB Leenders 4
- 764** ⁴ **Jardin D'Erean**, h, b, 9 ans, par Ultimately Lucky IRE et Malrose (Apeldoorn), 74 k (71 k), ♂, Yoann Le Courtois (*Y Kondoki*), Y Le Courtois 5
- 1456** ⁵ **Baldi Des Bois**, h, 6 ans, 70 k (69 k), Mme J Brilllet (*A Orain*), W Menuet (s) **tbé**
- 6 partants ; 24 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 304 €
20 long, 6 long, 20 long, 4 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €

Primes aux éleveurs :

1 224 € Eric Prezelin, Mme Magalen Bryant, Denis Baer, Ecurie du Chene.
612 € Scea Hamel Stud.
242 € Mme Bernadette Prigent.
114 € Jacques Beres.

Temps total : 06'26''04

STRASBOURG

0907 273 Dimanche 30 septembre 2018

Commissaires des courses : Marc FREYSZ - François BURG -
Jean-Pierre FIX - Sébastien LITZELMANN

1569 4689 PRIX DU PARLEMENT EUROPEEN 4.000 m (Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 et 6 ans, ayant à la clôture des engagements une valeur égale ou inférieure à 56 k., les 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 13.000 (victoires et places), les 6 ans n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000. **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1407 2 **Cutting King**, h, b, 6 ans, par Kingsalsa USA et Cutting Edge (Kappgarde), 73 k, ♂, Desire Jehl (*M.J Quinlan*), D Jehl 1
1383 6 **Draco (FR)**, h, bf, 5 ans, (AQ), par Martaline GB et Partoutatou (Ungaro GER), 72 k, Ecurie Haras de Beaufay (*B Claudic*), Y Fouin (s) 2
1407 3 **Espoir Des Preux**, h, b, 6 ans, par Laveron GB et Villemanzie (Villez USA), 70 k (67 k), Thierry Steeger (*J Zerourow*), T Steeger 3
1407 **Canaille De Vaut**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Ketty De Vaut (Video Rock), 72 k (69 k), Mlle Agnes Parisse (*G Fabre*), Mlle A Parisse 4
1411 5 **Fourmetot**, h, gr, 5 ans, par Denon USA et Restless Mixa (IRE) (Linamix), 68 k (65 k), Paul Mulder (*A Merienne*), Mlle ML Mortier 5
1310 3 **Stribel**, h, 5 ans, 70 k, Mme M Bryant (*A Gasnier*), P Quinton (s) tbé
1466 **Go Wilko**, h, 6 ans, 69 k (66 k), AND Roussel (*G Boizard*), AND Roussel tbé

7 partants ; 23 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 407 €
1,5 long, 4 long, 3 long, 15 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Nicolas Madamet, Ian Kellitt.
756 € Jiri Travnicek, prime non attribuée.
441 € Hubert Favre, Jean-Michel Olivart.
299 € Marc Bardin.
141 € Mme Antoinette Tamagni.

Temps total : 04'53''07

Une amende de 75 Euros a été infligée au jockey Mr MARK JAMES QUINLAN (CRAVACHE ABUSIVE)

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Mark James QUINLAN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1ère infraction - 9 coups).

1570 4688 PRIX DE LA DIVISION LECLERC 3.500 m (Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.500 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1473 **Eden Du Seuil**, h, b, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Marie Du Seuil (Video Rock), 67 k, Mme Marc Boudot (*J Ricou*), M Seror (s) 1
Elisezmoi, h, gf, 4 ans, par Lord Du Sud et Diva De La Borie (Bonnet Rouge), 67 k, Ecurie Barnum Iii Sarl (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s) 2
1486 **Arratrixie**, f, bf, 4 ans, par Matrix GER et Arralrina GER (Protektor GER), 65 k, Paul Munsch (*M.J Quinlan*), P Munsch 3
Elesta D'Engilbert, f, bf, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Stella D'Engilbert (Network GER), 65 k (63^{1/2} k), Alexandre Hamel (*G Boizard*), S Eveno 4
460 1 **Hannahel Sivola**, f, b, 4 ans, par Anzillero GER et Visiorienne (Visionary), 67 k, Ecurie des Dunes (*A Gasnier*), P Quinton (s) 5
1484 **Valouh Kate**, f, 4 ans, 65 k (64 k), Stall Allegra (*G Fabre*), M Weber arr
1430 2 **Equinoxe De Berce**, h, 4 ans, 69 k (66 k), P Mulder (*A Merienne*), Mlle ML Mortier tbé

7 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 478 €

Eng. sup. : Valouh Kate

15 long, tête, 5 long, 2 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mme Marc Boudot.
720 € Emmanuel Clayeux.
420 € Paul Munsch.
285 € Philippe Achard.
135 € Gilles Trapenard, Mlle Hannah Petit, Mlle Elza Petit.

Temps total : 04'05''41

Une amende de 75 Euros a été infligée au jockey Mr GIOVANNI BOINARD (JOCKEY DEP PDS + 1 LIVRE AV CRSE)

Modification du poids porté par le 5 ELESTA D'ENGLBERT : 63,5 kg au lieu de 63 kg Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Giovanni BOINARD en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'1 livre le poids déclaré.

MOULINS

0716 274 Lundi 1er octobre 2018

Commissaires des courses : Stanislas de VILLETTE -
Cécile BENOIST D'AZY - Bruno VAGNE

1571 4591 PRIX DE SOUVIGNY 4.500 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1280 2 **Brossac**, h, bf, 7 ans, (AQ), par Protektor GER et Rosca (Start Fast), 73 k, Pascal Journiac (*R Julliot*), P Journiac 1
1487 2 **Cap Mix**, h, al, 6 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Easy III (Perrault GB), 68 k, Ecurie Magnien (*A de Chitray*), E Clayeux (s) 2
1489 2 **Sarika**, h, b, 12 ans, (AQ), par Grand Tresor et Arika (Le Riverain), 73 k, ♂, Mlle Hannah Jones (*W Denuault*), A Boisbrunet (s) 3
1487 **Baratin De Sivola**, h, b, 7 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Aingha (Comte Du Bourg), 72 k, Hubert Despont (*CE Cayeux*), H Despont 4
1375 **Capello De Pretot**, h, ro, 6 ans, (AQ), par Martaline GB et Kobila (Dom Alco), 75 k, Mme Philippe Chemin (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s) 5

5 partants ; 21 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 332 €

1 long, 3 long, 3/4 long, 11 long.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Yvon Madiot.
720 € Charles Magnien.
285 € Gilles Trapenard.
135 € Philippe Chemin, Mme Philippe Chemin, Mlle Elodie Chemin, Mlle Justine Chemin.

Temps total : 06'42''50

Agissant sur réclamation du jockey Alain de CHITRAY (CAP MIX), arrivé 2ème, se plaignant d'avoir été gêné entre les deux derniers obstacles, sur le plat, par le hongre BROSSAC (Romain JULLIOT), arrivé 1er, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Alain de CHITRAY et Romain JULLIOT, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le hongre CAP MIX n'aurait pas devancé le hongre BROSSAC, sans l'incident constaté.

En outre, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Romain JULLIOT, pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne entre les derniers obstacles.

1572 4585 PRIX DE VILLEURBANNE 3.600 m (Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1484 2 **Elegant Star**, f, al, 4 ans, (AQ), par Kappgarde et Victoria's Star [Poliglote (GB)], 66 k, Mme Magalen Bryant (*W Denuault*), D Cottin (s) 1
1381 7 **Emeraude De Kerza**, f, b, 4 ans, par Honolulu IRE et Rangi (Dear Doctor), 65 k, Earl de Kerza (*W Lajon*), GAB Leenders 2
885 2 **Eclair Mag**, h, 4 ans, 70 k, Comte AA Maggiar (*A de Chitray*), E Clayeux (s) tbé
1478 **Weltmeister**, h, 4 ans, 67 k (66 k), A Chaille-Chaille (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille tbé
Ehmapoule, f, 4 ans, (AQ), 65 k, D Chachignon (*B Gelhay*), E Vagne (s) tbé

5 partants ; 34 eng. ; 5 part. déf. - Total des entrées : 588 €

encolure.

9 600 € - 4 800 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mme Magalen Bryant.

720 € Mme Bernadette Prigent, Claude Prigent.

Temps total : 04'26"40

Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche EMERAUDE DE KERZA par le jockey Wilfried LAJON.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances des chutes des hongres ECLAIR MAG (Alain de CHITRAY) et WELTMEISTER (Pierre DUBOURG) et du jockey Benjamin GELHAY (EHMAPOULE), survenues dans le premier tournant.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Alain de CHITRAY, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le hongre ECLAIR MAG avait glissé seul, entraînant la chute du hongre WELMEISTER et par contre coup la chute du jockey Benjamin GELHAY, sans qu'aucune faute ne puisse être retenue à l'encontre de l'un des concurrents.

1573 ⁴⁵⁸⁹ **PRIX STAMM ASSURANCES (PRIX DU JACQUEMART)** **3.600 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

Doralou Des Bordes, h, al, 5 ans, par Vendangeur (IRE) et Tornade Des Bordes (Nononito), 67 k, Romain Dubois (*K Dubourg*), C Dubourg

1444 **Diffly River Ann**, h, bf, 5 ans, par Kapgarde et Monia Du Charmil (Saint Cyrien), 68 k, Philippe Peltier (*W Denuault*), PH Peltier

1354 **Djean Rock**, h, al, 5 ans, (AQ), par Kap Rock et Rosalba (Vertical Speed), 69 k, Mme Philippe Chemin (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s)

422 **Gaspar De Pretot**, h, al, 5 ans, par Ballingarry IRE et Tekakwhita (Siam USA), 70 k, ☉, Mme Philippe Chemin (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)

1454 ⁴ **Douce Alex**, f, b, 5 ans, (AQ), par Special Kaldoun (IRE) et Pegase Des Roses (Bulington), 73 k (69 k), Mme Pascale Bouteyre-Boyer (*A Lelievre*), A Boisbrunet (s)

1387 **Diabolo De L'Isle**, h, 5 ans, (AQ), 67 k, Comte G de Certaines (*B Gelhay*), E Vagne (s)

6 partants ; 36 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 690 €

3 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 1 long 1/4, 5,5 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Mme Annie Poyer, Earl Les Bordes de Mornay, Gerard Hanquiez.

756 € Jean-Pierre Tabary, Manuel Mateu Pastor.

441 € Bertrand Delabays.

299 € Pascal Legars, Mathieu Legars, Jean-Francois Coiffier.

141 € Mme Pascale Bouteyre-Boyer.

Temps total : 04'41"20

1574 ⁴⁵⁸⁸ **PRIX BIRON TP (PRIX JOSEPH PIRVET)** **3.600 m**
(Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1335 ⁵ **Elegante Du Chenet**, f, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Orthence (Epervier Bleu GB), 65 k (63 k), Mme Magalen Bryant (*D Ubeda*), M Rolland (s)

1309 ⁵ **Espion De Cheneau**, h, b, 4 ans, par Kap Rock et Kardamone (Network GER), 67 k, Mme Philippe Chemin (*S Paillard*), Chemin & Herpin (s)

1477 **Zia Marta**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Queen Zia (Kapgarde), 65 k, Christian Salet (*A Moriceau*), D Bressou

1424 **Matriark**, f, gr, 4 ans, par Martaline GB et Trofee Dore (Country Reel USA), 69 k (65 k), Mme Geraldine Reille-Villedey (*F Bayle*), Butel & Beaunez (s)

1446 ³ **Sainte Lovely**, f, np, 4 ans, par Saint Des Saints et Net Lovely (Network GER), 70 k, ☉, Ecurie Couderc (*A de Chitray*), E Clayeux (s)

1472 **En Acceleree**, f, 4 ans, 71 k, Haras de Saint-Voir (*P Dubourg*), N de Lageneste

1368 ² **Mistral Des Noes**, h, 4 ans, 68 k, Chemin & Herpin (s) (*J Lebrun*), Chemin & Herpin (s)

7 partants ; 42 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 768 €

3,5 long, 2,5 long, 2 long, 1 long 1/4, courte encolure, 1/2 long.

10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €

Primes aux éleveurs :

1 512 € Mlle Marie-Laure Besnouin.

756 € Roger Barnaud.

441 € Christian Salet.

299 € Suc. Ruth Wenche Allen.

141 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

Temps total : 04'25"70

Le jockey Thomas BEAURAIN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche EN ACCELEREE, par le jockey Pierre DUBOURG au poids de 71 kg.

1575 ⁴⁵⁸⁴ **PRIX CERFRANCE TERRE D'ALLIER (PRIX DU PREMIER PAS)** **3.400 m**
(Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Des Primes de 2 880, 1 440, 840, 570, 270, seront offertes par le Fonds Européen de l'Élevage, respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders' Cup et inscrits au F.E.E.

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1333 ⁴ **French Bird**, f, b, 3 ans, (AQ), par Cokoriko et Sacree Mome (Dark Moondancer GB), 69 k, Mlle Fanny Cypres (*G Masure*), E Clayeux (s)

Hinou Des Hazards, f, np, 3 ans, par Legolas JPN et Hasquine (Saint Preuil), 66 k (62 k), Jacky Capelli (*N Gauffenic*), D Windrif

1480 **Fortuna Bella**, f, np, 3 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Kostroma [Lost World (IRE)], 66 k, Philippe Peltier (*W Denuault*), PH Peltier

Fee Antique, f, b, 3 ans, (AQ), par No Risk At All et Tampabella (Bonnet Rouge), 66 k, Christophe Dubourg (*K Dubourg*), C Dubourg

1290 ⁵ **Maklem IRE**, f, al, 3 ans, par Makfi GB et Miss Dela IRE (King's Best USA), 66 k (65 k), Artus Adeline de Boisbrunet (*D Ubeda*), ART Adeline de Boisbrunet

1386 ³ **Bess**, f, 3 ans, 66 k, M Randelli (*W Lajon*), E&G Leenders (s)

1017 ⁴ **Forcement**, f, 3 ans, (AQ), 66 k, N Madamet (s) (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s)

1334 **Cat Ballou**, f, 3 ans, 66 k (63 k), E Sauren (*J Claudic*), C Fey (s) arr

8 partants ; 49 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 128 €

Eng. sup. : Bess

Sans motif : Benidorm.

3 long, 3/4 long, 6,5 long, 1 long 1/4, tête.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mlle Fanny Cypres, Pierre Colson.

720 € Mme Nicole Dambriane-Capelli, Mme Sandra Capelli, Mme Aurore Capelli.

420 € Remi Boucret, Bruno Mazure.

285 € Mme Catherine Le Bihan.

135 € Stonepark Farms Ltd, prime non attribuée.

Primes F.E.E. :

2 880 € *French Bird*.1 440 € *Hinou des Hazards*.840 € *Fortuna Bella*.570 € *Fee Antique*.270 € *Maklem Ire*.

Temps total : 04'19"90

Le jockey Thomas BEAURAIN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche FRENCH BIRD, par le jockey Gaetan MASURE.

1576 ⁴⁵⁸⁶ **PRIX HYUNDAI MOULINS (PRIX AL CAPONE II)** **3.600 m**
(Haies. - Autres Que de Pur Sang)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

578 ³ **Ecoute En Tete**, h, b, 4 ans, (AQ), par Ballingarry IRE et Raise (April Night), 68 k, Madamet (s) (*J Charron*), PH Peltier

1478 **Edouard**, h, b, 4 ans, (AQ), par Spanish Moon USA et Time To Play (Smadoun), 68 k, Mme Michel Peltier (*W Denuault*), PH Peltier

Emir Gueulatis, h, b, 4 ans, (AQ), par Kap Rock et Orphie Du Moulin (Sleeping Car), 67 k, Come Ligerot (*B Gelhay*), C Ligerot

536 ⁴ **Es Astarta**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Astarabad USA et Soleiade (Laveron GB), 68 k, Jean-Francois Colas (*A de Chitray*), A Boisbrunet (s)

Extreme, f, b, 4 ans, (AQ), par Denham Red et Tounet (Sleeping Car), 65 k (64 k), Christophe Dubourg (*P Dubourg*), C Dubourg

Ever Twig, f, 4 ans, (AQ), 65 k, Mme V Bayon de Noyer (*THO Gillet*), E Clayeux (s)

1429	5	Extra Lida , f, 4 ans, (AQ), 69 k, ♂, M Contignon (<i>G Masure</i>), E Clayeux (s)	7
1398		Exauceur , h, 4 ans, (AQ), 67 k (64 k), P Confrere (<i>R Mayeur</i>), Mlle A Blandeyrac	8
8 partants ; 33 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 695 € Sans motif : <i>E Tcharlie</i> .			
1/2 long, 2,5 long, 3/4 long, 11 long, 5,5 long, 7,5 long, 4,5 long.			
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € - 945 €			
Primes aux éleveurs :			
1 512 € Nicolas Madamet, Georges-Etienne Madamet, Ludovic Madamet, Romain Madamet.			
756 € Michel Peltier, Mme Michel Peltier.			
441 € Centre D'Elevage Gueulatis.			
299 € Scea Terres Noires.			
141 € Haras de la Rousseliere Scea.			
<i>Temps total</i> : 04'26"10			
Le jockey Thomas BEURAIN étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche EXTRA LIDA, par le jockey Gaetan MASURE.			
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le juge du départ et le jockey Benjamin GELHAY (EMIR GUEULATIS), arrivé 3ème et en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir par son comportement occasionné la reprise du départ.			
1577	4590	PRIX HARAS DE SAINT VOIR (PRIX THERMIDOR) (Steeple-Chase. - Handicap de catégorie)	3.800 m
23 000 € (10 350, 5 060, 2 990, 2 070, 1 150, 805, 575) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.			
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.			
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.			
Référence : +18.			
1010	3	Beau Diamant , h, b, 7 ans, par Alanadi et Far Diamantine (Dyhim Diamond IRE), 69 k, Jean-Louis Riffaud (<i>A de Chitray</i>), A Boisbrunet (s)	1
1033	1	Valseur De Sarti , h, b, 9 ans, (AQ), par Loup Solitaire USA et Hopala (Shafoun), 71 ^{1/2} k, Chemin & Herpin (s) (<i>J Lebrun</i>), Chemin & Herpin (s)	2
933		Ulbery , f, b, 10 ans, (AQ), par Assessor IRE et Elbury (Royal Charter), 72 k, ♂, Michel du Jonchay (<i>B Gelhay</i>), E Vagne (s)	3
1467	2	Diane D'Oudairies , f, gr, 5 ans, (AQ), par Turgeon USA et ForlaneV (Quart De Vin), 72 k, ♂, Mme Magalen Bryant (<i>J Charron</i>), GAB Leenders	4
1278	3	Dragon Lancelot , h, b, 5 ans, (AQ), par Early March GB et Ohe Lancelot (Baby Turk IRE), 70 k (69 k), Marc de Montfort (<i>D Ubeda</i>), ART Adeline de Boisbrunet	5
1020		Surdoue De Ballon , h, 5 ans, 71 k, ♂, Mme R Gasche-Luc (<i>P Carberry</i>), L Carberry (s)	tbé
89		Miss Protektor , f, 7 ans, 65 k (64 k), N Lefebvre (<i>A Auchere</i>), N Paysan	tbé
7 partants ; 52 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 1 076 € 3 long, 1,5 long, 4,5 long, 30 long.			
10 350 € - 5 060 € - 2 990 € - 2 070 € - 1 150 €			
Primes aux éleveurs :			
1 552 € Mme Christine Briault.			
759 € Claude Pestour, Mme Nelly Pestour.			
310 € Comte Michel de Gigou.			
172 € Vtse Marc de Montfort, Roger-Yves Simon, Nicolas Simon.			
<i>Temps total</i> : 04'46"20			
Le jockey Clément LEFEBVRE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument DIANE D'OUDAIRIES par le jockey Johnny CHARRON.			
1578	4587	PRIX COGEP- EXPERTISE COMPTABLE (PRIX DU BOURBONNAIS) (Haies. - Handicap de catégorie)	4.000 m
22 000 € (9 900, 4 840, 2 860, 1 980, 1 100, 770, 550) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, reçu une allocation de 12.000.			
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.			
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.			
Référence : +16.			
1384		Es Qualites , h, bf, 6 ans, par Coastal Path GB et Escortee (Cadoudal), 68 k, Haras de Saint-Voir (<i>A de Chitray</i>), N de Lageneste	1
1197	6	Sainte Bowl , f, b, 5 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Sainte Baume [Enrique (GB)], 71 ^{1/2} k, Bernard Goudot (<i>B Gelhay</i>), B Goudot (s)	2

1453	3	Fava Has , h, gr, 5 ans, par Kapgarde et Fragante Royale [Fragrant Mix (IRE)], 71 k (67 k), Mme Caroline Bressou (<i>F Bayle</i>), Butel & Beaunez (s)	3
1408	1	Beau Et Royal , h, gr, 7 ans, par Martaline GB et Ma Royale [Garde Royale (IRE)], 72 k (70 k), ♂, Rolland (s) (<i>D Ubeda</i>), M Rolland (s)	4
		Chez Pedro IRE , h, gr, 6 ans, par Westerner (GB) et Rose Of Inchiquin IRE (Roselier), 69 k, Mme Patrick Papot (<i>A Moriceau</i>), D Bressou	5
1466	4	Dors Dine , f, bf, 5 ans, par Buck's Boum et Spice [Bering (GB)], 66 k, Mlle Catherine Bigot (<i>M Farcinade</i>), B Beaunez	6
406		Bayfield IRE , f, b, 5 ans, par Robin Des Champs et Canitellyou IRE (Presenting GB), 70 k, Mme Jameina Scarisbrick (<i>P Carberry</i>), L Carberry (s)	7
		Beau Frere , h, 7 ans, (AQ), 70 k, Mme P Chemin (<i>S Paillard</i>), Chemin & Herpin (s)	8
1306	4	Cracmapoule , h, 6 ans, (AQ), 63 k, ♂, E Vagne (s) (<i>J Claudic</i>), E Vagne (s)	arr
9 partants ; 49 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 994 € 1 long, 3,5 long, 10 long, 2 long, 4,5 long, 6,5 long, 30 long.			
9 900 € - 4 840 € - 2 860 € - 1 980 € - 1 100 € - 770 € - 550 €			
Primes aux éleveurs :			
1 485 € Haras de Saint-Voir, Michel Larobe.			
726 € Pascal Treyve, Earl Haras de Nonant Le Pin.			
429 € Scea Hamel Stud.			
297 € Mlle Marie-Laure Besnouin.			
165 € Sean Harnedy, prime non attribuée.			
115 € Mme Karine Perreau, Yannick Fouin.			
82 € John Fahy, prime non attribuée.			
<i>Temps total</i> : 04'54"40			
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir examiné le film de contrôle et entendu le jockey Jérôme CLAUDIC en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours pour s'être trompé de parcours et ont distancé le hongre CRACMAPOULE.			
Rappel de la décision des Commissaires de courses :			
A l'issue de la course, après avoir visionné le film de contrôle et entendu le jockey Jérôme CLAUDIC en ses explications, les Commissaires de courses ont sanctionné ledit jockey par une interdiction de monter d'une durée de 15 jours pour s'être trompé de parcours et ont distancé le hongre CRACMAPOULE ;			
* * *			
Les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel conformément aux dispositions des articles 218, 232, 233 et 234 du Code des Courses au Galop ;			
Saisis d'un appel interjeté par le jockey Jérôme CLAUDIC, contre la décision des Commissaires de courses de l'interdire de monter pour une durée de 15 jours ;			
Après avoir pris connaissance du courrier recommandé en date du 2 octobre 2018 et dont la date d'envoi apposée par le service des Postes est le 3 octobre 2018, par lequel ledit jockey a interjeté appel et motivé celui-ci ;			
Après avoir dûment appelé le jockey Jérôme CLAUDIC à se présenter à la réunion fixée au jeudi 11 octobre pour l'examen contradictoire de cet appel ;			
Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, la décision des Commissaires de courses, le film de contrôle, pris connaissance des explications écrites fournies par l'appelant et entendu ses explications orales étant observé qu'il lui a été rappelé la possibilité de signer la retranscription écrite de ses déclarations orales à l'issue de la séance, sans que cette possibilité ne soit utilisée ;			
Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Ange CORVELLER ;			
Attendu que l'appel est recevable sur la forme ;			
Sur le fond ;			
Vu le courrier d'appel du jockey Jérôme CLAUDIC reçu le 3 octobre 2018 par courrier électronique et le 4 octobre 2018 par courrier recommandé mentionnant notamment :			
- qu'une mauvaise trajectoire a été prise en raison du terrain glissant ;			
- que toute la journée les chevaux ont glissé dans ce tournant à chaque course dont la 1ère durant laquelle une triple chute a eu lieu ;			
- qu'il a serré fort sa corde pour être dans la partie de piste hachée qui accrochait et qu'il sentait que son cheval n'avait pas pied et qu'il s'est retrouvé un peu court pour prendre la piste de haies qui en plus de cela est très mal faite à cet endroit et indiquée sur le plan par aucune délimitation ;			
Attendu que le jockey Jérôme CLAUDIC a déclaré en séance :			
- que sur le images il est vrai que sa trajectoire n'est pas correcte ;			
- qu'il y a eu une chute dans la course d'avant et un décordage ensuite ;			
- que dans les deux autres courses les chevaux de Mme BUTEL et de M. DUBOURG ont glissé et qu'il sentait que son cheval n'avait pas trop pied ;			
- qu'il serre sa corde et qu'il n'y a pas de cône directionnel ni de drapeau pour montrer une délimitation ;			
- qu'il serre sa corde pour ne pas glisser mais qu'il préférerait la présence d'un drapeau car rien ne l'a alerté ;			
- à la question de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE de savoir s'il avait déjà monté à MOULINS que oui et qu'il avait aussi fait son tour à pied ce jour-là ;			
- à la question de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE de savoir s'il y avait un plan du parcours, que oui mais qu'il mentionnait juste les pistes et qu'il aurait fallu un drapeau ;			
- qu'il est honnête et reconnaît qu'il était " concentré, la tête dans le guidon et qu'il était un peu court pour emprunter la piste et est passé dans 2 fusains " ;			
- qu'il a ensuite hésité à arrêter son cheval à cause de cette absence de drapeau et de la possibilité d'aller d'un point à un autre en obstacle mais que ce cheval a parfois des soucis de santé et qu'il n'a pas voulu lui donner une course dure au risque d'être distancé et qu'il a donc pris la décision de s'arrêter ;			

- que son appel est aussi motivé par son année, entrecoupée de blessure ou d'interdiction de monter, un peu longue ;
 Attendu que l'intéressé a déclaré ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président posée en ce sens ;

Vu l'article 167 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le jockey Jérôme CLAUDIC avait choisi de positionner le hongre CRACMAPOULE en tête depuis le début de la course, menant le peloton devant FAVA HAS positionné derrière lui à sa gauche ;

Attendu qu'à la sortie du premier tournant, le jockey Jérôme CLAUDIC avait de manière volontaire décidé de changer de trajectoire et qu'il était passé devant le hongre FAVA HAS, passant de sa droite à sa gauche, en coupant d'ailleurs légèrement sa trajectoire, aucun élément probant ne permettant de caractériser que cette décision était due à l'état de la piste comme il l'indique, son partenaire galopant sans difficulté apparente à cet endroit du parcours ;
 Qu'en décidant ainsi de changer sa trajectoire sans y être contraint par un élément extérieur, le jockey Jérôme CLAUDIC avait contrarié un instant le jockey Florent BAYLE qui avait cependant fait preuve de vigilance afin de rester sur sa trajectoire ;

Que le jockey Jérôme CLAUDIC et le hongre CRACMAPOULE, quant à eux, étaient allés progresser sur la piste intérieure, passant à gauche de deux buissons délimitant les deux pistes ce que ledit jockey reconnaît regrettant simplement l'absence d'un drapeau ;

Que ledit jockey était ensuite revenu sur la bonne piste et qu'il avait finalement arrêté ledit hongre juste après le saut de l'obstacle suivant, se rendant compte de son erreur, ledit jockey indiquant en appel avoir hésité mais avoir finalement pris cette décision de peur d'être distancé ;

Attendu que le jockey Jérôme CLAUDIC en n'empruntant pas le parcours officiel comme le démontre son attitude en tête de peloton, avait adopté un comportement fautif ayant impliqué :

- une légère gêne du jockey Florent BAYLE et de son partenaire FAVA HAS lorsqu'il était passé devant eux ;

- la perte de toute chance pour le hongre CRACMAPOULE de participer à l'arrivée ce qui avait causé un préjudice à son entourage et un préjudice aux parieurs ayant misé sur ledit hongre ;

Attendu que les Commissaires de courses étaient, dans ces conditions, fondés à sanctionner le jockey Jérôme CLAUDIC par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours, les éléments du dossier ne permettant pas de le mettre hors de cause et d'invoquer des éléments extérieurs l'ayant contraint à changer de piste ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de déclarer recevable sur la forme l'appel interjeté par le jockey Jérôme CLAUDIC ;

- de maintenir la décision des Commissaires de courses.

Boulogne, le 11 octobre 2018

R. FOURNIER SARLOVEZE - P. DE LA HORIE - A. CORVELLER

SEGRE

Lundi 1er octobre 2018

0239 274

Commissaires des courses : Michel FOURNIER -
 Armel ANDROUIN - Anthony GIRARD - Jean-Claude FOURNIER

1579 4314 PRIX SIGMA (PRIX DE SAMES) 3.800 m (Steeple-Chase)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu deux allocations. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1276 **Paquos**, h, al, 4 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Danse Etoilee (Tremolino USA), 68 k, Stephane Seignoux (P Blot), Mme V Seignoux 1
- 502 1 **Earlish De Grugy**, f, b, 4 ans, (AQ), par Full Of Gold et Girlish (Passing Sale), 67 k (66 k), Viel (s) (T Viel), L Viel (s) 2
- 1412 3 **My Speed**, h, ro, 4 ans, par Muhtathir GB et My Belle (Smadoun), 70 k, ♂, Denuault (s) (MA Dragon), G Denuault (s) 3
- 1426 **Roadvision**, h, al, 4 ans, par Vision D'Etat et Madison Road (IRE) (Hernando), 70 k, Jacques Detre (A Gasnier), R Chatel (s) 4
- 1430 5 **Coeur De Chance**, h, 4 ans, 67 k, R Bertin (H Lucas), R Bertin tbé
- 1364 4 **Queensca**, f, 4 ans, 65 k (66 k), G Dumont (L Sollignac), G Dumont tbé
- 1258 2 **Jolie Page**, f, 4 ans, 65 k (64 k), X Libbrecht (T Vodrazka), G Mousnier tbé

7 partants ; 30 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 309 €

1,5 long, encolure, 8 long.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 €

Primes aux éleveurs :

936 € Francois Rolland.
 468 € Ecurie La Grugerie.
 273 € Mme Sylvie Ringler.
 185 € Pierre Senamaud.

1580 4315 PRIX CENTRE LECLERC SEGRE (PRIX KAUTOSTAR) 3.800 m (Steeple-Chase - Femelles)

13 000 € (6 240, 3 120, 1 820, 1 235, 585) - dotation France Galop.

Pour juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000.

Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1457 **Lady Cristal**, f, b, 7 ans, par Valanour IRE et Impress Lady (Pelder IRE), 69 k (67^{1/2} k), Xavier Le Stang (V Chatellier), X Le Stang 1
- 1459 3 **Finisteria**, f, bf, 9 ans, par Kingsalsa USA et First Precedent (Polish Precedent USA), 68 k, Xavier Le Stang (R Le Stang), X Le Stang 2
- 1389 1 **Rousseline**, f, bf, 5 ans, par Fuisse et Nette Rousse (Robin Des Pres), 72 k, Joel Juillet (MA Dragon), W Menuet (s) 3
- 1510 2 **Miss Del'rais**, f, al, 5 ans, par Anabaa Blue (GB) et Miss Night (IRE) (Night Shift USA), 72 k (69 k), Mlle Lisa Charital (Y Courmont), Mlle L Charital 4
- 1348 **Viky Du Reponet**, f, b, 9 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Opale Du Moulin (Robin Des Champs), 66 k, Etienne d' Andigne (A Gasnier), E d' Andigne 5
- 1392 1 **I Follow Rivers**, f, 5 ans, 72 k (68 k), Mlle L Lequien (Mlle C Lequien), Mlle L Lequien 6
- 1444 4 **Sulfite**, f, 5 ans, 67 k (64 k), Y Dauce (B Viaud-Emeriau), Y Dauce 7
- 1434 **Einulty**, f, 7 ans, 70 k, ♂, S Seignoux (P Blot), Mme V Seignoux 8
- 1279 **Mazette**, f, 6 ans, 66 k (65 k), ♂, C Laheu (A Orain), R Chatel (s) arr

9 partants ; 25 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 237 €

tête, 20 long, 3/4 long, 3 long, nez, 15 long, loin.

6 240 € - 3 120 € - 1 820 € - 1 235 € - 585 €

Primes aux éleveurs :

936 € Franck Loyer, Mme Amelie Loyer, Mickael Baller.
 468 € Earl Keil, Mme Sabine Peron.
 273 € Mme Martine Bride.
 185 € Ecurie de la Rehoraie.
 87 € Daniel Jannet.

Temps total : 04'45''13

1581 4316 PRIX CREDIT MUTUEL (PRIX MON MOME) 4.000 m (Steeple-Chase-Cross-Country - A réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 4 ans, 68 k. ; 5 ans, 70 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1354 **Stormy Angel**, h, gr, 5 ans, par Stormy River et Angel's Camp USA (Honour And Glory USA), 72 k (69 k), (10.000), Jacques Bigot (E Metivier), J Bigot 1
- 1390 5 **The Fun King**, h, b, 5 ans, par Born King JPN et Fuerta IRE (Foxhound USA), 70 k (67 k), (8.000), Serge Foucher (T Vabois), S Foucher 2
- 1456 2 **Dylane**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Anabaa Blue (GB) et Qlymane [Roman Saddle (IRE)], 70 k, (10.000), Menuet (s) (A Gasnier), W Menuet (s) 3
- 1070 **Princesse Glwa**, f, b, 4 ans, par Born King JPN et Jolie Lola (Villez USA), 66 k (63 k), (8.000), Serge Foucher (A Coupuy), S Foucher 4
- 1456 **Royale Spirit**, f, 5 ans, 70 k (67 k), (10.000), E Lecoiffier arr (Y Kondok), E Lecoiffier

5 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 316 €

Eng. sup. : Princesse Glwa

Sans motif : Djacrok Deschastys.

loin, loin, 1 long.

5 280 € - 2 640 € - 1 540 € - 1 045 €

Primes aux éleveurs :

792 € Peter Webb.
 396 € Mlle Glwadis Lardot, Alexis Lardot, Mlle Delphine Lardot.
 231 € Michel Bedier.
 156 € Mme Sophie Lardot, Mlle Delphine Lardot, Mlle Glwadis Lardot, Alexis Lardot.

1582 4317 PRIX OXYGENE RADIO (PRIX RENE BLONDEAU) 4.800 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

12 000 € (5 760, 2 880, 1 680, 1 140, 540) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

1455	²	Whisky Singer , h, b, 9 ans, (AQ), par Secret Singer et Calvi IV (Quart De Vin), 70 k (67 k), Mlle Julia Potier (<i>A Baudoin-Boin</i>), S Zulliani (s)	1
		Batoum Ludois , h, gf, 7 ans, (AQ), par Smadoun et Praline Ludoise (Nononito), 70 k, Pascal Journiac (<i>MA Dragon</i>), P Journiac	2
756	⁵	Camelion , h, gr, 6 ans, par Tiger Groom GB et Ruyv River [Nikos (GB)], 70 k, Ferdy Murphy (<i>L Solignac</i>), F Murphy	3
1460	³	Celinejak Surprise , f, gr, 5 ans, par Apsis GB et Invitee Surprise (April Night), 68 k, Xavier-Louis Le Stang (<i>R Le Stang</i>), XL Le Stang	4
1357		Amateur Gemmois , h, gf, 8 ans, par Princeton et Celina Up (Mansonnien), 68 k, Sylvain Dory (<i>S Dory</i>), S Dory	5
1455	³	Winer Des Cotieres , h, 12 ans, 71 k (70 k), ♂, REMI Richard (<i>A Orain</i>), R Chatel (s)	6
1314	³	Winner Of Spring , h, 9 ans, 71 k, Mlle L Seurin (<i>R Julliot</i>), T Jouin	7
7 partants ; 25 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 580 €			
Eng. sup. : <i>Celinejak Surprise</i>			
Sans motif : <i>Irish Bay</i> .			
7 long, 4 long, 4 long, 6 long, encolure, loin.			
5 760 € - 2 880 € - 1 680 € - 1 140 € - 540 €			
Primes aux éleveurs :			
864 € Michel Blondeau.			
432 € Stephane Bourlier, Patrice Oger, Franck Israël-Alexandre.			
252 € Laurent Huau, Suc. Michel Perdrielle.			
171 € Jacques Martin.			
81 € Suc. Bernard Macault, Mme Marie-Josephe Macault, Mme Pierre Boucault.			
Temps total : 06'32"75			

COMPIEGNE

0880 275

Mardi 2 octobre 2018

Commissaires des courses : Patrick SOURD - Gilles DELLOYE - Bernard GOURDAIN - Denis MASSION

1583	⁴⁶⁴²	PRIX D'AIX (Haies)	3.400 m
48 000 € (23 040, 11 520, 6 720, 4 560, 2 160) - dotation France Galop.			
Pour tous poulains et pouliches de 3 ans . Poids : 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 5.000.			
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.			
1361	¹	Cool Me Down , h, gr, 3 ans, par Martaline GB et Pina (Kapparde), 69 k (67 k), Raymond-Anderson Green (<i>Mlle N Desoutter</i>), G Macaire (s)	1
1413	¹	Fidele Au Poste , h, b, 3 ans, par Saint Des Saints et Posh Lady IRE (Peintre Celebre USA), 72 k, Haras de Saint-Voir (<i>A de Chitray</i>), AS Pacault (s)	2
1413	²	Dogon GB , h, b, 3 ans, par Intelto (GER) et Poppets Sweetlove GB (Foxhound USA), 71 k (68 k), Daniel-Yves Treves (<i>A Zulliani</i>), F Nicolle	3
1413	⁵	Zie De Ket , h, b, 3 ans, par Evasive GB et Hatikva (GB) (Hawk Wing USA), 70 k (67 k), Jean-Pierre Vanden Heede (<i>R Mayeur</i>), H Billot (s)	4
1362	¹	Fort Jolie , f, b, 3 ans, (AQ), par Cokoriko et Oranie Jolie (Video Rock), 66 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (<i>G Masure</i>), F Nicolle	5
978	⁴	Nino De Paris , h, 3 ans, 68 k, JP Gallorini (s) (<i>J Charron</i>), JP Gallorini (s)	6
1344		Mester , h, 3 ans, 71 k, Mme G Reille-Villedey (<i>JL Beaunez</i>), Butel & Beaunez (s)	arr
1479	⁴	Cyprius , h, 3 ans, 67 k, M Lotout (<i>A Lotout</i>), B Lefevre	arr
8 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 608 €			
Eng. sup. : <i>Fidele Au Poste</i>			
tête, 3 long, 12 long, 3,5 long, 2 long.			
23 040 € - 11 520 € - 6 720 € - 4 560 € - 2 160 €			
Primes aux éleveurs :			
3 456 € Raymond-Anderson Green.			
1 728 € Haras de Saint-Voir.			
1 008 € Whatton Manor Stud, prime non attribuée.			
684 € Boutin (s), Jean-Pierre Vanden Heede.			
324 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.			
Temps total : 04'07"39			
A l'issue de la course, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Angelo ZULIANI pour avoir, en utilisant sa cravache, levé le coude au-dessus de la ligne de l'épaule.			

1584	⁴⁶⁴⁸	PRIX DE LA GASCOGNE (Steeple-Chase) (L.)	4.500 m
95 000 € (45 600, 22 800, 13 300, 9 025, 4 275) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus . Poids : 66 k . Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chase			

(victoires et places) : 1 k. par 25.000 cette année et par 60.000 l'année dernière.

895	³	Roi Mage , h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Royale Majesty [Nikos (GB)], 69 k, Ecurie Sagara (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle	1
1414	³	A Mi Manera , f, np, 5 ans, par Great Pretender IRE et Lady Fix (Turgeon USA), 65 k, Rouget (s) (<i>G Masure</i>), F Nicolle	2
1428	⁴	Capferret , h, no, 6 ans, (AQ), par Day Flight GB et Panique Pas (Video Rock), 68 k, Meridian (<i>J Myska</i>), Mme S Myskova	3
1348		Paulougas , h, bf, 6 ans, par Turgeon USA et Bois Cherie (The Shadow), 70 k, Mme Patrick Papot (<i>M Regairaz</i>), D Bressou	4
1414	¹	Corazones , h, b, 6 ans, (AQ), par Nidor et Celine Mon Coeur GER (Sanglamoire USA), 67 k, Gerald Laroche (<i>R Schmidlin</i>), FM Cottin (s)	5
1058	¹	Fabulous Valley , h, 7 ans, 67 k, HR Maurer (<i>THO Gillet</i>), W Himmel	6
679	⁵	Innovate , f, 6 ans, 66 k, G Vergette (<i>A de Chitray</i>), A Boisbrunet (s)	7
1414	⁴	Prince Philippe , h, 8 ans, 67 k, Mme MF Besnard (<i>L Philliperon</i>), P Bourgeois	arr
1420	¹	Arry , h, 8 ans, (AQ), 66 k, P Vandemoortele (<i>M Delage</i>), F Nicolle	tbé
9 partants ; 28 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 1 586 €			
3 long, 3,5 long, 10 long, 2,5 long, 2,5 long, 12 long.			
45 600 € - 22 800 € - 13 300 € - 9 025 € - 4 275 €			
Primes aux éleveurs :			
6 840 € Mme Isabelle Garcon, Jean-Pierre Garcon.			
3 420 € Olivier Tricot, Max Hennau.			
1 995 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.			
1 353 € Jean-Jacques Lenouvel, Mme Helene Papot, Mme Jean-Jacques Lenouvel de Vulpian.			
641 € A.m. Paysan, Diego Paysan, Eric Leray.			
Temps total : 05'45"25			
Les jockeys Alexis POIRIER et Théo CHEVILLARD étant accidentés, les Commissaires ont autorisé leur remplacement par les jockeys Morgan REGAIRAZ sur le hongre PAULOGAS et Mathieu DELAGE sur le hongre ARRY.			

1585	⁴⁶⁴⁵	PRIX DE RANVILLE (Haies)	3.600 m
45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.			
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 12.000. Poids : 67 k . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.			
Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.			
1138		Grand Trianon , h, b, 5 ans, par Pour Moi IRE et Maid For Music IRE (Dubai Destination USA), 73 k (69 k), Olivier Carli (<i>H Bachelot</i>), F Nicolle	1
1330		Colonel D'Aumont , h, gf, 6 ans, par Nickname et Etoile Du Bosa (Le Nain Jaune), 70 k, Ecurie du Levant Sarl (<i>B Gelhay</i>), M Cesandri (s)	2
		Shenko Magic , h, b, 6 ans, par Balko et Luth Magic (Saint Cyrien), 68 k, Jean-Yves Seroux (<i>A Gasnier</i>), G Taupin (s)	3
		Master Dan GB , h, b, 7 ans, par Mastercraftsman IRE et Danella IRE (Platini GER), 67 k (64 k), Jean-Louis Dehez (<i>A Merienne</i>), S Dehez (s)	4
1476		Done Real , h, b, 5 ans, (AQ), par Shirocco GER et Lady Emily GB (Alflora IRE), 67 k, Mme Patrick Papot (<i>S Colas</i>), P Raussin	5
1475	⁶	My Greatprima , f, 6 ans, 66 k (63 k), Scea Barbotiere (<i>A Couppe</i>), O Regley	6
		Baleze Allen , h, 7 ans, (AQ), 70 k, PH Peltier (<i>W Denuault</i>), PH Peltier	arr
1383	²	Deal Baie , h, 5 ans, (AQ), 69 k, Mme M Boudot (<i>J Ricou</i>), M Seror (s)	arr
1432	¹	Fidji D'Arcis , f, 6 ans, 68 k, Ecurie Michel Doineau (<i>S Paillard</i>), C Lecrivain	arr
1448	³	Another Star , h, 8 ans, 67 k, Mme D Chabrier (<i>A de Chitray</i>), A Boisbrunet (s)	arr
		Dark Snow (IRE) , h, 5 ans, 67 k, L Postic (<i>J Charron</i>), L Postic	arr
11 partants ; 31 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 837 €			
1 long, 3 long, 3/4 long, 4 long, 20 long.			
21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €			
Primes aux éleveurs :			
3 240 € Haras du Logis Saint Germain.			
1 620 € Mme Christian Chorier, Christian Chorier.			
945 € Jean-Yves Seroux, Anthony Hubert.			
641 € Ed'S Stud Ltd, prime non attribuée.			
303 € Evan-Robert Hanbury.			
Temps total : 04'20"50			
A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Jacques RICOU concernant la performance du hongre DEAL BAIE. Il a précisé que son cheval n'a jamais été dans la course se montrant incapable de suivre le rythme. Par ailleurs, sautant mal à plusieurs reprises et suspectant un problème physique, il a préféré l'arrêter. Les Commissaires ont enregistré ces explications. D'autre part, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Steven COLAS pour avoir, en utilisant sa cravache, levé le coude au-dessus de la ligne de l'épaule.			

<p>1586 ⁴⁶⁴⁶ PRIX NORTHERNTOWN (Steeple-Chase) 3.900 m</p> <p>52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 16.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.</p> <p>Sainte Gaya, f, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Une Sainte (Ungaro GER), 65 k, Gemini Stud (<i>W Denuault</i>), D Cottin (s) 1</p> <p>1195 ² Equemauville, h, bf, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Miss Academy (Video Rock), 73 k (70 k), Ecurie Sagara (<i>A Zuliani</i>), F Nicolle 2</p> <p>1417 ³ Etourneau, h, b, 4 ans, par Youmzain IRE et In Love New (Perrault GB), 68 k, Ecurie Zingaro (<i>J Charron</i>), JP Gallorini (s) 3</p> <p>367 ¹ Grand Banks (GB), h, b, 4 ans, par Hurricane Run IRE et Akoyama (GB) (Peintre Celebre USA), 67 k, Jdg Bloodstock Services (<i>L Philippéron</i>), M Rolland (s) 4</p> <p>1426 ⁵ Royale Pagaille, h, 4 ans, 71 k (67 k), Mme P Papot (<i>H Bachelot</i>), F Nicolle tbé</p> <p>1021 World Amiral, m, 4 ans, 70 k, W Munoz (<i>B Gelhay</i>), S Culin tbé</p> <p>1417 ⁵ Saint Gaspard, h, 4 ans, 67 k (64 k), Mme D Aigueperse (<i>A Merienne</i>), Mme M Le Gall tbé</p> <p>7 partants ; 35 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 1 955 € Eng. sup. : <i>Equemauville</i> 1 long, 10 long, 20 long. 24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € Primes aux éleveurs : 3 744 € Jean-Andre Quesny, Ecurie Madame Patrick Papot. 1 872 € Earl Haras de la Croix Sonnet, Mlle Sandra Hosselet, Hubert Hosselet. 1 092 € Mme Fanny Bih, Mlle Lara Kovenko. 741 € Mlle Michele Bliard. <i>Temps total : 05'10''96</i></p>	<p>1452 ¹ Eoline, f, 4 ans, (AQ), 68 k (64 k), P Rousseau (<i>T Gaullier</i>), tbé A Boisbrunet (s) 7 partants ; 36 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 1 508 € 4 long, 15 long, encolure, 3/4 long. 24 960 € - 12 480 € - 7 280 € - 4 940 € - 2 340 € Primes aux éleveurs : 3 744 € Haras de Mirande. 1 872 € Bruno Vagne, Andre Vagne. 1 092 € Mme Bernadette Deschere, Alexandre-Rene Deschere. 741 € Jacques Bigot. 351 € Herve Defretiere, Gilles Trapenard, Thomas Trapenard. <i>Temps total : 05'01''28</i> Les jockeys Clément LEFEVRE et Thomas BEURAIN étant accidentés, les Commissaires ont autorisé leur remplacement par les jockeys Wilfrid DENUAULT sur la jument DEESSE MOME et Pierre DUBOURG sur la jument EN VOITURE SIMONE.</p>
<p>1587 ⁴⁶⁴³ PRIX DOMINIQUE SARTINI (Haies) 3.600 m (L.)</p> <p>80 000 € (38 400, 19 200, 11 200, 7 600, 3 600) - dotation France Galop. Pour tous poulains et pouliches de 4 ans. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 15.000.</p> <p>1351 ¹ Raffles Sun, f, gr, 4 ans, par Poliglote (GB) et Gray Steam (Turgeon USA), 69 k, Simon Munir (<i>M Regairaz</i>), D Bressou 1</p> <p>1382 ⁵ Hot Motive (GB), h, al, 4 ans, par Motivator GB et Fever Fever USA (Elusive Quality USA), 68 k, Rouget (s) (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle 2</p> <p>1426 Extreme Nouba, h, b, 4 ans, (AQ), par Zambezi Sun GB et Nasthazya (Rochesson), 68 k, Simon Munir (<i>P Dubourg</i>), A Chaille-Chaille 3</p> <p>1473 ¹ Echo De Champdoux, h, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Pamella (Subotica), 68 k, Ecurie Beaunee (<i>W Denuault</i>), PH Peltier 4</p> <p>4 partants ; 22 eng. ; 4 part. déf. - Total des entrées : 1 928 € 3,5 long, 10 long, 20 long. 38 400 € - 19 200 € - 11 200 € - 7 600 € Primes aux éleveurs : 5 760 € Simon Munir, Mme Anna Bromley. 2 880 € S.c.e.a. Haras de Manneville. 1 680 € Jean-Marie Baradeau, Pascal Noue. 1 140 € Mme Marie-Helene Cassier. <i>Temps total : 04'17''41</i></p>	<p>1589 ⁴⁶⁴⁴ PRIX BAY ARCHER (Haies. - Femelles) 3.600 m</p> <p>45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop. Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations, ni reçu une allocation de 21.000. Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 7.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.</p> <p>1378 Dreamy, f, b, 4 ans, par Dream Well et Tardoue (Spadoun), 65 k, Ecurie Centrale (<i>D Mescam</i>), FM Cottin (s) 1</p> <p>1484 ³ Misti D'Aspe, f, b, 4 ans, par Muhaymin USA et Cyber One (Take Risks), 65 k (62 k), Jean-Louis Fabre (<i>AD Fouchet</i>), G Macaire (s) 2</p> <p>Julie Du Puy Noir, f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Virosa (Viliez USA), 67 k, Couetil Elevage (<i>J Charron</i>), A Couetil (s) 3</p> <p>1170 Elektra Post, f, gr, 4 ans, (AQ), par American Post GB et Quezac Du Boulay (Useful), 65 k (61 k), Pascal Priollet (<i>A Pageot</i>), L Viel (s) 4</p> <p>Elegance D'Irlande, f, gr, 4 ans, par Al Namix et Noceane (Pistolet Bleu IRE), 65 k (61 k), Mlle Marie Drion (<i>A Coupu</i>), J Planque (s) 5</p> <p>714 ⁴ Elia D'Airy Aa, f, 4 ans, (AC), 65 k, Ecurie Couderc (<i>T Gueguen</i>), F Nicolle 6</p> <p>6 partants ; 11 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 828 € Eng. sup. : <i>Elegance D'Irlande</i> 3 long, 3,5 long, 15 long, 10 long, 9 long. 21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 € Primes aux éleveurs : 3 240 € Francois-Marie Cottin. 1 620 € Jean-Louis Fabre, Mme Nadine Fabre. 945 € Frederic Bayle, Suc. Daniel Valade, Julien Valade. 641 € Pascal Priollet. 303 € Mlle Marie Drion. <i>Temps total : 04'22''88</i> Les jockeys Alexis POIRIER et Théo CHEVILLARD étant accidentés, les Commissaires ont autorisé leur remplacement par les jockeys Johnny CHARRON sur la jument JULIE DU PUY NOIR et Thomas GUEGUEN sur la jument ELIA D'AIRY AA.</p>
<p>1588 ⁴⁶⁴⁷ PRIX LOUIS CHAMPION (Steeple-Chase. - Autres Que de Pur Sang. - Femelles) 3.900 m</p> <p>52 000 € (24 960, 12 480, 7 280, 4 940, 2 340) - dotation France Galop. Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 17.000. Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.</p> <p>1347 ² Enivrante, f, b, 4 ans, (AQ), par Saddex (GB) et Love Wisky (Mansonnien), 69 k, Ecurie Mirande (<i>S Paillard</i>), Mme I Pacault 1</p> <p>1477 ³ Evidence Allen, f, np, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Haïda III (Video Rock), 67 k, Bruno Vagne (<i>J Charron</i>), PH Peltier 2</p> <p>1429 ⁴ Deesse Mome, f, b, 5 ans, (AQ), par Great Pretender IRE et Peche Mome (April Night), 68 k, Alain Guinoiseau (<i>W Denuault</i>), B Letourneux 3</p> <p>Diams Du Rivage, f, gr, 5 ans, (SF), par Fragrant Mix (IRE) et Gold Girl (Magistros), 68 k, Jacques Bigot (<i>A Gasnier</i>), J Bigot 4</p> <p>1410 ³ Elue De Sivola, f, b, 4 ans, (AQ), par Martaline GB et Une Par Une (Alberto Giacometti IRE), 69 k (65 k), Herve Defretiere (<i>A Lelievre</i>), A Boisbrunet (s) 5</p> <p>879 En Voiture Simone (IRE), f, 4 ans, (AQ), 66 k, Haras de Saint-Voir (<i>P Dubourg</i>), N de Lageneste arr</p>	<p>1590 ⁴⁶⁴⁹ PRIX FRANCOIS DE CHEVIGNY (PRIX DE PAU) (Steeple-Chase-Cross-Country) 4.700 m</p> <p>21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop. Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.</p> <p>1375 ⁴ Vidocq Du Rivage, h, b, 9 ans, par Enrique (GB) et Petite Venise (Astarabad USA), 71 k, Jacques Bigot (<i>A Gasnier</i>), J Bigot 1</p> <p>1483 ² Amazing Comedy, h, b, 8 ans, par Great Pretender IRE et Comedie Divine (Lesotho USA), 73 k, ♂, Mlle Louise Collet-Vidal (<i>W Denuault</i>), D Cottin (s) 2</p> <p>663 ³ Rosabi, h, b, 11 ans, par Roli Abi et Rose De Hoc (Rose Laurel IRE), 72 k, ♂, Henri Paysan (<i>H Lucas</i>), N Paysan 3</p> <p>1507 ⁵ Vletcher, h, b, 9 ans, (AQ), par Robin Des Pres et Ozanna De Louisiere (Akhdari USA), 67 k, Jean-Pierre Paillette (<i>L Salignac</i>), JP Paillette 4</p> <p>560 ² Action Du Manoir, f, 8 ans, (AQ), 72 k (69 k), A Sannier (<i>T Vodrazka</i>), A Sannier tbé</p> <p>1435 ¹ Double O Seven, h, 5 ans, (AQ), 70 k (67 k), ♂, D Cottin (s) tbé (<i>A Coupu</i>), D Cottin (s)</p> <p>6 partants ; 18 eng. ; 6 part. déf. - Total des entrées : 296 € courte encolure, 30 long, tête. 10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 € Primes aux éleveurs : 1 512 € Jacques Bigot. 756 € Mlle Louise Collet-Vidal, Mlle Camille Collet-Vidal. 299 € Jean-Pierre Paillette. <i>Temps total : 06'27''22</i></p>

TOULOUSE

0545 276

Mercredi 3 octobre 2018

Commissaires des courses : Alain GREFEUILLE -
Christian GRANEL - Robert INFANTI

1591 4496 PRIX NECOR 3.500 m (Haies. - Anglo-arabes)

17 000 € (8 160, 4 080, 2 380, 1 615, 765) - dotation France Galop.
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, en courses à obstacles, reçu 20.000 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k.1/2, 25 %, 3 k., 37,5 %, 6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1403 ³ **Jeannot De Maulde Aa**, h, al, 5 ans, (AC), par Full Of Gold et Une De Maulde (L'Escalator), 67^{1/2} k (63^{1/2} k), Antoine Bardini (*H Bachelot*), F Nicolle 1
- 1403 ² **Lucien Malpic Aa**, h, al, 5 ans, (AA), par Full Of Gold et Lionne Rousse (Hasa), 69 k (66 k), Christophe Andre (*A Zuliani*), F Nicolle 2
- 312 ³ **Thirassia Aa**, f, b, 4 ans, (AC), par Walk In The Park IRE et Thera (Rashbag GB), 69 k (65 k), Patrice Conquedo (*A Ruiz Gonzalez*), H Lageneste (s) 3
- 1283 **Tiens Bon La Barde Aa**, h, al, 4 ans, (AA), par Carghese Des Landes et Mestraline (Soave GER), 64 k, Thierry de Lauriere (*B Fouchet*), T de Lauriere 4
- 1437 **Tsar De Candale Aa**, h, b, 5 ans, (AC), par Day Flight GB et Sweetlana (Fast), 69^{1/2} k (66^{1/2} k), Daniel Lutz (*K Ropars*), D Lutz **L'Arizona**, h, 6 ans, (AA), 69 k (66 k), Mme V Bret (*H Rodriguez Nunez*), F Plouganou 5
- 1502 ³ **Evviva Aa**, f, 4 ans, (AC), 65 k (64 k), Mlle M Chiampo (*F Mouraret de Vita*), Mlle M Chiampo 7
- 1437 **Dirthy Dancing Aa**, h, 5 ans, (AA), 70 k (66 k), ♂, T Fourcy (*Q Houdoin*), T Fourcy arr
- 1403 **Inesperee De Marben**, f, 7 ans, (AC), 68 k (65 k), Mme C Latger (*L Franzel*), Mlle M Chiampo arr
- 1403 **Syr Chignac**, h, 6 ans, (AA), 66 k (63 k), JL Floirac (*A Estrabol*), JL Floirac arr
- 1227 ⁴ **Tonio D'Ecupillac Aa**, h, 4 ans, (AC), 65^{1/2} k, JM Reillier (*V Chenet*), Mlle M Chiampo arr
- 1283 ⁴ **Elya Des Maj Aa**, f, 4 ans, (AC), 65 k (64 k), Scea Haras de Peyre (*S Carrere*), E Papon arr
- 12 partants ; 17 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 115 €
3 long, 2 long, 15 long, 15 long, 9,5 long, 30 long.
8 160 € - 4 080 € - 2 380 € - 1 615 € - 765 €
- Primes aux éleveurs :
1 224 € Scea de Maulde.
612 € Pierre Pasquet.
357 € Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Daguzan-Garros, Raphael Daguzan-Garros.
242 € G.a.e.c. de la Barde.
114 € Yan de Kersabiec, Jean-Claude* Magne.
- Temps total : 04'07"30

1592 4494 PRIX DE GAILLAC 3.500 m (Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.
Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 9.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1333 ³ **Alna Top**, f, b, 3 ans, par Al Namix et Top Ling (Ballingarry IRE), 66 k (65 k), Mlle Isabelle Nicot (*P Dubourg*), A Chaille-Chaille 1
- 1297 ² **Diva Des Obeaux**, f, b, 3 ans, par Spanish Moon USA et Dendhera (Green Tune USA), 68 k, Mme Nicolas Devilder (*K Nabet*), N Devilder 2
- Triskell Du Rheu**, h, np, 3 ans, par Saint Des Saints et Narcisse Du Rheu (Saint Cyrien), 67 k (63 k), Patrice Detre (*Q Houdoin*), T Fourcy 3
- 1463 ² **Feeling Rock**, h, al, 3 ans, (AQ), par Kap Rock et Sereine De Farges (Dom Alco), 68 k, Laurent Mapas (*RL O'Brien*), G Macaire (s) 4
- Passie Loin**, f, bf, 3 ans, par Saint Des Saints et Loin De Toi (Martaline GB), 65 k (61 k), Ecurie Patrick Joubert (*H Bachelot*), F Nicolle 5
- 1449 ² **Pil Dream**, h, 3 ans, 68 k (65 k), A Seguy (*A Estrabol*), A Seguy 6
- 966 **Lakeba**, f, 3 ans, 69 k, ♂, Ecurie des Mouettes (*E Chazelle*), Mme J Laurent-Joye arr

7 partants ; 29 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 450 €

5,5 long, 3 long, 2 long, 9,5 long, loin.

9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €

Primes aux éleveurs :

1 440 € Mlle Isabelle Nicot, Patrick Nicot, Arnaud Chaille-Chaille.

720 € Nicolas Devilder, Mme Nicolas Devilder.

420 € Claude Duval.

285 € Laurent Mapas, Mme Cindy Mapas.

135 € Patrick Joubert, Pascal Deshayes.

Temps total : 04'06"40

Les Commissaires, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Francois NICOLLE en ses explications, lui ont demandé d'informer ce dernier qu'une amende de 75 euros lui avait été infligée pour avoir retardé les opérations avant la course.

1593 4495 PRIX DES 36 PONTS 3.500 m (Haies. - Femelles)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop.

Pour pouliches et juments de **4 et 5 ans**, les 4 ans n'ayant pas, en course de haies, reçu une allocation de 9.000 ; les 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu une allocation de 8.000. **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1464 ² **Eddy's Raya**, f, b, 4 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Tali Des Obeaux (Panoramic GB), 72 k (70 k), Simon Munir (*Mlle N Desoutter*), G Macaire (s) 1
- 845 ² **Eskiss Du Mathan**, f, al, 4 ans, par Network GER et Swahilie Du Mathan (Turgeon USA), 68 k (66 k), Jean-Marie Baradeau (*H Lemagnen*), A Chaille-Chaille 2
- 1402 ⁴ **Darjeeling Pecos**, f, gr, 5 ans, (AQ), par Racinger et Fiesta Du Pecos (Panoramic GB), 72 k (69 k), Mme Elodie de Lageneste (*A Beaudoire*), H Lageneste (s) 3
- 1484 **Irnova Has**, f, gr, 4 ans, par Turgeon USA et Irostare (Astarabad USA), 72 k (69 k), Scea Hamel Stud (*AD Fouchet*), G Macaire (s) 4
- 1500 **Wheel Of Fortune**, f, np, 5 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Pavlovna (Singspiel IRE), 73 k (70 k), ♂, Olivier Chaudun (*H Rodriguez Nunez*), L Cadot 5
- 5 partants ; 20 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 492 €
Eng. sup. : *Wheel Of Fortune*
3,5 long, 3 long, 1 long, loin.
9 600 € - 4 800 € - 2 800 € - 1 900 € - 900 €
- Primes aux éleveurs :
1 440 € Simon Munir.
720 € Jean-Marie Baradeau.
420 € Haras du Pecos.
285 € Scea Hamel Stud.
135 € French Bloodstock Agency.
- Temps total : 04'11"70

1594 4497 PRIX GUY DU FAUR DE PIBRAC 3.500 m (Steeple-Chase)

21 000 € (10 080, 5 040, 2 940, 1 995, 945) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 15.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.

- 1383 **Saint Thierry**, h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Quintanilla (Royal Charter), 71 k (68 k), Mme Patrick Papot (*A Zuliani*), F Nicolle 1
- Peace Of Burg**, h, b, 5 ans, par Sageburg (IRE) et Peace Fonc (Zafonic USA), 69 k, Ecurie des Mouettes (*E Chazelle*), Mme J Laurent-Joye 2
- 1420 ⁵ **Tzar's Dancer**, h, b, 10 ans, par Tzar Rodney et Steel Dancer (Kaldounevees), 68 k, Mlle Marie-Cecile de Saint-Seine (*S Paillard*), E&G Leenders (s) 3
- Chahuteur**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Saint Des Saints et Redowa (Tremolino USA), 70 k, Mme Magalen Bryant (*K Nabet*), G Macaire (s) 4
- 1315 ⁵ **Kash Mary**, h, 8 ans, 67 k (64 k), Mme E Collinson (*F Mouraret de Vita*), Mme E Collinson tbé
- 5 partants ; 26 eng. - Total des entrées : 987 €
1 long, 3 long, 4,5 long.
10 080 € - 5 040 € - 2 940 € - 1 995 €
- Primes aux éleveurs :
1 512 € Earl Haras du Luy.
756 € Ecurie D.
299 € Pierre de Maleissy Melun.
- Temps total : 04'22"80